

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 085-200072882-20250922-2025D99-DE



# DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE VIE ET BOULOGNE

Avril 2025

## SOMMAIRE

PREAMBULE : LE CONTRAT LOCAL DE SANTE,	3
I. LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE	3
II. LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE	4
III. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE : UN PREALABLE A LA CONSTRUCTION DU CLS.	6
PARTIE 1 : CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION DE VIE ET BOULOGNE	9
I. LE TERRITOIRE	9
II. LA POPULATION	11
III. LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT	22
PARTIE 2 : L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION	30
I. ESPERANCE DE VIE	30
II. TAUX DE MORTALITE	30
III. PRINCIPAUX PROBLEMES DE SANTE ET PATHOLOGIES	31
IV. LE NON-RECOURS AUX SOINS	37
V. LE RECOURS A LA PREVENTION	40
VI. ZOOM SUR QUELQUES PUBLICS	43
PARTIE 3 : L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE	47
I. L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS	47
II. LE SECOND RECOURS ET L'OFFRE HOSPITALIERE	59
III. L'OFFRE EN SANTE MENTALE	60
IV. L'OFFRE MEDICO-SOCIALE A DESTINATION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	68
V. L'OFFRE EN PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	75
CONCLUSION : LES AXES PRIORITAIRES	80

# **PREAMBULE : LE CONTRAT LOCAL DE SANTE, UNE DEMARCHE VISANT LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE QUI S'APPUIE SUR UN DIAGNOSTIC LOCAL PARTAGE**

## **I. LES CONTRATS LOCAUX DE SANTE**

Les contrats locaux de santé, créés par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) en 2009 et confortés par la loi 3DS de 2022, sont des outils de territorialisation des projets régionaux de santé. Ils sont définis à l'article 1434.10 du Code de la santé publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements garantissant la participation des usagers, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap et, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. Les contrats locaux de santé comportent un volet consacré à la santé mentale, qui tient compte du projet territorial de santé mentale. Ils sont conclus en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, au sens du 1° de l'article L. 1434-4. Les projets de santé des communautés professionnelles territoriales de santé s'appuient sur les contrats locaux de santé, lorsqu'ils existent. »

Conclu entre l'ARS et une collectivité ou une intercommunalité, le CLS permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en déployant une stratégie intercommunale pour mettre en œuvre des actions au plus près des besoins des habitants. Il permet d'adapter le projet régional de santé aux spécificités du territoire. Le projet régional de santé 2023-2028 pour les Pays de la Loire a pour ambition d'améliorer la santé de tous en fixant 5 orientations stratégiques <sup>1</sup> :

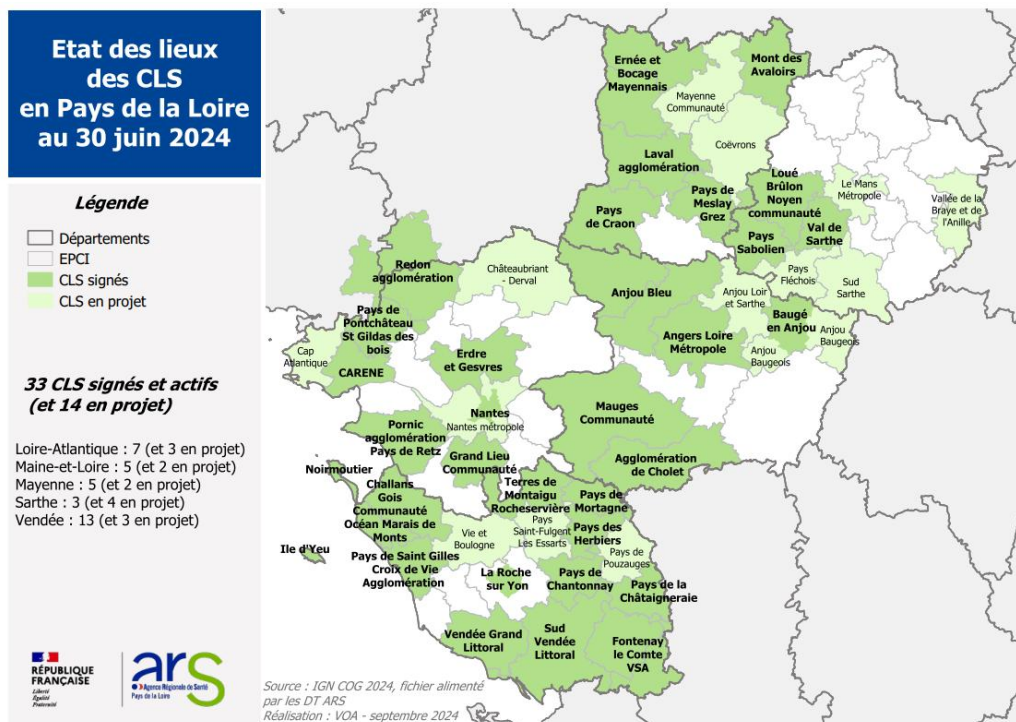
- Réduire les inégalités de santé par des politiques publiques favorables à la santé
- Permettre au citoyen d'être acteur de sa santé et de son parcours
- Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en favorisant l'autonomie et l'inclusion
- Améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements utiles, adaptés au bon moment et au bon endroit
- Accompagner le changement par des leviers structurants les ressources humaines, le numérique, les investissements

Concrètement, les contrats locaux de santé en Pays de la Loire s'inscrivent dans ces orientations en s'articulant autour de thématiques socles :

- La prévention et lutte contre les addictions et la promotion de la santé
- La santé mentale
- La santé environnementale
- Les parcours de santé (des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de précarité...)
- L'accès aux soins et à l'offre de santé

<sup>1</sup> Source : Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au 30 juin 2024, on comptait 33 CLS signés et actifs et 14 en projet.



Soucieux d'apporter une réponse aux attentes des habitants en matière de santé et de soutenir les dynamiques locales, les élus de la communauté de communes Vie et Boulogne se sont engagés sur un contrat local de santé, avec la prise de compétence « Elaboration, signature et coordination d'un contrat local de santé (CLS) » en avril 2023, la signature d'une convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le diagnostic territorial de santé en mai 2024 et le recrutement d'une chargée de mission santé et prévention seniors en août 2024.

## II. LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTE

La santé est définie par l'OMS comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »<sup>2</sup>.

Selon Santé Publique France<sup>3</sup>, les inégalités de santé sont des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, la composition familiale, le revenu, la scolarité, le métier, le soutien social mais aussi d'autres déterminants plus globaux, telles que les politiques sociales. Les déterminants sociaux sont à l'origine des inégalités sociales de santé, définies comme toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale. Ces inégalités s'accompagnent d'inégalités territoriales d'accès à des services ou à l'emploi selon les territoires. Elles s'accompagnent aussi de disparités de qualité de vie, d'environnement et de travail. ». A titre d'exemple, en France, les 5% des hommes les plus aisés ont une espérance de vie de presque 13 ans de plus que les hommes les plus pauvres<sup>4</sup>. De même, en Pays de la Loire, dans le contexte de l'épidémie de COVID, la baisse du dépistage du cancer du sein entre mars 2020 et juin 2021, a été plus marquée chez les femmes habitant les communes les plus

<sup>2</sup> Préambule de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1946

<sup>3</sup> Santé Publique France est l'agence nationale de santé publique, c'est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère chargé de la Santé

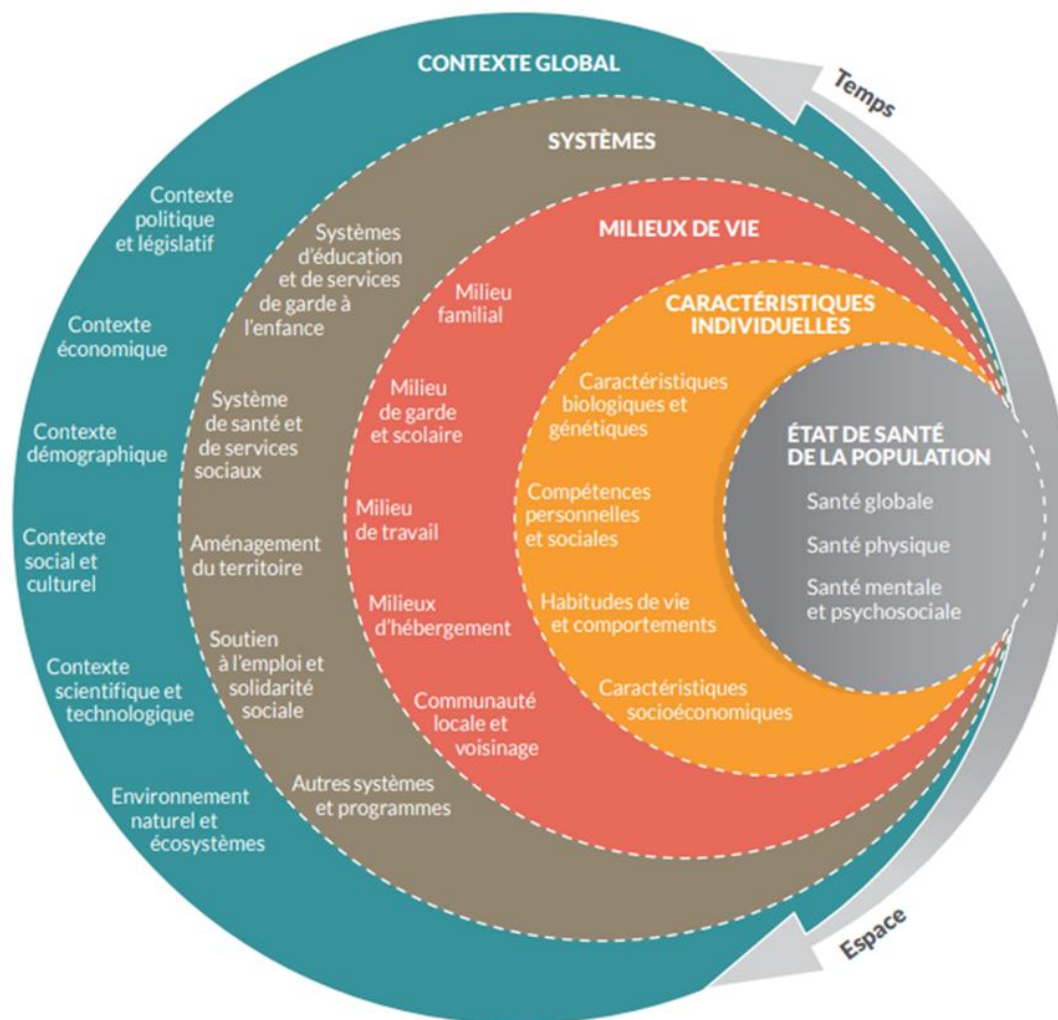
<sup>4</sup> INSEE, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », Insee Première, n°1687, février 2018

défavorisées, où le nombre de mammographies a diminué de 12%, que chez les femmes résidant dans les communes les plus favorisées, où ce nombre est resté stable<sup>5</sup>.

Les inégalités sociales et territoriales de santé ne concernent pas uniquement les personnes les plus défavorisées mais touchent l'ensemble de la population selon un gradient. On parle de gradient social de santé : la prévalence des problèmes de santé augmente de façon continue des catégories les plus favorisées vers les catégories les plus défavorisées.

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé implique d'agir sur les déterminants de santé. Les déterminants de santé sont les ressources dont disposent les individus et qui influencent leur santé: caractéristiques biologiques (âge, sexe, patrimoine génétique...), comportements individuels (activité physique, pratiques alimentaires, consommation de produits psychoactifs...), conditions de vie (logement, travail, cadre de vie...) ou encore environnements physiques et sociaux (aménagement du territoire, système de santé, soutien social...). Les déterminants ne sont pas figés, ils évoluent dans le temps et leur importance varie d'un lieu à l'autre.

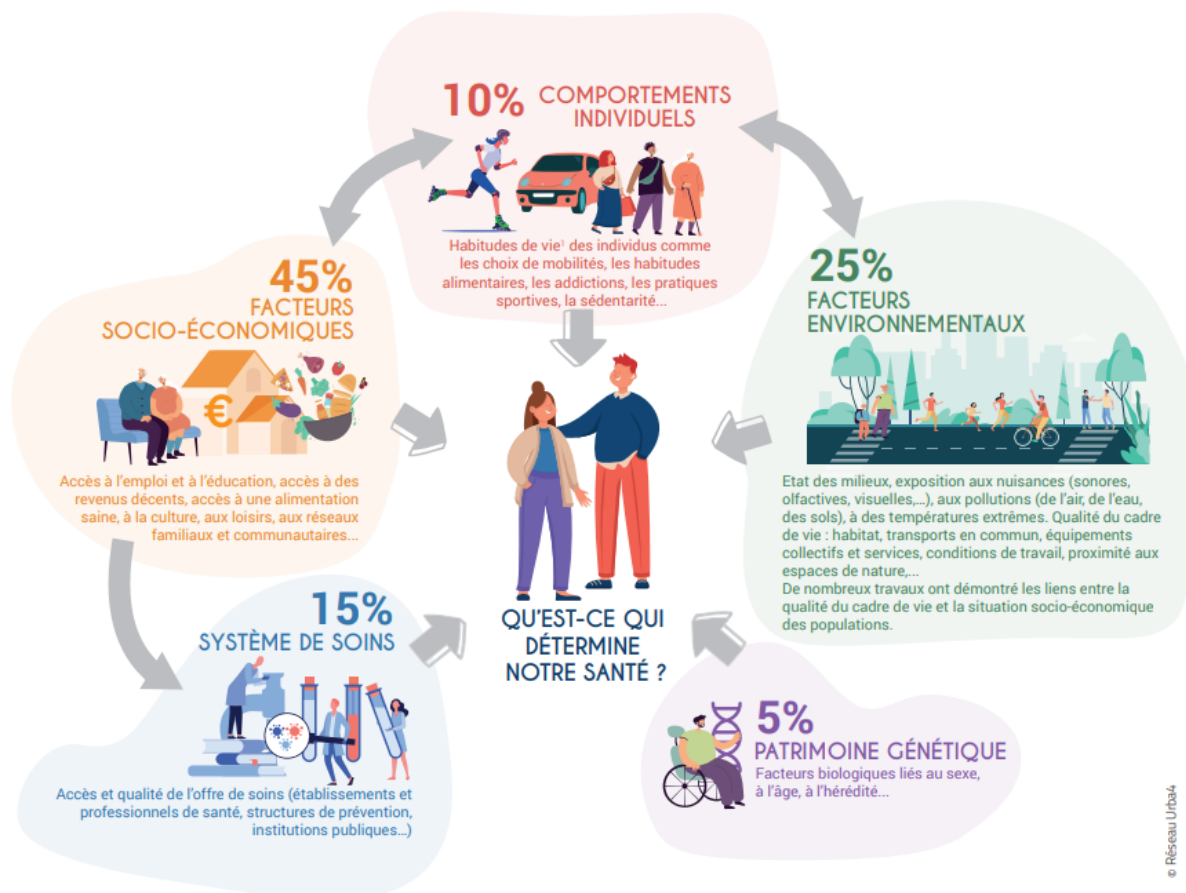
Les déterminants de santé<sup>6</sup>



<sup>5</sup> Source : Observatoire Régional de la Santé, Inégalités sociales de santé, Focus en Pays de la Loire, décembre 2021

<sup>6</sup> Source : ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. (2012). La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour agir.

Certaines études ont démontré que 80% de notre état de santé est dû à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie<sup>7</sup>.



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

<sup>1</sup> Les habitudes de vie peuvent être choisies mais aussi subies selon les facteurs environnementaux et socio-économiques qui interviennent dans la vie d'un individu.

### III. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE : UN PREALABLE A LA CONSTRUCTION DU CLS

La mise en œuvre d'une stratégie de santé à l'échelle de la communauté de communes Vie et Boulogne nécessite une connaissance des besoins et attentes de la population et des acteurs de santé. Le diagnostic territorial de santé est l'étape préalable indispensable à la définition des futurs axes d'intervention du CLS et du plan d'actions. Il s'inscrit dans une vision globale de la santé et prend en compte les déterminants de santé.

<sup>7</sup> Source de l'illustration : DREAL Auvergne Rhône Alpes, « Urbanisme et santé, alliés pour la ville », février 2022

Le diagnostic vise à :

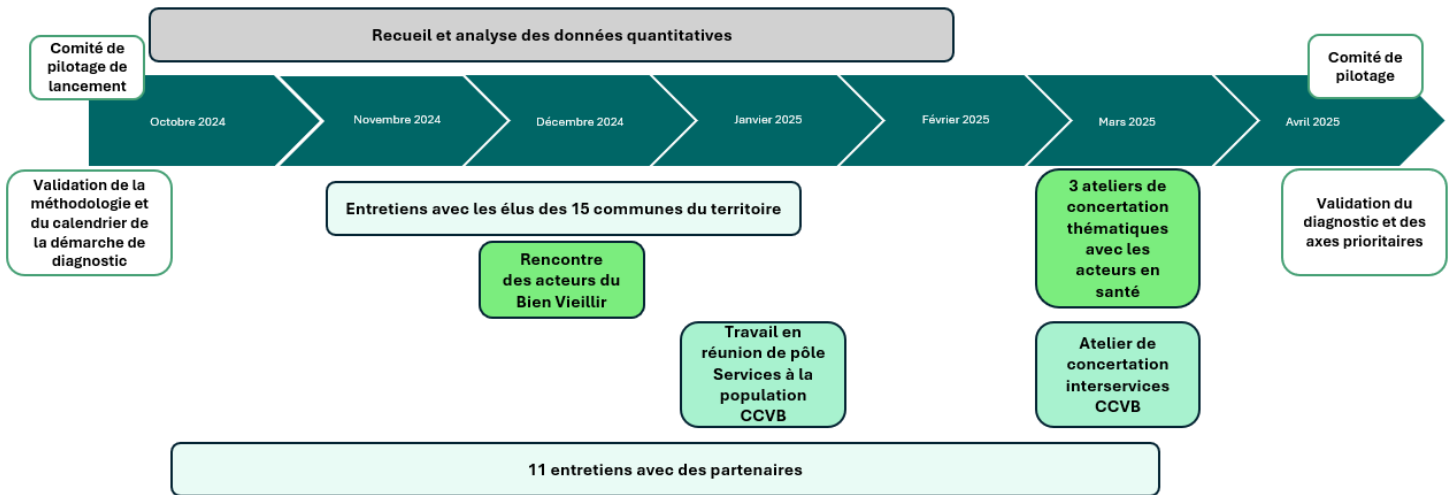


La méthodologie retenue pour le diagnostic repose sur :

- L'analyse documentaire de différents documents présentant des données sur le territoire (Convention Territoriale Globale, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial) et à l'échelle régionale (Projet Régional de Santé, Plan Régional Santé Environnement)
- Le recueil et l'analyse de données quantitatives (caractéristiques socio-démographiques du territoire, état de santé de la population, offre et recours aux soins, offre médico-sociale, déterminants géographiques et environnementaux)
- Le point de vue des acteurs locaux par le biais d'entretiens individuels (rencontres avec les élus de chaque commune du territoire, entretiens avec certains acteurs ressources<sup>8</sup>), des réunions de concertation (agents du pôle Services à la population, agents de la CCVB, 3 ateliers avec les acteurs du territoire : prévention et promotion de la santé, santé mentale, offre et recours aux soins) et une rencontre des acteurs du Bien Vieillir.  
Les personnes dans l'impossibilité d'être présentes aux différents ateliers de concertation ont pu exprimer leur point de vue via un questionnaire.

<sup>8</sup> Structures rencontrées : CPTS Terres de Montaigu, CPTS Loire Vendée Océan, CPTS Centre Vendée, PTSM, PMI, service attractivité médicale Département de la Vendée, CIAS Vie et Boulogne, Nid des aidants, CPAM, MSA, Promotion Santé Pays de la Loire

## Calendrier de la démarche de diagnostic



Les données qualitatives recueillies lors des entretiens et des différents ateliers de concertation sont mises en évidence dans ce présent rapport dans des encarts bleus.



Atelier interne à la CCVB du 04/03/2025



Atelier Pôle Service à la population CCVB du 09/01/2025



Atelier Santé Mentale du 07/03/2025



Atelier Prévention/promotion de la santé du 04/03/2025



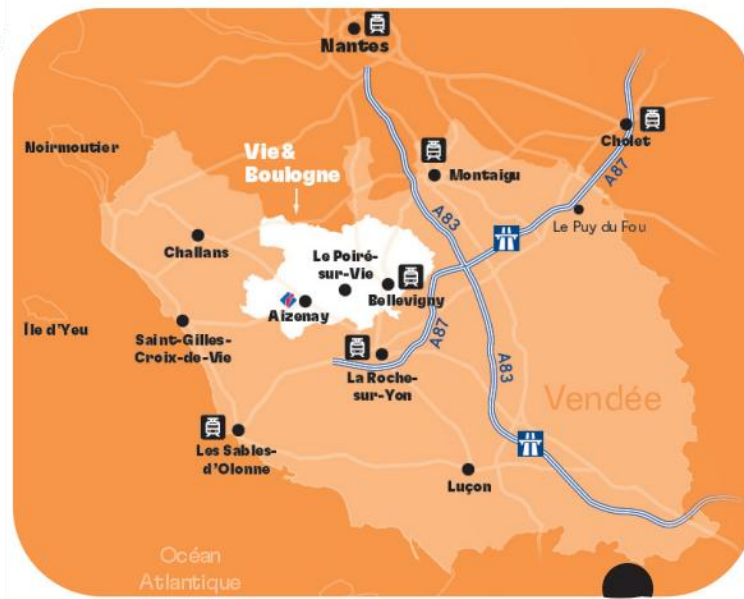
Atelier Offre et recours aux soins du 13/03/2025

# PARTIE 1 : CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION DE VIE ET BOULOGNE

## I. LE TERRITOIRE

D'une superficie de 49000 hectares, la communauté de communes Vie et Boulogne se situe sur un territoire périurbain et rural, entre littoral et bocage, à proximité des bassins de vie de Nantes, La Roche-sur-Yon et Challans.

Traversé par 2 cours d'eau, la Boulogne et la Vie, le territoire est organisé autour de deux pôles principaux, Aizenay et Le Poiré-sur-Vie et d'axes routiers rapides.



La communauté de communes Vie et Boulogne rassemble 15 communes situées au nord-ouest de la Vendée. Elle est née de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la suite de la loi NOTRe, des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluaud.



La communauté de communes exerce, de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace, PLUiH et SCOT
- Développement économique
- Tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages
- Eau.

Elle exerce également des compétences supplémentaires que les communes ont souhaité lui transférer:

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie communautaire
- Gestion des piscines d'Aizenay, du Poiré-sur-Vie et de Maché
- Action sociale d'intérêt communautaire
- France services
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Organisation de la mobilité
- Education routière
- Secours et protection incendie
- Communications électroniques
- Réseau des médiathèques
- Enseignement musical aux élèves des écoles
- Enseignement de la natation
- Enfance et parentalité
- Entretien et fonctionnement de la gendarmerie de Palluau, Château Renaissance d'Apremont, zone de baignade et base de loisirs à Apremont.

L'élaboration, la signature et la coordination du contrat local de santé ont été intégrés à la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » en avril 2023 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les élus ont élaboré un projet communautaire pour le mandat 2020-2026. Le bien-vivre ensemble, marque de fabrique du territoire s'appuie sur :

- Un développement équilibré et durable du territoire,
- Une intercommunalité qui respecte l'identité communale et la spécificité des territoires, qui répond à la fois aux enjeux structurants et à la proximité des services rendus aux habitants,
- Une coopération intercommunale qui assure l'équité et la solidarité entre les communes.

Aussi, le cap pour les années à venir, et les priorités d'actions répondent à 4 ambitions transversales :

- Conforter l'attractivité et le développement du territoire,
- S'engager et agir pour la transition écologique,
- Conforter la cohésion et la solidarité intercommunale,
- Rechercher systématiquement les économies d'échelle, l'efficacité et la qualité des services communautaires.

## II. LA POPULATION

### II.1. Répartition géographique de la population

La communauté de communes totalise une population municipale de 45 851 habitants en 2021<sup>9</sup> soit environ 6.5% de la population du département de la Vendée. La densité de population est de 93.6 habitants au km<sup>2</sup> soit une densité de population plus faible que celle observée en France (106.5) ou en Vendée (104.1) avec cependant des disparités importantes entre les communes (35.2 habitants au kilomètre carré à Grand'Landes, 161.9 à Bellevigny).

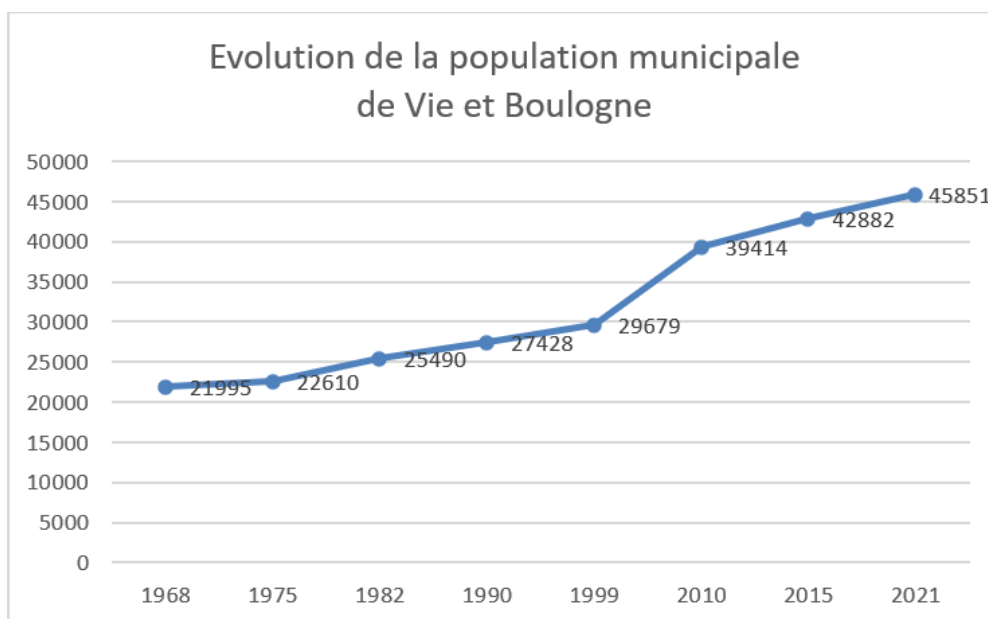
Code	Libellé	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> )	Population
85003	Aizenay	125,2	10 146
85178	Le Poiré-sur-Vie	120,0	8 626
85019	Bellevigny	161,9	6 235
85129	Les Lucs-sur-Boulogne	68,5	3 642
85208	Saint-Denis-la-Chevasse	61,0	2 409
85210	Saint-Étienne-du-Bois	74,4	2 191
85098	La Genétouze	150,6	1 976
85006	Apremont	65,5	1 948
85086	Falleron	58,8	1 683
85130	Maché	92,6	1 678
85015	Beaufou	55,1	1 600
85169	Palluau	149,5	1 111
85055	La Chapelle-Palluau	80,7	1 050
85260	Saint-Paul-Mont-Penit	50,4	835
85102	Grand'Landes	35,2	721

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2021

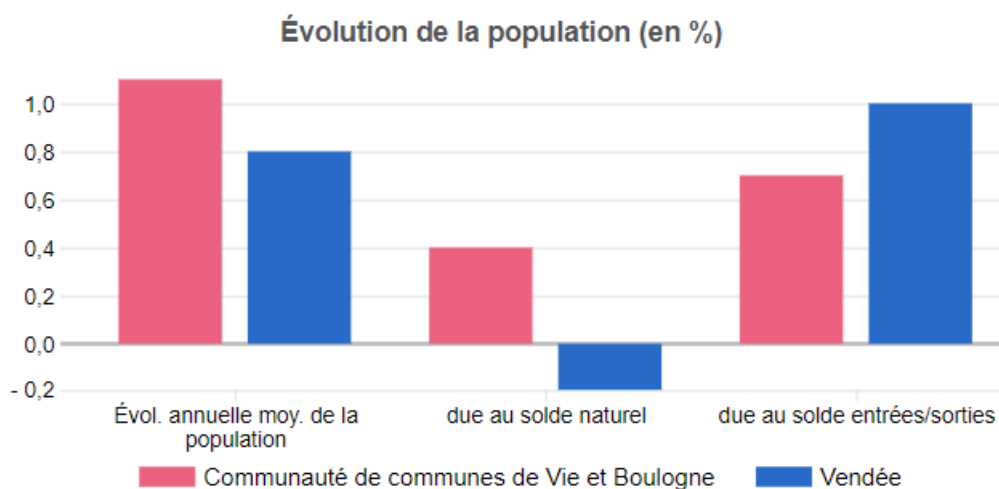
<sup>9</sup> Source : INSEE

## II.2. Démographie

Vie et Boulogne est un territoire attractif, la population augmente de façon continue depuis 50 ans avec un taux annuel moyen de variation de 1.1% entre 2015 et 2021 (0.8% en Vendée, 0.3% en France).<sup>10</sup>



Cette croissance démographique est due à un solde naturel et un solde migratoire positif<sup>11</sup>.



Le taux de natalité sur la période 2014-2020 est de 11.8 pour 1000 habitants sur le territoire de Vie et Boulogne. Ce chiffre est supérieur à la moyenne du département (9.1) et légèrement supérieur à la moyenne nationale (11.3). Les naissances baissent actuellement comme la tendance nationale.

Le taux de mortalité est de 7.4 pour 1000 habitants (9.2 en France, 10.6 en Vendée).

<sup>10</sup> Source : Insee, séries historiques du RP, exploitations principales 2021

<sup>11</sup> Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2015-2021

## II.3. Population par tranche d'âge

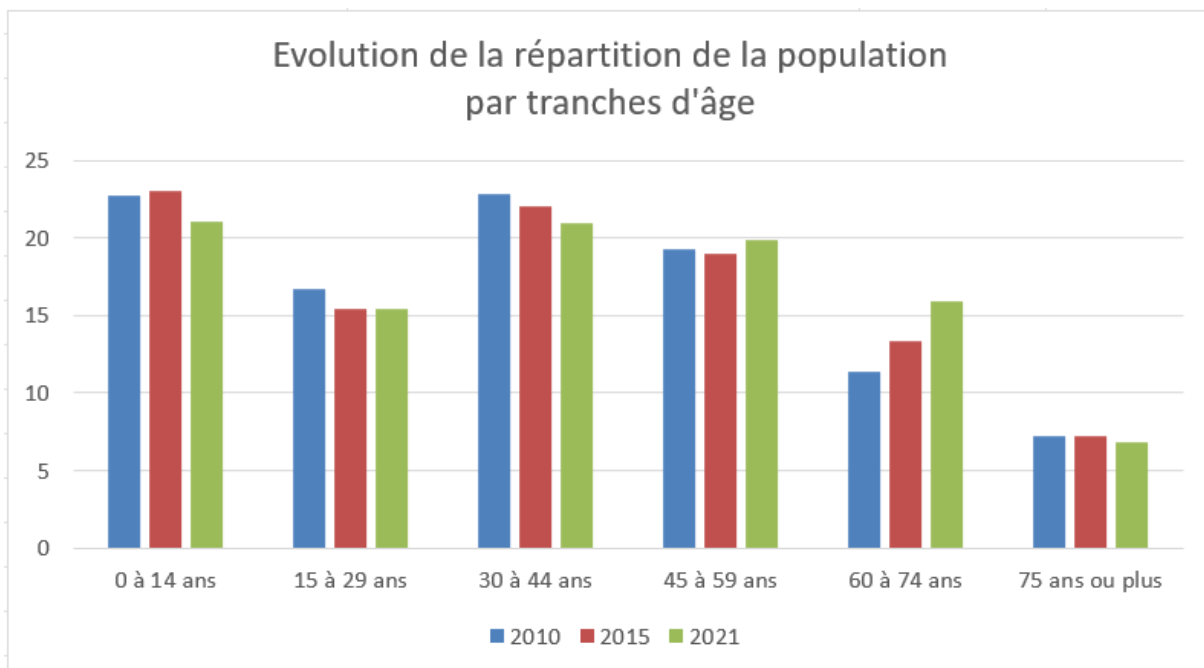
En 2021, 57,3% de la population a moins de 45 ans, soit 9.2 points de plus que la population vendéenne et 3.6 points de plus que la population résidant sur le territoire français dans son ensemble.

	Nombre		%	
	Communauté de communes de Vie et Boulogne	Vendée	Communauté de communes de Vie et Boulogne	Vendée
0 à 14 ans	9 628	118 003	21,0	16,9
15 à 29 ans	7 062	98 481	15,4	14,1
30 à 44 ans	9 600	119 846	20,9	17,1
45 à 59 ans	9 122	137 558	19,9	19,7
60 à 74 ans	7 304	145 544	15,9	20,8
<u>75 ans ou plus</u>	3 135	80 027	6,8	11,4
<b>Total</b>	<b>45 851</b>	<b>699 459</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

2010 2015 2021

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

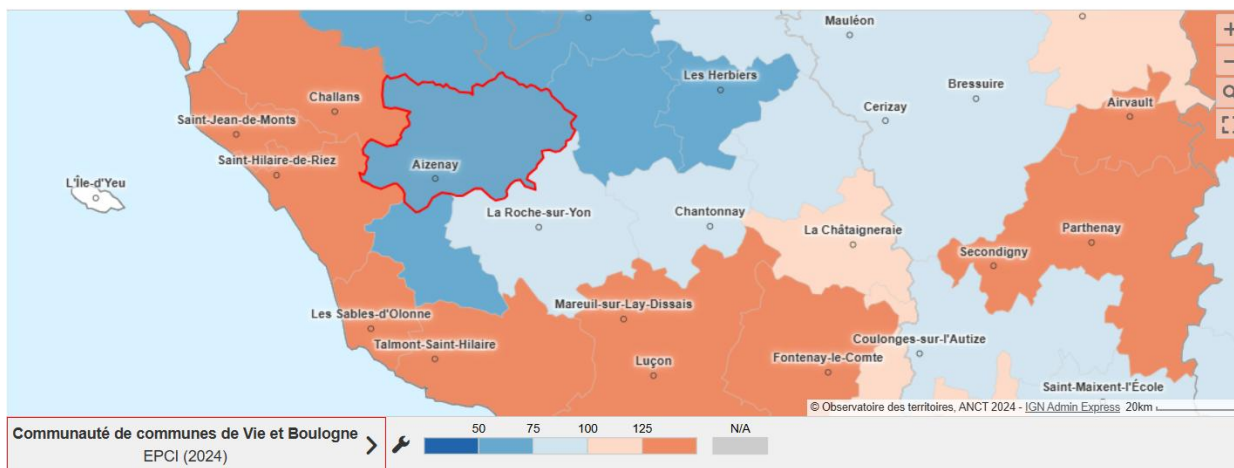
Cependant, on observe un vieillissement de la population avec une diminution de la part des moins de 45 ans dans l'ensemble de la population et une augmentation de celle des plus de 60 ans sur la dernière décennie. La part des 60-74 ans a particulièrement augmenté passant de 11.4% de la population de Vie et Boulogne en 2010 à 15.9% en 2021.



Toutefois, en comparaison avec les données départementales, le territoire Vie et Boulogne est plutôt jeune : la part de la population de moins de 30 ans est de 36,4% (31% en Vendée) et celle des 60 ans et plus est de 22.7% sur Vie et Boulogne (32.2% dans le département).

L'indice de vieillissement, qui est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans, est de 62 sur Vie et Boulogne (112 pour le département de la Vendée, 86 pour la région Pays de la Loire) ce qui en fait un des EPCI les plus jeunes de Vendée<sup>12</sup>.

1 Indice de vieillissement (nombre de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) 2021 ▼



## II.4. Structure des ménages

En 2021, la taille moyenne des ménages est de 2.43 personnes. Malgré une tendance à la baisse ces dernières années, la taille moyenne des ménages sur Vie et Boulogne reste plus importante comparée aux valeurs nationales (2.16 en France) et départementale (2.17 en Vendée).

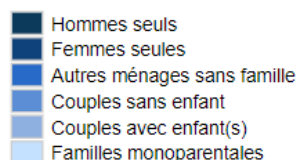
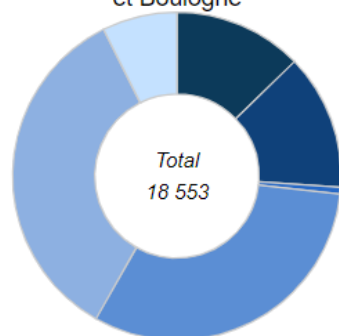
La majorité des ménages est constituée de couples (65.9%) avec enfant(s) (34.4%) ou sans enfant (31.5%). La part des couples avec enfant(s) est plus importante que sur le département où ils représentent 24.9% des ménages, ou que sur la région Pays de la Loire (25.2%) ou qu'en France (24.4%).

<sup>12</sup> Source : Observatoire des territoires, données 2021

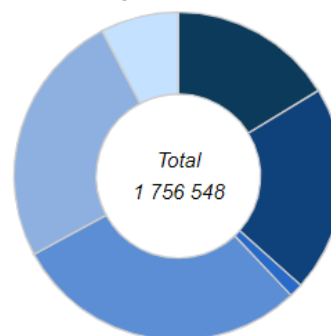
### Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Communauté de communes de Vie  
et Boulogne



Pays de la Loire



2010 2015 **2021** >>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

Sur le territoire Vie et Boulogne, on constate une augmentation du nombre de personnes seules (+42.9% entre 2010 et 2021) et du nombre de familles monoparentales (+63.5%).<sup>13</sup> A titre de comparaison sur la même période, en Vendée, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 36.6% et le nombre de personnes vivant seules de 32.6%.

	Valeurs	Évol.2010-2021
Ménages d'une personne	4841	42.9%
- hommes seuls	2358	47.1%
- femmes seules	2483	39.2%
Autres ménages sans famille	260	-53.8%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	40035	15.4%
- un couple sans enfant	11724	20.6%
- un couple avec enfant(s)	24744	8.7%
- une famille monoparentale	3567	63.5%
Ensemble	45136	16.8%

Toutefois, même si le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté entre 2010 et 2020, la part de ces familles dans l'ensemble des ménages reste inférieure à la moyenne nationale. Les familles monoparentales représentaient 5.4% des ménages en 2010, elles représentent 7.4% des ménages en 2021 (6.5% en Vendée, 11.2% en France).

La proportion de ménages composés d'une seule personne a augmenté de 3.7 points entre 2010 et 2021. Elle représentait 22.4% des ménages en 2010 contre 26.1% aujourd'hui (33.8% en Vendée, 38.1% en France)

<sup>13</sup> Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

## II.5. Indicateurs socio-économiques

### II.5.1. Répartition de la population par catégories socio-professionnelles (CSP)

La CSP la plus représentée sur le territoire est celle des retraités (25.6%). Cependant comparativement au département, à la région ou au territoire national, cette catégorie n'est pas surreprésentée.

**Population de 15 ans ou plus par CSP**  
 Seuil d'utilisation à 2000 hab.

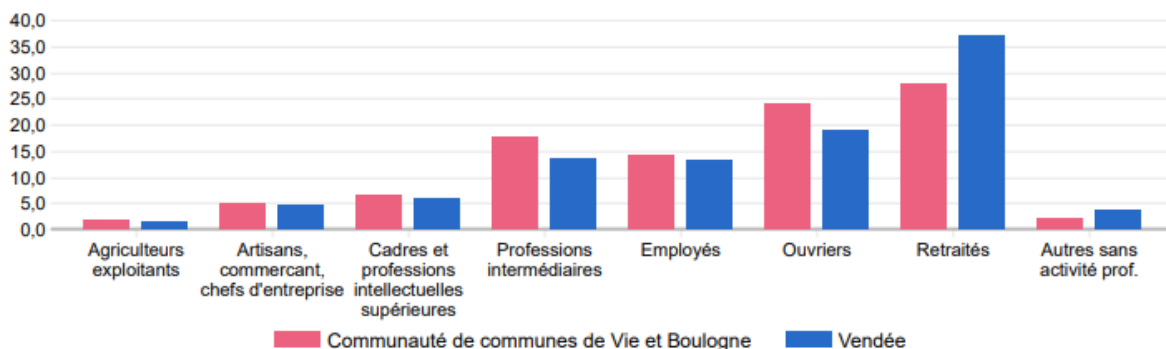
	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	520	1,4
Artisans, commerçants, chefs entreprise	1 403	3,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 965	5,4
Professions intermédiaires	5 766	15,9
Employés	6 040	16,7
Ouvriers	7 063	19,5
Retraités	9 274	25,6
Autres personnes sans activité professionnelle	4 242	11,7
Total	36 271	100,0

2010 2015 **2021**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

Selon l'INSEE, en 2021, sur Vie et Boulogne, les ouvriers représentaient 24.1% des ménages selon la CSP de la personne de référence (contre 14.1% en moyenne en France et 19.2% en Vendée). Les professions intermédiaires sont également plus représentées (17.7% des ménages selon la CSP de la personne de référence sur la communauté de communes, 13.7% en Vendée, 15.7% en Pays de la Loire, 15.9% en France).

**Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)**  
 Seuil d'utilisation à 2000 hab.



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2021

## II.5.2. Emploi

En 2021, 80% de la population de Vie et Boulogne est active. Cette part d'habitants en activité ou en recherche d'emploi est plus importante qu'en Vendée (77.1% de la population est active), qu'en Pays de la Loire (76.6% de la population est active) ou qu'en France (74.7% d'actifs)<sup>14</sup>

### Population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	Communauté de communes de Vie et Boulogne	France
Ensemble	28 462	41 735 233
Actifs : (%)	80,0	74,7
- actifs en emploi (%)	74,4	65,6
- chômeurs (%)	5,6	9,1
Inactifs : (%)	20,0	25,3
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	8,2	10,5
- retraités ou préretraités (%)	7,2	6,0
- autres inactifs (%)	4,5	8,8

2010 2015 **2021**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

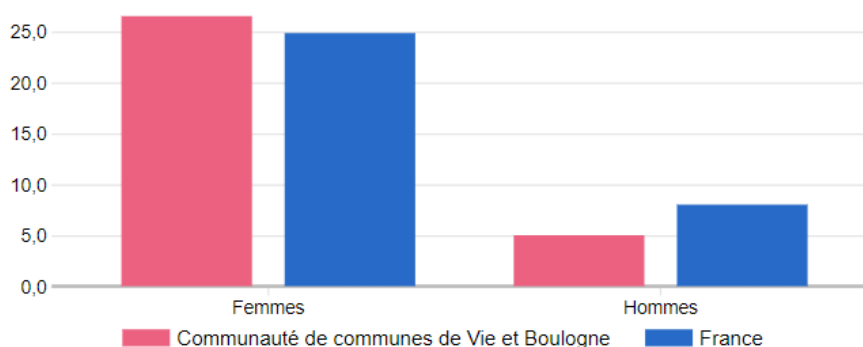
Le taux d'emploi est très important chez les 25-54 ans puisqu'il atteint 90.5% de cette tranche d'âge. Il est nettement moins important chez les 15-24 ans (41.2%) et chez les 55-64 ans (49.9%).

Le taux d'emploi est plus important chez les hommes que chez les femmes (76.9% des hommes contre 71.8% des femmes).

88% des actifs occupant un emploi sont salariés. Parmi ces salariés, 14,5% occupent un emploi précaire (intérim, apprentissage, emplois aidés, stages rémunérés, CDD).

14.6% des actifs occupent un emploi à temps partiel. Les femmes sont 26.4% à travailler à temps partiel (24.8% en France). Le temps partiel concerne 4.7% des hommes en emploi (8% en France).

### Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



2010 2015 **2021** >>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

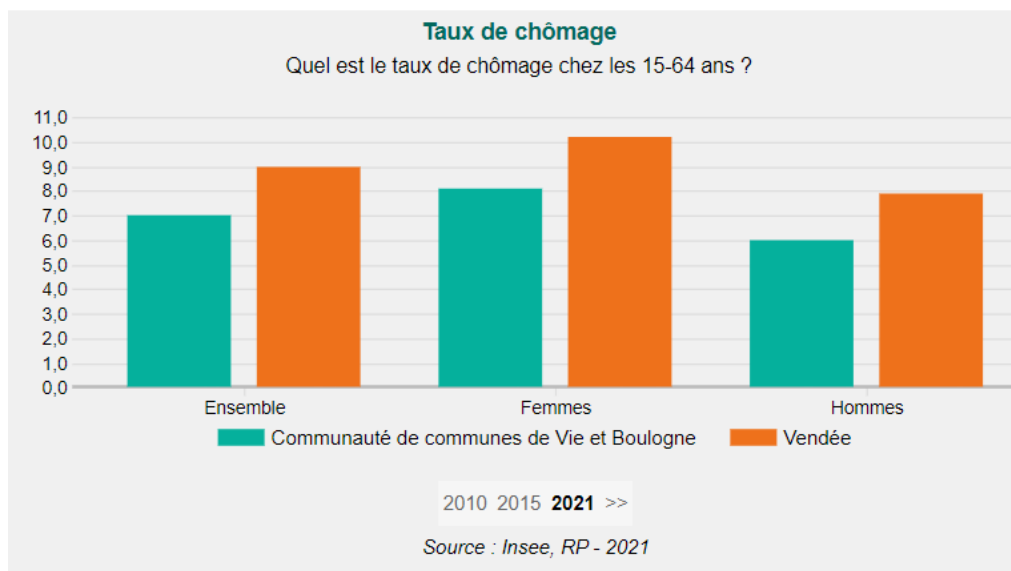
<sup>14</sup> Source INSEE : recensement 2021

Parmi les personnes occupant un emploi en CDD ou en intérim, 57.2% sont des femmes. Les femmes représentent 68% des CDD. Elles sont 15.4% à occuper un emploi précaire contre 13.7% des hommes.

## II.5.4. Taux de chômage

Le taux de chômage<sup>15</sup> est de 7% sur la communauté de communes (9% en Vendée, 9.8% en Pays de la Loire, 12.1% en France). Ce taux est plus important chez les femmes (8.1%) que chez les hommes (6%).

Par ailleurs, le taux de chômage est plus important chez les seniors (8.6%) et les jeunes (15%).



## II.5.5. Revenu et pauvreté

En 2021, 49.6% des ménages sont fiscalement imposés sur la CCVB (50.2% au niveau départemental, 51.8% au niveau régional).

En 2021 la médiane du niveau de vie (le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation<sup>16</sup>) est de 22 850€, ce qui est légèrement supérieur au département (22 790€) mais inférieur à la région (23 050€).

Le taux de pauvreté est de 7.1% sur l'ensemble de la communauté de communes. En Vendée, le taux de pauvreté s'élève à 9.1% et en Pays de la Loire à 11%. En France, 14.5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

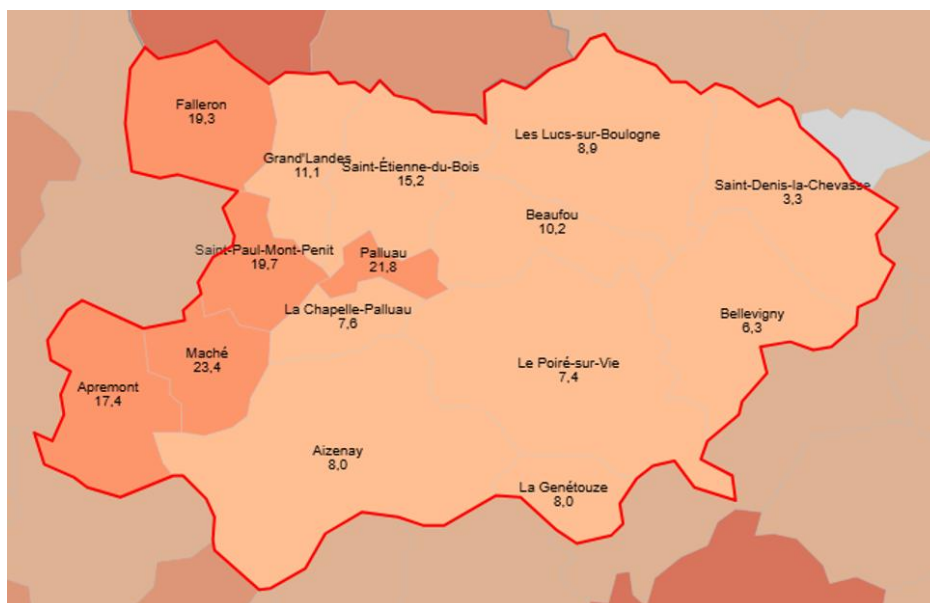
En 2022, selon l'observatoire des Territoires, la part des bénéficiaires du RSA est de 9.7 pour 1000 habitants de 15 à 64 ans. Elle est beaucoup plus faible qu'en France où elle est de 45.6 pour 1000 habitants.

En 2024, le département de la Vendée recense 294 allocataires du RSA sur Vie et Boulogne.

<sup>15</sup> Taux de chômage au sens du recensement : proportion dans la population active de personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarés chômeurs (inscrit ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail et de personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi

<sup>16</sup> Unité de consommation=mesure permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou composition différente

Part de bénéficiaires du RSA par commune (pour 1000 habitants de 15-64 ans 2022)<sup>17</sup>

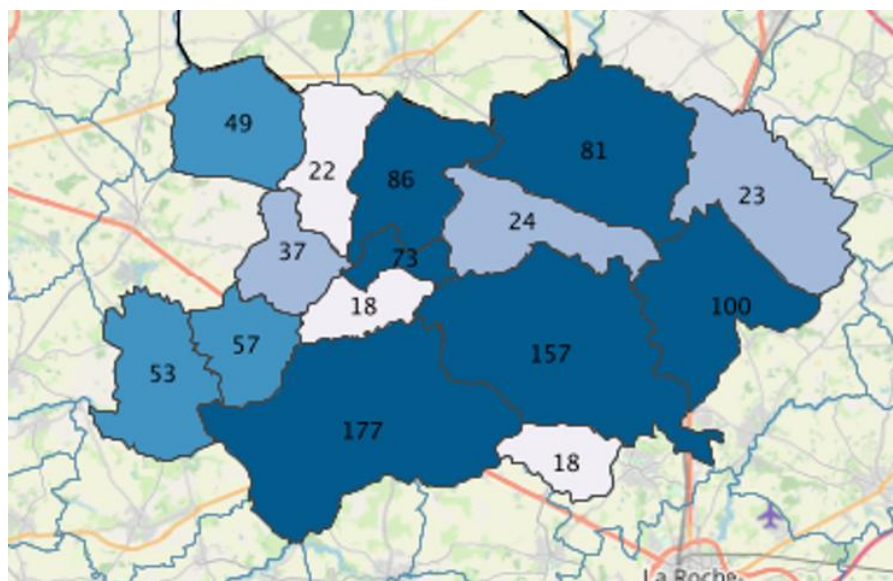


**II.5.6. Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire**

La complémentaire santé solidaire est une aide pour les dépenses de santé. Elle permet de payer la part complémentaire des dépenses de santé, c'est-à-dire la part non remboursée par l'assurance maladie. Outre l'aide financière, la complémentaire santé solidaire ouvre d'autres droits comme l'exonération des franchises médicales ou le tiers payant. Ce dispositif (qui remplace la CMU-C depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019) est conditionné à un niveau de ressource. En fonction de ce niveau de ressources, la complémentaire santé solidaire est gratuite ou dite participative (moyennant participation).

Nombre de bénéficiaires de la CSS non participative<sup>18</sup>

Au total, en 2023, 975 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire non participative sur la communauté de communes.



<sup>17</sup> Source : Observatoire des territoires, 2022

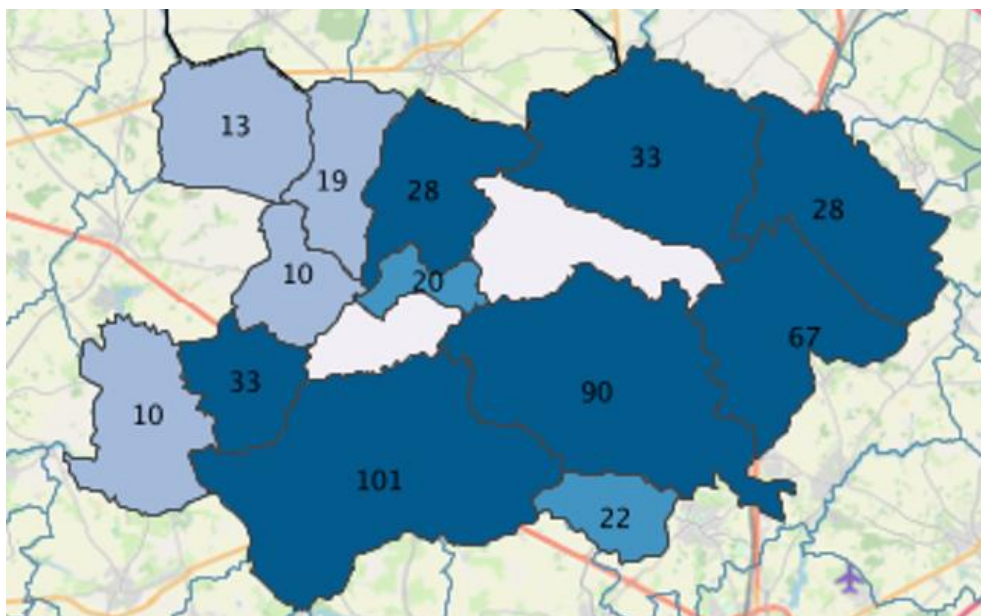
<sup>18</sup> Source : Observatoire des inégalités, données 2023

La part des bénéficiaires de la CSS non participative dans le total de la population relevant de la CPAM est plus importante dans les communes de l'ex-Pays de Palluau.

Commune	Nb de bénéficiaires CSS non participative (RG)	Part de bénéficiaires CSS non participative (RG)
LA GENETOUBE	18	0,97%
ST DENIS LA CHEVASSE	23	1,07%
BEAUFOU	24	1,52%
LA CHAPELLE PALLUAU	18	1,67%
BELLEVIGNY	100	1,72%
AIZENAY	177	1,86%
LE POIRE SUR VIE	157	1,90%
LES LUCS SUR BOULOGNE	81	2,42%
APREMONT	53	2,76%
FALLERON	49	3,16%
GRAND'LANDES	22	3,44%
MACHE	57	3,56%
ST ETIENNE DU BOIS	86	4,13%
ST PAUL MONT PENIT	37	4,46%
PALLUAU	73	6,43%

**Nombre de bénéficiaire de la CSS participative<sup>19</sup>**

474 bénéficient de la CSS participative en 2023. C'est dans les communes de Grand'Landes, Maché et Palluau que l'on retrouve proportionnellement le plus de personnes à bénéficier de la complémentaire santé solidaire.



<sup>19</sup> Source : Observatoire des fragilités Grand Nord, données 2023

### Les mutuelles communales

11 communes proposent à leurs administrés l'accès à une mutuelle commune : Aizenay, Apremont, Beaufou, Falleron, La Chapelle Palluau, Grand'Landes, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Palluau, Saint-Etienne du Bois et Saint-Denis La Chevasse. Il s'agit d'une mise en relation entre les habitants et un organisme de mutuelle facilitant l'accès à un contrat groupé permettant de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.

Parmi ces communes, 7 se sont regroupées pour la mise en place d'un contrat commun.

## II.6. Education

Le niveau de formation contribue à la constitution de l'état de santé notamment par le développement d'une plus grande réception aux messages de prévention à tous les âges de la vie.

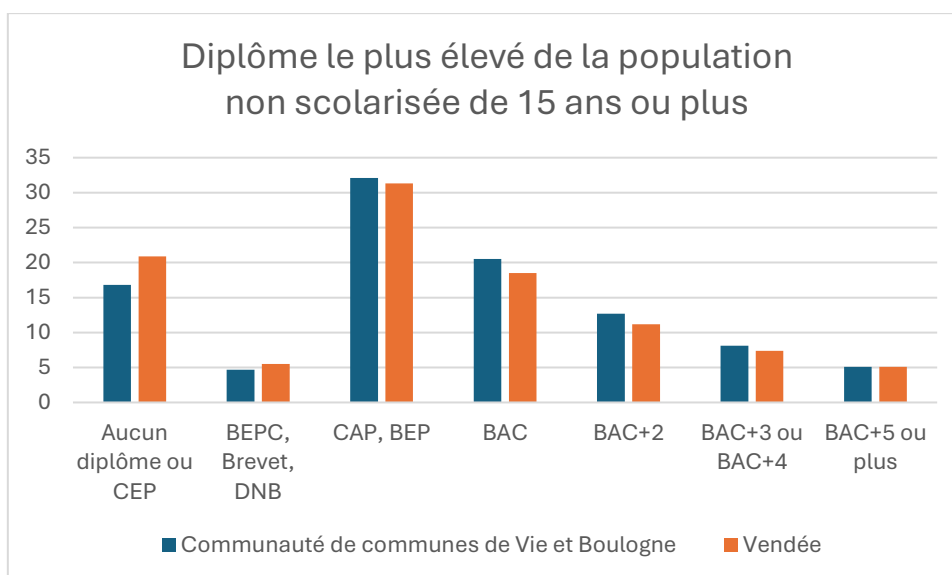
25.1% de la population de Vie et Boulogne est scolarisée.

Le taux de scolarisation des 18 à 24 ans (33.2%) est plus faible que celui du département (36%) de la Région (49.3%) ou au niveau national (52.1%)

### Part des diplômés du supérieur

La part des personnes sans diplôme est moins importante sur la communauté de communes (16.8%) comparativement aux moyennes régionales (19.4%) ou départementales (20.9%).

La part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés est plus importante sur la communauté de communes (25.9%) comparativement à la Vendée (23.7%) mais moins importante qu'au niveau des Pays de la Loire (30.1%) ou de la France (32.5%).

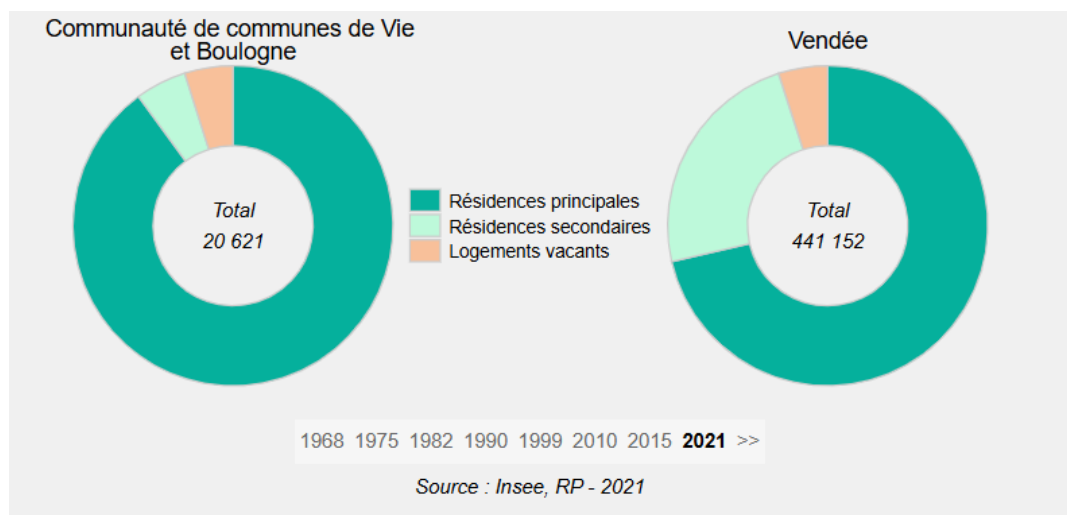


### III. LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

#### III.1. Le logement

##### III.1.1 Structure du parc de logement

Le parc de logement sur la communauté de communes est principalement composé de résidences principales (89.9% des logements). Comparativement à l'ensemble de la Vendée, la part des résidences secondaires est faible (5.2% contre 23.6% sur le département).



La majorité des occupants des résidences principales sont propriétaires (77.5%), 16.2% sont locataires d'un logement privé et 6.3% d'un logement social.

Les logements sont principalement des maisons individuelles, seul 4% des logements sont collectifs. Par ailleurs, la majorité des logements (52%) sont des logements type T5 ou plus<sup>20</sup>.

##### III.1.2 La précarité énergétique liée au logement

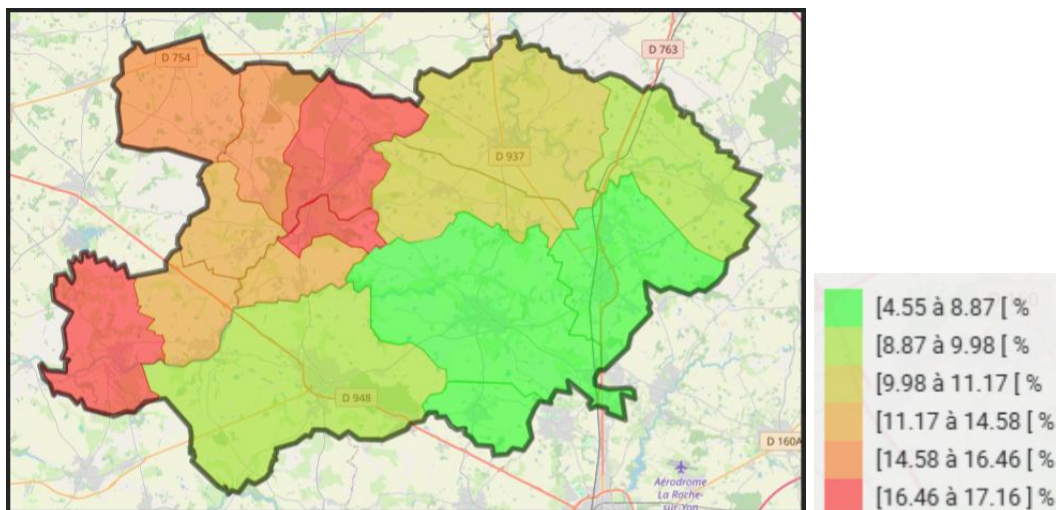
La précarité énergétique<sup>21</sup> entraîne différentes conséquences sur la santé : effet direct du froid et de l'humidité, développement de moisissures et risques d'allergies ou de pathologies, impact sur la santé mentale...

Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), en 2021, 1729 ménages sont en situation de précarité énergétique liée au logement, soit 9,5% des ménages (contre 12% au niveau départemental). La frange nord-ouest du territoire intercommunal est la plus touchée par ce phénomène.

En Pays de la Loire comme en France métropolitaine, en 2018, 14% des ménages seraient en situation de précarité énergétique liée au logement.

<sup>20</sup> Source : Diagnostic PLUiH Vie et Boulogne

<sup>21</sup> Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8% de son revenu, et son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3e décile de revenu par UC.



### Le Guichet Habitat de Vie et Boulogne

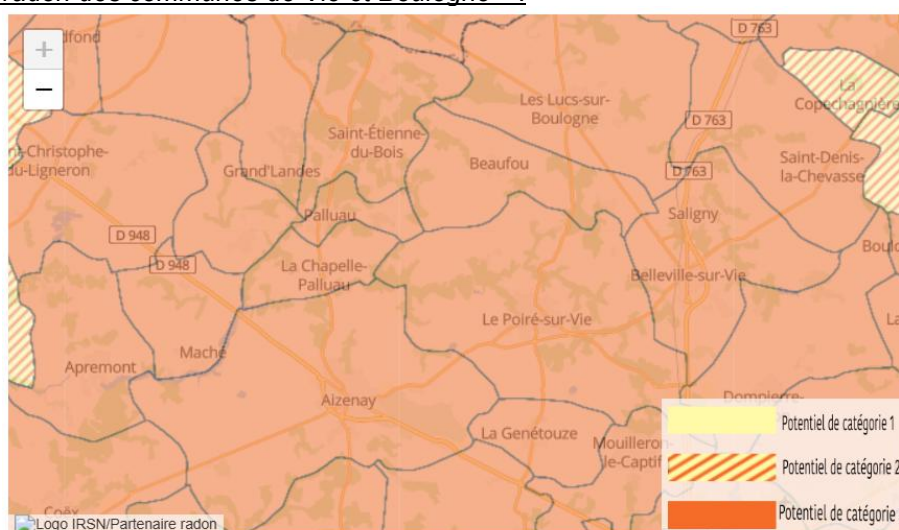
La communauté de communes Vie et Boulogne accompagne les ménages en apportant des conseils et un accompagnement gratuit sur leurs projets de rénovation énergétique et en aidant les personnes à mobiliser les aides financières pour les travaux.

### III.1.3. L'exposition au radon

Le radon est un gaz radioactif polluant de l'air intérieur. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. Ce gaz est classé comme cancérigène pulmonaire et serait responsable de 10% des décès par cancer du poumon en France<sup>22</sup>

Selon l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN), l'ensemble des communes de Vie et Boulogne est en potentiel radon de catégorie 3, c'est-à-dire à risque de présenter des concentrations en radon élevées. Toutefois, la présence de radon au sein des habitations étant dépendante de nombreux autres facteurs que la composition des roches des sols (étanchéité du bâtiment, taux de renouvellement de l'air intérieur...), résider en zone de catégorie 3 ne présume pas des concentrations de radon au sein des habitations.

#### Le potentiel radon des communes de Vie et Boulogne<sup>23</sup> :



<sup>22</sup> Source : Centre International de Recherche sur le Cancer - 2018

<sup>23</sup> Source : Cartographie du potentiel radon – IRSN

## III.2. Les mobilités

Les politiques de déplacement et les problématiques de santé ont de multiples relations. En effet, certains modes de transport, comme la voiture individuelle, occasionnent des nuisances pouvant avoir un impact sur la santé alors que d'autres, les modes actifs, s'accompagnent d'effets bénéfiques pour la santé. Par ailleurs, l'accès à des solutions de mobilité peut avoir une incidence sur l'accès aux services, dont les services de santé, et a un impact sur le développement du lien social.

Sur le territoire de Vie et Boulogne, la majorité des déplacements se fait en voiture. 90.2% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture (86% en Vendée, 78% en Pays de la Loire, 69.8% en France métropolitaine).

La communauté de communes, dans le cadre de son plan climat, a adopté en 2021 un schéma des modes actifs pour développer la pratique du vélo. Par ailleurs, elle encourage le co-voiturage avec le développement des aires de covoiturage et d'une application facilitant la mise en réseau des covoitureurs. De plus, Vie et Boulogne souhaite développer l'utilisation des transports en commun avec, par exemple, l'expérimentation à partir de septembre 2025 de 2 lignes de bus reliant les communes de Bellevigny (gare), Le Poiré-sur-Vie et Aizenay.

Selon les chiffres de la Préfecture, 387 accidents ont été recensés en 2023. 468 personnes ont été blessées et 57 personnes ont été tuées sur la route. Les causes principales des accidents mortels sont la consommation d'alcool (30%), les malaises (26%) ainsi que la vitesse excessive (26%).

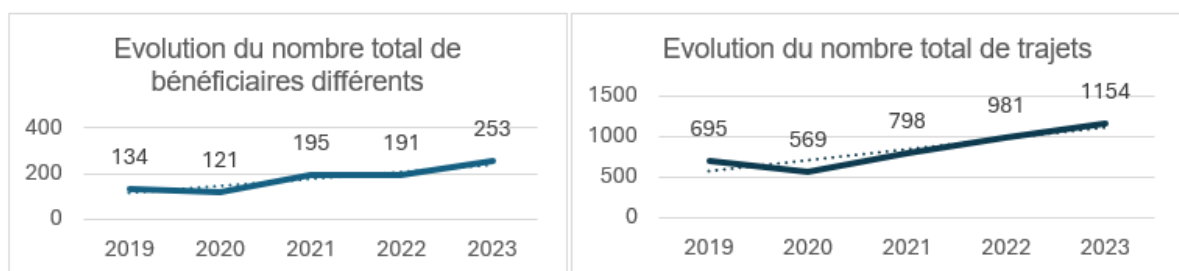
Lors des entretiens et des ateliers de concertation, **les comportements à risque**, notamment la conduite de voiture ou de deux-roues sous l'emprise de l'alcool, ont été mis en évidence comme problématiques sur le territoire.

### Les actions d'éducation routière

Dans un objectif de lutte contre l'insécurité routière et de promotion des modes de déplacements doux, la communauté de communes mène, depuis de nombreuses années, des actions itinérantes auprès de différents publics. 4 700 personnes (élèves de primaire, collégiens, seniors...) ont été concernées en 2024.

### Le déplacement solidaire

8 communes du territoire disposent de dispositifs de déplacement solidaire porté par les CCAS ou par des associations. Les données de l'observatoire social de Vie et Boulogne montrent une augmentation du nombre de bénéficiaires de ces services (+89%) ainsi que du nombre de trajets effectués (+66%) entre 2019 et 2023.



### L'importance des dispositifs de déplacements solidaires dans l'accès aux soins

La concertation avec les acteurs du territoire a mis en évidence les difficultés que peuvent rencontrer certains habitants, notamment ceux des communes les plus rurales pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou aller chercher leurs médicaments à la pharmacie. Les services de déplacements solidaires ont été identifiés comme occupant une place importante dans l'accès aux soins des personnes rencontrant des difficultés de mobilité. Les services de déplacements solidaires permettent également de rompre l'isolement en créant du lien social.

Toutefois, les contraintes de jours et d'horaires ne permettent pas toujours aux personnes usagères de ces services de se rendre à leurs différents rendez-vous médicaux.

### III.3. Les équipements et services

Le territoire est doté de nombreux services et équipements<sup>24</sup> :

- Des services à la population :
  - o 15 mairies et une communauté de communes
  - o 1 France Services et un conseil numérique
  - o 2 centres sociaux à Aizenay et au Poiré-sur-Vie
  - o 2 Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (travailleurs sociaux, éducateur de prévention, PMI) à Palluau et au Poiré-sur-Vie
  - o 2 gendarmeries à Palluau et au Poiré-sur-Vie et 2 polices municipales à Aizenay et au Poiré-sur-Vie
  - o 2 épicerie solidaires et 1 distribution alimentaire
  - o 2 aires d'accueil de gens du voyage à Aizenay et au Poiré-sur-Vie
  
- Des services tournés vers l'enfance et la jeunesse :
  - o 3 établissements d'accueil du jeune enfant publics, 14 micro-crèches privées, 14 MAM, 304 assistants maternels, 1 Relais Petite Enfance itinérant<sup>25</sup>
  - o 1 Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant
  - o 28 écoles (13 publiques, 15 privées) et 5 collèges (2 publics, 3 privés), 1 lycée
  - o 11 accueils de loisirs extra-scolaires, 10 accueils de loisirs périscolaires, 8 accueils de loisirs adolescents, 2 accueils jeunes

#### Vivre et grandir ensemble, le projet social de territoire

Une convention territoriale globale (CTG) a été signée en 2021 entre la CAF et la communauté de communes. Le projet social s'adresse à tous les habitants, il concerne la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux services administratifs et aux démarches en ligne, l'accompagnement social. Ce projet, adapté aux besoins locaux, permet d'améliorer la coordination entre les acteurs et de renforcer l'offre de services aux habitants.

- Une offre culturelle, sportive, touristique et de loisirs :
  - o 17 médiathèques
  - o Des cinémas
  - o 1 office de tourisme
  - o Des musées
  - o Des sites et monuments historiques, un château, une commune labellisée « Petite cité de caractère »
  - o Une forêt classée, des espaces naturels préservés
  - o Des kms de chemins balisés ainsi que des parcours permanents d'orientation
  - o 2 rivières et des lacs pouvant accueillir des sites de pêche
  - o Une plage aménagée au bord d'un lac
  - o 3 piscines
  - o Plus de 200 équipements sportifs et des zones de loisirs.

#### Culture et santé

L'OMS étudie le potentiel des activités culturelles en tant que complément à la prévention et au traitement des maladies non transmissibles<sup>26</sup>. Dans un rapport de 2023, l'OMS indique que les activités artistiques peuvent être utilisées comme un complément efficace au traitement médical et aux soins. Le projet culturel de Vie et Boulogne contribue à la santé des habitants. Des actions spécifiques autour de la lecture publique sont d'ailleurs développées auprès des publics empêchés (handicap visuel, auditif...).

Les médiathèques du territoire proposent toutes des livres audios et des livres gros caractères.

<sup>24</sup> Source : Diagnostic réalisé dans le cadre du projet social de territoire « Vivre et grandir ensemble » 2021

<sup>25</sup> Source : Observatoire de la petite enfance Vie et Boulogne, janvier 2025

<sup>26</sup> Source : « [Le pouvoir de la guérison : un nouveau rapport de l'OMS montre comment les arts peuvent contribuer à la lutte contre les maladies non transmissibles](#) », OMS novembre 2023

La vie associative est riche sur le territoire, notamment avec la présence de nombreuses associations sportives. Avec 31% de licenciés sportifs en 2021 parmi sa population, Vie et Boulogne est la communauté de communes qui compte la part de personnes engagées dans une activité sportive associative la plus importante de Vendée<sup>27</sup>.

### Les nombreux services contribuent à la santé des habitants

Vie et Boulogne est un territoire dynamique avec une offre de services importante et une vie associative très riche. Il s'agit d'un atout en matière de promotion de la santé, d'accès aux droits et de développement des liens sociaux mis en avant lors des différents ateliers de concertation.

## III.4. Autres facteurs environnementaux

### III.4.1. La qualité de l'air extérieur

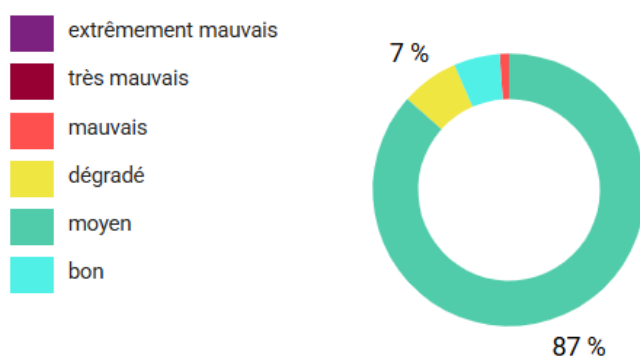
Un adulte respire en moyenne 15 000 litres d'air par jour. Une exposition chronique à la pollution de l'air impacte donc la santé des individus. Santé Publique France estime qu'en France la pollution de l'air extérieur provoque chaque année 48 000 décès en moyenne, soit 9% de la mortalité totale.

L'indice de qualité de l'air est un indicateur journalier simplifié destiné à informer la population de la qualité de l'air qu'elle respire.

Air Pays de la Loire, association agréée par le ministère de la transition écologique pour surveiller la qualité de l'air, publie chaque jour un indice de qualité de l'air<sup>28</sup>,

#### Répartition annuelle des indices de qualité de l'air en 2024 sur Vie et Boulogne<sup>29</sup>

#### Répartition annuelle des indices de qualité de l'air



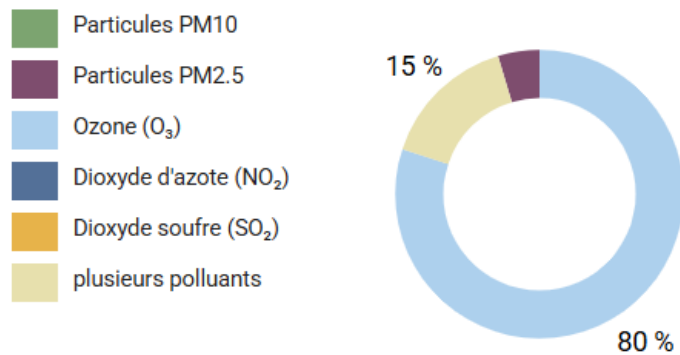
<sup>27</sup> Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos - 2021

<sup>28</sup> Indicateur simplifié qui correspond au maximum des 5 sous-indices déterminés pour 5 polluants de l'air : ozone (O<sub>3</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), les particules PM10, les particules fines PM2,5

<sup>29</sup> Source : AIR Pays de la Loire

Répartition annuelle des polluants déterminant l'indice de qualité de l'air en 2024 sur Vie et Boulogne<sup>30</sup>

**Répartition annuelle des polluants déterminant l'indice de qualité de l'air**



**L'amélioration de la qualité de l'air, un objectif du PCAET**

Adopté en 2021, le Plan Climat Air Energie Territorial de Vie et Boulogne porte une stratégie et un programme d'actions locales pour six ans pour renforcer la dynamique positive de développement durable avec pour objectifs de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (lutte contre le changement climatique),
- accélérer la transition énergétique, diminuer la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- améliorer la qualité de l'air,
- s'adapter au changement climatique.

**III.4.2. La qualité de l'eau**

La qualité de l'eau potable fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent par l'ARS. Les réseaux des communes de Vie et Boulogne sont alimentés par deux captages, celui d'Apremont et celui de Bellevigny. En 2023, l'indicateur global de qualité pour ces deux réservoirs est évalué à A, soit une eau de bonne qualité.

<sup>30</sup> Source : AIR Pays de la Loire

Qualité de l'eau réservoir de Belleville 2023<sup>31</sup> :

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : <b>40</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : <b>47</b> Valeur moyenne : <b>19 mg/L</b> Valeur maxi : <b>42 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>7</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>277</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>
<b>TRIHALOMÉTHANES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : <b>18</b> Valeur moyenne : <b>52,2 microgramme/L</b> Valeur maxi : <b>76 microgramme/L</b>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>12</b> Valeur moyenne : <b>17,6 °f</b> Valeur maxi : <b>20,9 °f</b>

Qualité de l'eau, réservoir d'Apremont, 2023

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée sur les 2 paramètres suivants : E.Coli et entérocoques.	Nombre de prélèvements : <b>66</b> Conformité : <b>100 %</b> Valeur maxi : <b>0 n/100 ml</b>
<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : <b>32</b> Valeur moyenne : <b>17,2 mg/L</b> Valeur maxi : <b>32 mg/L</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : <b>7</b> Conformité : <b>100 %</b> Nombre de substances recherchées : <b>277</b> Valeur maxi : <b>0 microgramme/L</b>
<b>TRIHALOMÉTHANES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : <b>15</b> Valeur moyenne : <b>50,1 microgramme/L</b> Valeur maxi : <b>76 microgramme/L</b>
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : <b>12</b> Valeur moyenne : <b>17,6 °f</b> Valeur maxi : <b>20,9 °f</b>

<sup>31</sup> Source : [altasante@ars.sante.fr](mailto:altasante@ars.sante.fr) via le site internet de Vendée Eau

### III.4.3 Risques polliniques

Selon le ministère de la santé, environ 20% des enfants à partir de 9 ans et 30% des adultes sont concernées par des allergies aux pollens.

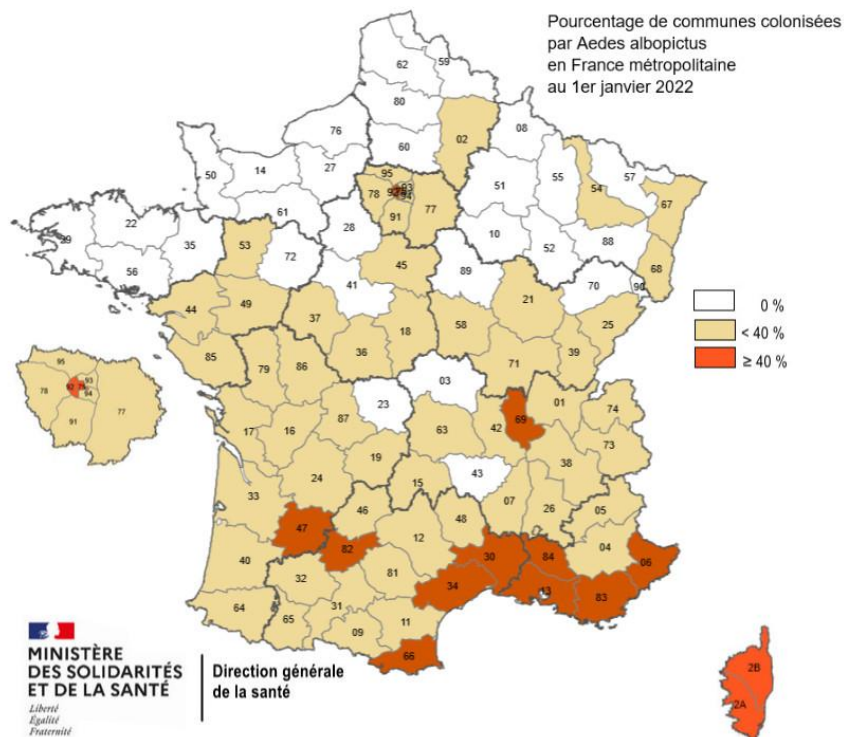
2 dispositifs de surveillance des pollens sont implantés à La Roche-sur-Yon : un capteur de pollen et un pollinarium sentinelle. Les données du capteur de pollen sont transmises à Air Pays de la Loire qui produit un bulletin d'information hebdomadaire sur les risques allergiques.

Les informations issues des pollinarium sentinelle, jardin rassemblant les principales espèces de plantes allergisantes, sont transmises aux personnes abonnées quotidiennement. Cette alerte permet notamment aux personnes allergiques d'adapter leurs comportements face aux risques d'allergies.

### III.4.4 Présence du moustique tigre

Le moustique tigre est un moustique originaire d'Asie vecteur de maladie telle la dengue, le chikungunya ou le zika. En France métropolitaine, 78 départements, dont la Vendée, ont été colonisés par cet insecte. Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance active et d'une lutte anti-vectorielle sous la responsabilité des ARS. Tout citoyen peut également signaler sa présence sur un portail spécifique, ([signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr))

Sur le territoire de la communauté de communes, la présence du moustique tigre a été mise en évidence sur la commune d'Aizenay.



## PARTIE 2 : L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION<sup>32</sup>

### I. ESPERANCE DE VIE

En moyenne, entre 2017 et 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 79.1 ans pour les hommes et de 85.6 ans pour les femmes.

	CCVB	Vendée	Pays de la Loire	France
Hommes	79.1	79.1	79.7	79.4
Femmes	85.6	85.3	86.1	85.4

### II. TAUX DE MORTALITE

#### II.1. Mortalité générale

Avec en moyenne 340 décès par an sur la période 2017-2021, le taux de mortalité générale est de 7.4 décès pour 1000 habitants. Il est de 9.4 pour 1000 en France sur la même période.

Le taux de mortalité générale est plus faible qu'en France, cependant la population y est en moyenne plus jeune. Pour comparer la situation de la CCVB avec la moyenne nationale, l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire met à disposition des indices comparatifs qui neutralisent les effets de la structure par âge de la population. Il s'agit du rapport en base 100 du nombre de cas observés sur le territoire au nombre de cas attendus si les taux pour chaque tranche d'âge dans ce territoire étaient identiques aux taux de la France métropolitaine. Aussi, la situation de la CCVB n'est pas significativement différente de la moyenne nationale en ce qui concerne la mortalité générale.

	Hommes CCVB	Femmes CCVB	Total CCVB	Vendée	Pays de la Loire
Mortalité générale	/	/	102	99	96
Mortalité prématurée	107	94	104	102	98
Mortalité évitable par la prévention	/	/	109	108	103
Mortalité par cancer	/	/	<b>112</b>	107	102
Mortalité par suicide	/	/	<b>168</b>	132	128

#### II.2. Mortalité prématurée

La mortalité prématurée est définie comme l'ensemble des décès survenant avant 65 ans. La situation de la CCVB est semblable à la moyenne nationale : le taux de mortalité prématurée est de 1.8 pour 1000 habitants avec une disparité marquée entre les deux sexes (2.5 pour 1000 chez les hommes et 1.1 pour 1000 chez les femmes).

#### II.3. Mortalité évitable par la prévention

La mortalité évitable par la prévention est définie par l'OCDE comme les causes de décès que les interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces auraient permis d'éviter. Cet indicateur est calculé à partir de la collecte de données sur les causes de décès avant 75 ans. A titre d'exemple, sont comptabilisés dans les décès évitables par la prévention, les causes de décès suivantes : maladies infectieuses (notamment celles pouvant être évitées par la vaccination), certains

<sup>32</sup> Les données proviennent principalement de l'outil PISSTER (Panier d'indicateurs sociosanitaires territoriaux), mis à disposition par l'Observatoire Régional de la Santé, mis à jour en mai 2024, sauf indication d'autres sources.

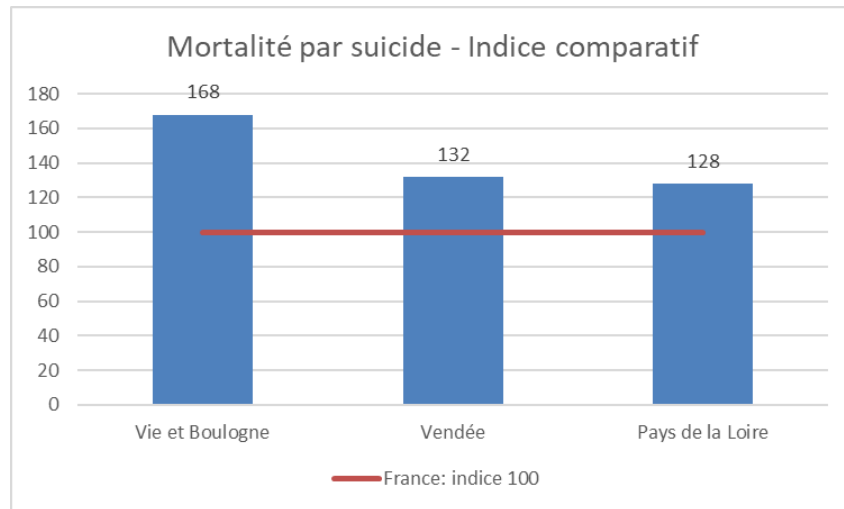
cancers (poumon, mélanome malin de la peau, col de l’utérus…), décès par accident de la route, décès liés à l’usage de drogue et d’alcool…

Le taux de mortalité évitable par la prévention est de 1.3 pour 1000 habitants sur Vie et Boulogne. Cet indicateur est supérieur à la moyenne nationale de 9%.

## II.4. Mortalité par suicide

Avec 9 décès par suicide en moyenne par an entre 2017 et 2021, Vie et Boulogne connaît une situation très défavorable concernant la mortalité par suicide.

En effet, la mortalité par suicide est, en taux standardisé selon l’âge de la population, 68% supérieure à la moyenne nationale.



Le SDIS de Vendée est intervenu 930 fois en 2024 pour tentative de suicide sur le Département.

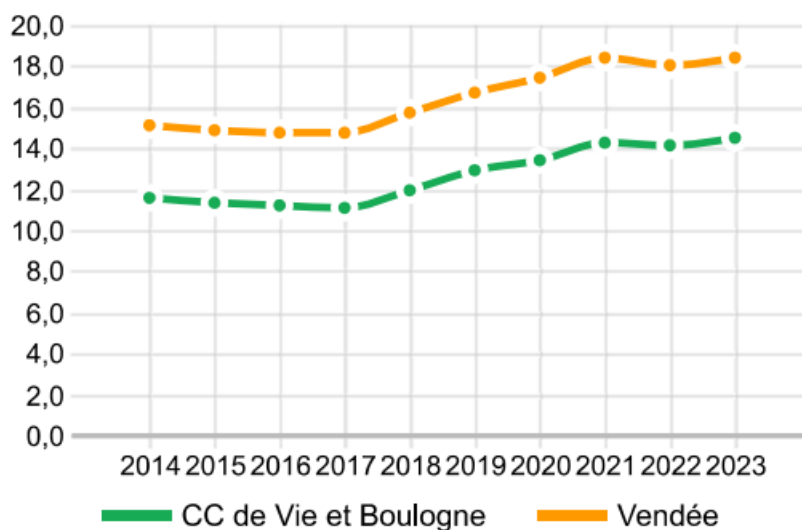
## III. PRINCIPAUX PROBLEMES DE SANTE ET PATHOLOGIES

### III.1. Nombre de bénéficiaires en ALD

La reconnaissance en affection longue durée par la CPAM concerne les maladies dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé (par exemple : insuffisance cardiaque, cancer, AVC, VIH, sclérose en plaque, maladie de Parkinson…)

Selon le système national des données de santé (SNDS), en 2023 sur le territoire de Vie et Boulogne 6643 personnes sont bénéficiaires d’une prise en charge pour une affection longue durée, soit 14.5% de la population. Cette part, qui est inférieure à celles départementale, régionale et nationale, est en progression depuis 2017.

### Evolution de la répartition des bénéficiaires en ALD



Source : SNDS

## III.2. Les cancers

En 2021, 2 040 personnes sont prises en charge pour cancer (actif ou sous surveillance) sur Vie et Boulogne soit 4.4% de la population (6% en Vendée) ce qui montre une situation sur la communauté de communes non significativement différente que la moyenne nationale.

Avec 101 décès en moyenne par an sur la période 2017-2021, le taux de mortalité par cancer est de 2.2 pour 1000 habitants. A structure d'âge égale, on observe une différence significative entre la situation du territoire et la moyenne nationale. La situation de la communauté de communes est significativement moins favorable que la moyenne nationale avec une mortalité supérieure de 12.2% à la moyenne nationale.

Selon le panorama des cancers en France, Edition 2023, de l'Institut national du cancer, les cancers les plus fréquents en 2023 sont :

- le cancer de la prostate, le cancer du poumon et le cancer colorectal chez les hommes ;
- le cancer du sein, le cancer colorectal et le cancer du poumon chez les femmes.

Ce sont également ces cancers qui provoquent le plus de décès en nombre.

Concernant la prise en charge de ces cancers, la situation de la communauté de communes est significativement non différente de la moyenne nationale pour les cancers du poumon et de la prostate. Il y a moins de personnes prises en charge pour les cancers du côlon-rectum et du sein :

Taux de personnes prises en charge en pourcentage par type de cancer :

	Colorectal	Poumon	Sein (femme)	Prostate
Vie et Boulogne	0,4 <sup>33</sup>	0,2	1,7	1,6
Vendée	0,6	0,3	2,3	2,1
Pays de la Loire	0,6	0,2	2,1	1,8
France	0,5	0,2	2,1	1,6

Les taux de personnes prises en charge par type de cancer sont relativement stables sur la période 2015/2021.

<sup>33</sup> Interprétation : Sur Vie et Boulogne, 0.4% de la population est prise en charge pour un cancer colorectal.

### III.3. Les maladies cardio-vasculaires

En 2021, 3 010 personnes sont prises en charge pour maladie cardiovasculaire soit 6.5% de la population de Vie et Boulogne. La différence avec la moyenne nationale est statistiquement non significative lorsque sont neutralisés les effets liés à structure par âge de la population. Le nombre de personnes prises en charge pour cette pathologie est en hausse modérée depuis 2015.

Personnes prises en charge pour maladie cardiovasculaire				
	Effectif	Taux	Evolution annuelle	Indicateur
Vie et Boulogne	3010	6.5%	↑	97 (ns)
Vendée	63540	8.8%	↑	97
Pays de la Loire	298890	7.6%	↑	96
France métrop.	5174120	7.8%	↑	100

Avec en moyenne 74 décès par an entre 2017 et 2021, la mortalité par maladie cardiovasculaire au sein de la population de la communauté de communes est de 1.6 pour 1000 habitants. Cet indicateur est supérieur de 4% à la moyenne nationale, ce qui ne représente pas une différence significative.

Mortalité par maladies cardiovasculaires			
	Effectif	Taux	Indicateur
Vie et Boulogne	74	1.6‰	104 (ns)
Vendée	1874	2.7‰	111
Pays de la Loire	8524	2.2‰	102
France métrop.	136623	2.1‰	100

Il est à noter que 10% des personnes de 25 à 64 ans et 37% des personnes de 65 ans et plus ont un traitement du risque cardiovasculaire hors pathologies (cardio-neurovasculaires, insuffisance rénale chronique terminale, diabète), soit respectivement 6% et 7% de plus que les moyennes nationales par tranches d'âge respectives.

#### Les défibrillateurs

Les défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont des dispositifs médicaux utilisables par tous qui aident à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. L'installation des DAE est une obligation pour les ERP de catégorie 1 à 4 et dans certains ERP de catégorie 5. Les exploitants de DAE ont l'obligation de déclarer les données d'implantation et d'accessibilité de leurs DAE au sein d'une base de données nationale, Géo'DAE. Une cartographie issue de l'exploitation de cette base de données permet de localiser les DAE sur l'ensemble du territoire national<sup>34</sup>. Des communes mettent également à disposition les localisations des DAE sur leurs sites Internet. A titre d'exemple, il est comptabilisé 13 DAE sur la commune du Poiré-sur-Vie.

### III.4. Le diabète

En 2021, 2 090 personnes résidant sur la communauté de communes ont été prise en charge pour diabète soit 4.5% de la population. La situation de la communauté de communes est comparable à celle du département et de la région, soit plus favorable que la moyenne nationale.

Toutefois, il est à noter que, sur les deux années 2018 et 2019, 687 personnes ont été hospitalisées pour complication de diabète<sup>35</sup> soit un taux standardisé selon l'âge de 1685.4 pour 100 000 habitants (contre 1 498,4 pour 100 000 habitants en Pays de la Loire).

<sup>34</sup> [Cartographie Française des défibrillateurs](#)

<sup>35</sup> Appui au déconfinement – Profil de territoire – Mai 2020 – FNORS/ORS Pays de la Loire

### III.5. Les maladies respiratoires

En 2021, 2210 personnes résidant sur Vie et Boulogne sont prises en charge pour une affection respiratoire chronique, soit 4.8% de la population. Par comparaison au niveau national, moins de personnes sont prises en charge pour ce type de pathologie sur la communauté de communes.

	Personnes prises en charge pour maladie respiratoire chronique			
	Effectif	Taux	Evolution annuelle	Indicateur
Vie et Boulogne	2210	4.8%	→	94
Vendée	38270	5.3%	↓	94
Pays de la Loire	190280	4.8%	↓	91
France métrop.	3521070	5.3%	↓	100

Le taux de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire est de 0.5 pour 1000 habitants sur la période 2017-2021 soit un taux comparable à la moyenne nationale mais plus défavorable qu'au niveau départemental ou régional.

	Mortalité par maladies de l'appareil respiratoire		
	Effectif	Taux	Indicateur
Vie et Boulogne	22	0.5‰	102 (ns)
Vendée	469	0.7‰	92
Pays de la Loire	2368	0.6‰	94
France métrop.	41328	0.6‰	100

### III.6. Maladie d'Alzheimer et autres démences

En 2021, 330 personnes de 65 ans et plus ont été prises en charge pour démences dont la maladie d'Alzheimer, soit 4% des personnes de cette tranche d'âge.

	Personnes de 65 ans et plus prises en charge pour démences			
	Effectif	Taux	Évolution annuelle	Indicateur
Vie et Boulogne	330	4,0%	→	92 (ns)
Vendée	7 650	4,1%	→	87
Pays de la Loire	40110	4,7%	↓	96
France métrop.	677810	4,8%	↓	100

### III.7. Quelques indicateurs relatifs à la santé mentale

#### III.7.1 La prise en charge pour affections psychiatriques

En 2021, 1 140 personnes ont été prises en charge pour une pathologie psychiatrique (hors démence et troubles addictifs liés au tabac), soit 2.5% de la population du territoire.

Il y a moins de prises en charge pour affections psychiatriques sur Vie et Boulogne comparativement aux territoires de référence.

Personnes prises en charge pour affections psychiatriques				
	Effectif	Taux	Évolution annuelle	Indicateur
Vie et Boulogne	1 140	2,5%	→	70
Vendée	23 950	3,3%	→	88
Pays de la Loire	133 230	3,4%	↓	93
France	2 418 440	3,6%	↓	100

### III.7.2 Le recours aux médicaments psychotropes

Hors affections psychiatriques, en 2021, 8% de la population (soit 3 730 personnes) a bénéficié d'un traitement par psychotropes (antidépresseurs/régulateurs de l'humeur, neuroleptiques, anxiolytiques, hypnotiques). La situation de Vie et Boulogne est non significativement différente de la moyenne nationale, excepté pour les personnes de 65 ans et plus. En effet, elles sont 13% de plus à avoir un traitement par psychotropes hors affections psychiatriques par rapport à la moyenne nationale.

Personnes ayant un traitement psychotrope				
	Effectif	Taux	Évolution annuelle	Indicateur
Vie et Boulogne	3 730	8,0%	↓	102
Vendée	69 100	9,6%	↓	100
Pays de la Loire	335 750	8,5%	↓	98
France	5 763 960	8,7%	↓	100

### III.8. Consommation d'alcool et d'autres produits

Certaines données n'étant pas disponibles à l'échelle de la communauté de communes, des indicateurs sont issus du diagnostic pour le 3<sup>e</sup> projet régional de santé mené par l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire en 2023.

#### III.8.1 Consommation et problèmes de santé directement liés à l'alcool

Selon le baromètre de Santé Publique France, en 2021, dans les Pays de la Loire, 28% des 18-75 ans déclarent une consommation d'alcool supérieure aux repères visant à en limiter les risques. La position des Pays de la Loire est la plus défavorable de toutes les régions de France.

Chez les jeunes de 17 ans en Pays de la Loire, selon l'enquête ESCAPAD<sup>36</sup> de 2022, les niveaux d'usage et des alcoolisations ponctuelles importantes (API) sont supérieurs à la moyenne métropolitaine. En effet, l'usage régulier d'alcool concerne 13% des jeunes ligériens (7.2% sur l'ensemble du territoire métropolitain) et les API répétées 23.1% (13.6% pour la moyenne nationale).

En 2021, sur Vie et Boulogne, 130 personnes étaient prises en charge pour des troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool, soit 0.3% de la population. Comparativement à la moyenne nationale, le taux de prise de charge pour ces troubles addictifs est faible.

<sup>36</sup> ESCAPAD : enquête menée tous les 3 ans par l'Observatoire français des drogues et tendances addictives permettant de quantifier les usages de produits psychoactifs chez les jeunes de 17 ans à l'échelle régionale

<b>Personnes prises en charge pour troubles addictifs liés à l'alcool</b>				
	Effectif	Taux	Évolution annuelle	Indicateur
Vie et Boulogne	130	0.3%	↓	<b>72</b>
Vendée	2860	0.4%	↓	95
Pays de la Loire	17160	0.4%	↓	108
France	270750	0.4%	↓	100

Les données de la mortalité par pathologie liée à l'alcool ne sont pas disponibles à l'échelle de la communauté de communes. A l'échelle du département de la Vendée, le taux de prise en charge pour troubles addictifs liés à l'alcool est, comme sur Vie et Boulogne, statistiquement moins important que la moyenne nationale. Toutefois, le taux de mortalité par pathologie liée à l'alcool est 19% plus important que la moyenne nationale.

**Les addictions et notamment l'addiction à l'alcool** sont perçues comme problématiques sur le territoire. L'aspect culturel de l'alcool favorise les consommations fréquentes dans l'environnement professionnel, familial ou amical.

### Les CSAPA

Les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie ont des missions de soins, d'accompagnement psychosocial et de réduction des risques pour les personnes présentant des difficultés avec leurs consommations de produits psychoactifs. Il existe 2 CSAPA à La Roche-sur-Yon, un porté par l'association Addictions France (qui porte également un CSAPA et une consultation jeunes consommateurs -CJC- à Challans), l'autre porté par l'association Opellia 85 (qui porte également une CJC, une équipe mobile en addictologie pour les personnes en situation de précarité ainsi qu'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)

## III.8.2 Consommation de tabac

La consommation quotidienne de tabac est moins répandue en Pays de la Loire qu'en France : en 2021, 22% des habitants de 18 à 75 ans déclarent fumer régulièrement contre 25% pour la moyenne nationale. Chez les jeunes, l'usage du tabac est supérieur en région Pays de la Loire par rapport à la France métropolitaine : en 2022, selon l'enquête ESCAPAD, 18,2% des jeunes de 17 ans fument quotidiennement contre 15,6% sur l'ensemble du territoire métropolitain.

### Les espaces sans tabac

Les espaces sans tabac sont la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics. La Ligue contre le Cancer labellise les communes mettant en œuvre des espaces extérieurs sans tabac. Sur Vie et Boulogne, la commune du Poiré-sur-Vie a mis en place plusieurs espaces sans tabac.

## III.8.3 L'usage du cannabis et l'expérimentation des autres substances psychoactives illicites chez les jeunes

L'enquête ESCAPAD montre un usage plus important du cannabis en Pays de la Loire chez les jeunes de 17 ans des Pays de la Loire qu'ailleurs en France en termes d'expérimentation (33.6% contre 29.9% en France). L'usage régulier en Pays de la Loire est similaire au niveau national (4.6% des jeunes). Les expérimentations de la plupart des autres substances psychoactives sont similaires à la moyenne métropolitaine.

## IV. LE NON-RECOURS AUX SOINS

Le recours aux soins dépend d'un ensemble de facteurs liés entre eux. Être en bonne santé peut expliquer en partie le non-recours aux soins. Cependant, le non-recours aux soins peut également être synonyme de renoncement aux soins : difficultés financières, non accès aux professionnels de santé, éloignement des spécialistes... Le recours aux soins dépend également de l'éducation à la santé et de la sensibilisation des habitants aux questions de santé.

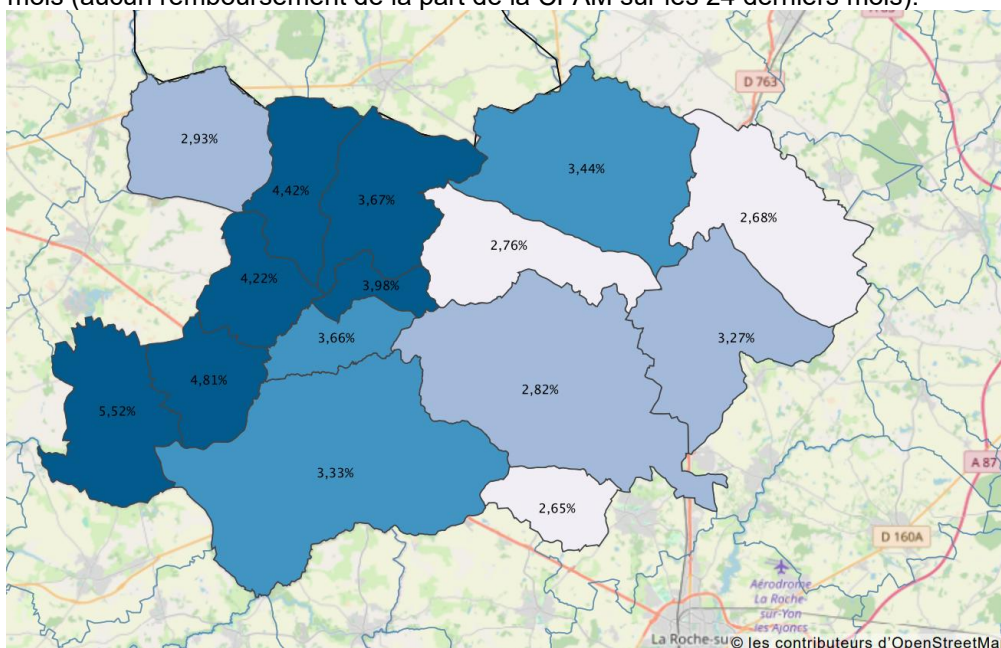
### Un renoncement aux soins qui inquiète

Les élus des communes de Vie et Boulogne sont régulièrement interpellés par les habitants qui leur font part de leurs difficultés d'accès aux soins en raison du manque de médecins généralistes et de certains professionnels paramédicaux sur le territoire ou de médecins spécialistes dans le département. Les délais d'attente pour des rendez-vous sont très longs et ne permettent pas de répondre aux situations d'urgence que peuvent rencontrer les habitants. Les maires sont inquiets des conséquences de cette situation sur l'état de santé des habitants (dépistages tardifs de pathologies, automédication...). Cette inquiétude est partagée par les professionnels de santé qui font part de retards dans les prises en charge entraînant une perte de chance pour les patients et engendrant une situation inconfortable pour les médecins.

Par ailleurs, certaines personnes peuvent renoncer aux soins faute d'accessibilité de certains cabinets ou équipements médicaux. A titre d'exemple, il est difficile pour des personnes dépendantes de s'installer sur un fauteuil dentaire.

### Nombre et part de bénéficiaires du régime général sans aucun recours aux soins depuis 24 mois<sup>37</sup>

En 2023, 1 161 personnes assurées au régime général n'ont eu recours à aucun soin au cours des 24 derniers mois (aucun remboursement de la part de la CPAM sur les 24 derniers mois).



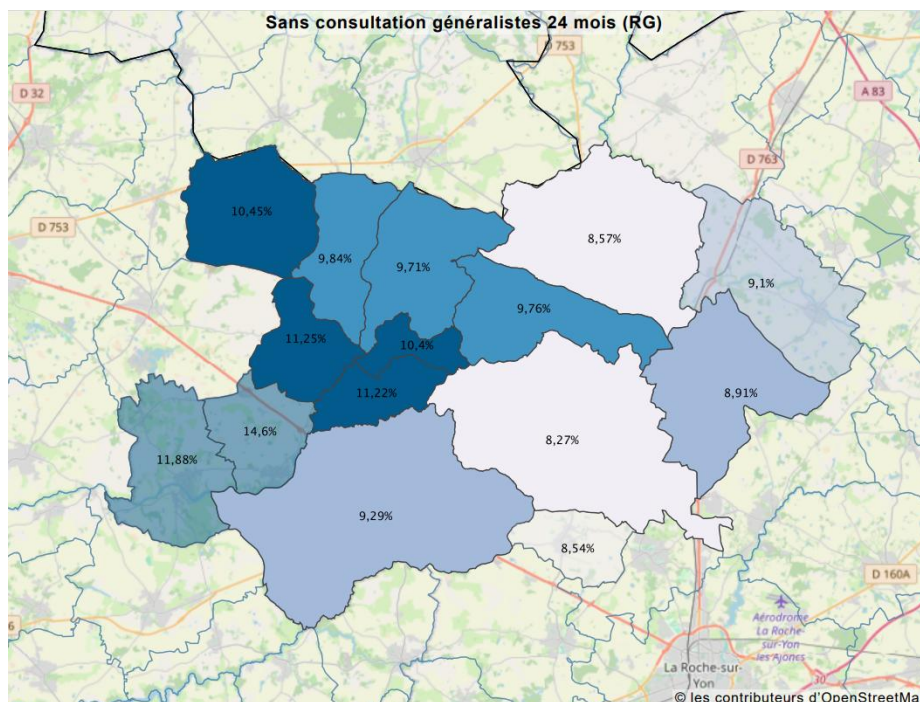
En Pays de la Loire, en moyenne, en 2023, 4.08% des assurés du régime général n'ont pas eu de remboursement d'actes médicaux, paramédicaux, de prescription ou d'hospitalisation sur les 24 derniers mois.

### Part des assurés du régime général sans consultation chez un médecin généraliste depuis 24 mois<sup>38</sup>

Par ailleurs, 3623 personnes, soit 9.45% des assurés du régime général, n'ont bénéficié, en 2023, d'aucune consultation chez un médecin généraliste au cours des 24 derniers mois.

<sup>37</sup> Source : Observatoire des fragilités Grand Nord, données 2023

<sup>38</sup> Source : Observatoire des fragilités Grand Nord, données 2023



En Pays de la Loire, en 2023, 9.74% des assurés du régime général n'ont bénéficié d'aucun remboursement d'acte, prestation ou consultation généraliste sur les 24 derniers mois.

Non recours aux soins dentaires

En Vendée, 35.72% des assurés du régime général n'ont bénéficié d'aucun remboursement dentaire sur les 24 derniers mois (37.04% en Pays de la Loire).

Découpage territoriale	Sans consult dentaire 24M (RG)	% bénéf sans consult dentaire 24M (RG)
LE POIRE-SUR-VIE, 85 178 Population : 8616 Hab	2069	31,15
BELLEVIGNY, 85 019 Population : 6193 Hab	1537	32,83
LES LUCS-SUR-BOULOGNE, 85 129 Population : 3580 Hab	915	34,24
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE, 85 208 Population : 2392 Hab	588	34,96
BEAUFOU, 85 015 Population : 1565 Hab	406	35,06
AIZENAY, 85 003 Population : 10067 Hab	2754	36,28
LA GENETOUZE, 85 098 Population : 1977 Hab	568	37,59
LA CHAPELLE-PALLUAU, 85 055 Population : 992 Hab	319	37,66
SAINT-PAUL-MONT-PENIT, 85 260 Population : 831 Hab	246	38,44
MACHE, 85 130 Population : 1601 Hab	499	39,38
FALLERON, 85 086 Population : 1667 Hab	503	39,83
PALLUAU, 85 169 Population : 1106 Hab	361	39,93
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS, 85 210 Population : 2144 Hab	655	40,78
APREMONT, 85 006 Population : 1867 Hab	642	41,23
GRAND'LANDES, 85 102 Population : 700 Hab	212	42,57
Total : 12274.0		

## V. LE RECOURS A LA PREVENTION

### V.1 La participation aux campagnes de dépistages des cancers

L'objectif du dépistage est de pouvoir diagnostiquer un cancer à un stade précoce même s'il ne produit pas encore de symptômes. En France, 3 campagnes de dépistage organisées par les pouvoirs publics invitent une partie de la population à faire un examen précis : le dépistage du cancer du sein, le dépistage du cancer du col de l'utérus et le dépistage du cancer colorectal.

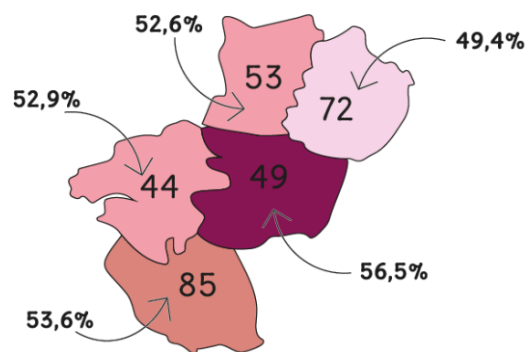
#### V.1.1 Le dépistage du cancer du sein

Tous les 2 ans, les femmes de 50 à 74 ans reçoivent un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage du cancer du sein.

Le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein chez les femmes concernées sur Vie et Boulogne est de 60% en 2022/2023.

Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein<sup>39</sup> :

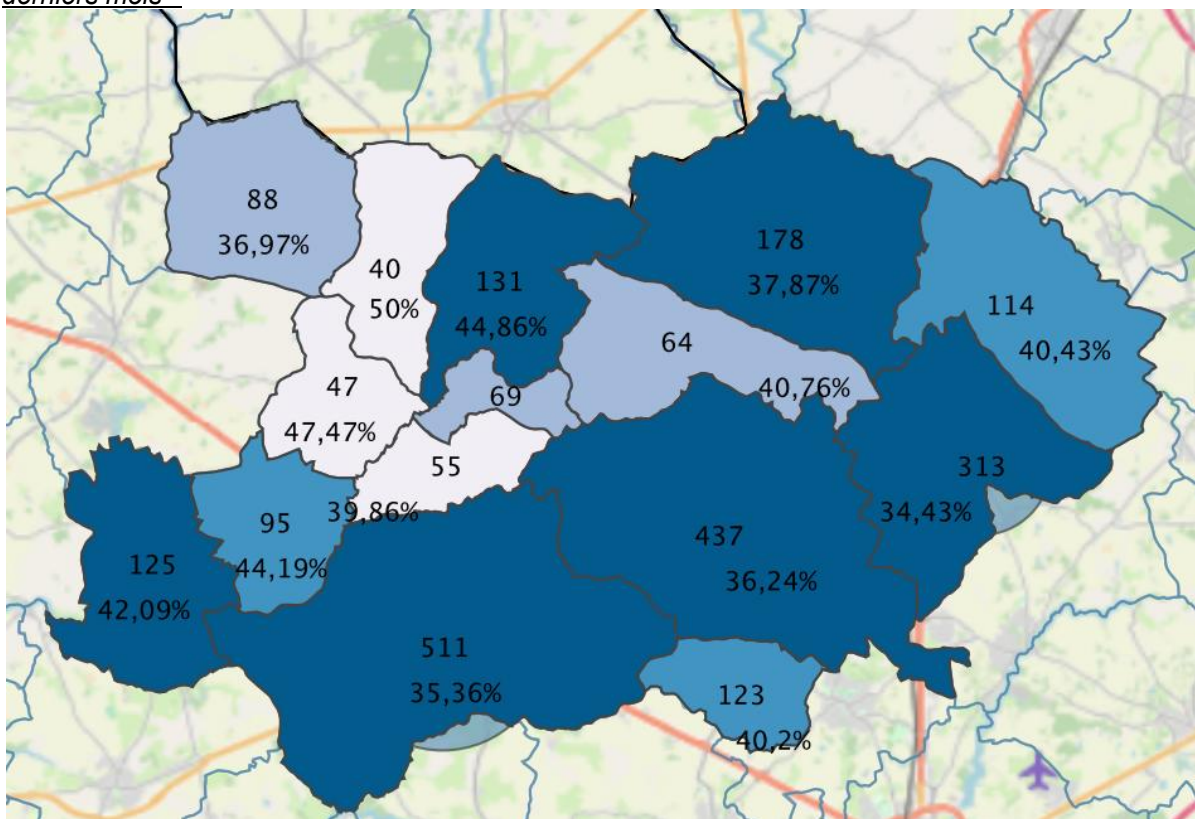
#### TAUX DE PARTICIPATION DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN 2022-2023



En 2023, 2 390 femmes du territoire âgées de 50 à 74 ans assurées au régime général n'ont pas eu de mammographie sur les 24 derniers mois, soit 37.97%.

<sup>39</sup> Source : Centre de coordination des dépistages des Cancers Pays de la Loire

**Nombre et part de femmes du régime général de 50 à 74 ans sans acte de mammographie dans les 24 derniers mois<sup>40</sup>**



**V.1.2 Le dépistage du cancer du col de l’utérus**

Le dépistage du cancer du col de l’utérus s’adresse aux femmes de 25 à 65 ans. La fréquence recommandée des dépistages est différente selon les âges (entre 25 et 29 ans et entre 30 et 65 ans). Sur Vie et Boulogne, 7 060 femmes de 25 à 64 ans ont bénéficié d’au moins un examen de prélèvement du col de l’utérus entre janvier 2020 et juin 2023, soit un taux de dépistage de 60%.

	Dépistage du cancer du col de l’utérus (25-64 ans)		
	Effectif	Taux	Indicateur
Vie et Boulogne	7060	60%	<b>118</b>
Vendée	96410	56%	112
Pays de la Loire	529600	54%	107
France	8771100	51%	100

**V.1.3 Le dépistage du cancer colorectal**

Le dépistage du cancer colorectal s’adresse, tous les 2 ans, aux personnes de 50 à 74 ans. Le taux de participation au dépistage est de 39% chez les habitants concernés de Vie et Boulogne (taux de participation calculé par rapport au nombre de personnes invitées dans le cadre de la campagne de dépistage 2022/2023). Ce taux est de 37% en Vendée et de 38% en Pays de la Loire.

<sup>40</sup> Observatoire des fragilités Grand Nord, données 2023

## V.2. La vaccination

### V.2.1 La couverture vaccinale contre la grippe des personnes âgées de 65 ans et plus

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et le 28 février 2023, tout régime confondu, 5 430 personnes âgées de 65 ans et plus ont bénéficié d'un remboursement de vaccin contre la grippe, soit un taux de 63%.

La part des personnes de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe est significativement supérieure sur Vie et Boulogne par rapport à la moyenne nationale

Couverture vaccinale contre la grippe des 65 ans et plus			
	Effectif	Taux	Indicateur
Vie et Boulogne	5430	63%	111
Vendée	116890	60%	105
Pays de la Loire	537340	61%	106
France	8361230	57%	100

### V.2.2 La vaccination des enfants

Le calendrier vaccinal indique les vaccinations recommandées ou obligatoires pour les personnes résidant en France selon leur âge. Pour les enfants nés depuis 2018, la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole ou contre le méningocoque C est obligatoire.

#### Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

89.1% des enfants âgés de 19 à 30 mois ont bénéficié d'au moins 2 délivrances de ROR depuis leur naissance. Ce taux est inférieur à la part départementale (89.6%) mais supérieur à celles régionale (88%) et nationale (84.6%)<sup>41</sup>.

#### Vaccination contre le méningocoque C

98.7% des enfants âgés de 15 à 26 mois ont eu au moins une délivrance de vaccin contre le méningocoque C depuis leur naissance. Ce taux est supérieur à celui départemental (98.2%), régional (98%) et national (97.1%)<sup>42</sup>.

Les visites obligatoires au cours de l'enfance réalisées par le médecin généraliste ou le pédiatre, ainsi que les visites organisées dans le cadre scolaire, permettent de sensibiliser sur la vaccination, mais également de vérifier le bon développement de l'enfant, psychique et comportemental de l'enfant.

**Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)** peuvent assurer ces visites obligatoires ainsi que la vaccination. Par ailleurs, ils proposent des bilans de santé pour les enfants de 3 ou 4 ans dans les écoles maternelles de Vendée, notamment pour dépister d'éventuels troubles de la vision, de l'audition, handicaps, troubles du développement...

## V.3. Les examens bucco-dentaires

Entre le 01/07/2023 et le 30/06/2024, 81.7% des enfants de moins de 16 ans ont eu au moins un acte dentaire. Ce taux est supérieur à celui de la Vendée (80.9%), des Pays de la Loire (79.1%) ou celui de la France (75.4%).

**M'T'Dents** est un dispositif permettant à chaque assuré entre 3 et 24 ans de bénéficier d'un examen de prévention chez le dentiste et des soins programmés à la suite de ce rendez-vous pris en charge à 100% par l'assurance maladie ou la mutualité sociale agricole.

En 2022, le taux de couverture M'T'Dents des assurés à la MSA était de 37.8% soit plus que la moyenne départementale (36.2%), régionale (32,4%) ou la moyenne nationale (26.3%).

<sup>41</sup> Source : DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2023 au 30/06/2024)

<sup>42</sup> Source : DCIR/SNDS/SNIIRAM (Année glissante du 01/07/2023 au 30/06/2024)

## VI. ZOOM SUR QUELQUES PUBLICS

### VI.1 Les seniors

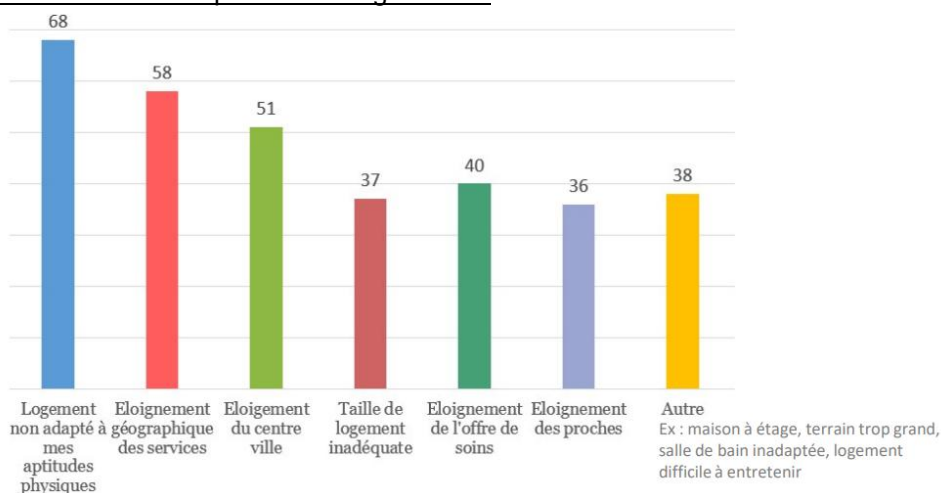
Les seniors du territoire s'évaluent plutôt en bonne santé actuellement. En effet, selon l'enquête « Bien Vieillir » menée par le conseil de développement Vie et Boulogne<sup>43</sup>, sur une échelle de 1 à 5, les répondants évaluent en moyenne leur état de santé à 3.85 :

1	2	3	4	5
6	53	249	448	222

La moitié d'entre eux a recours à un service d'aide au quotidien ou exprime des besoins d'aide (pour le ménage, l'entretien du jardin, les courses...). 30% des répondants rencontrent des difficultés pour accéder à ces services, notamment par méconnaissance de l'existant, un coût estimé trop élevé et des démarches jugées complexes.

Les limites au bien vieillir à domicile remontées par les seniors interrogés relèvent de la non-adaptation du logement, mais également de l'isolement social et géographique.

Principaux motifs de non-adaptation des logements :



79% d'entre eux se sentent bien ou très bien entourés :

1	2	3	4	5
23	40	137	349	414

**L'isolement social des personnes âgées** est toutefois une problématique partagée par les acteurs du territoire<sup>44</sup>. Le veuvage, le fait d'emménager à la retraite dans une nouvelle commune, les difficultés de mobilité sont des facteurs contribuant à l'isolement. La participation des personnes âgées aux différents ateliers de prévention proposés sur le territoire est parfois prétexte pour se retrouver et rompre l'isolement.

<sup>43</sup> Enquête diffusée d'octobre 2023 à janvier 2024 à laquelle 992 personnes de 60 ans et plus du territoire ont répondu

<sup>44</sup> Rencontre des acteurs du Bien Vieillir du territoire, décembre 2024

## VI.2. Les jeunes

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, une enquête auprès des jeunes de 11 à 17 ans et de leurs parents a été menée en 2023<sup>45</sup>. Selon cette enquête, 90% des parents affirment que leurs enfants ne rencontrent pas de difficultés en matière de santé.

12% des parents interrogés se disent préoccupés par le rapport aux écrans de leurs jeunes. 45% des jeunes ayant répondu à l'enquête affirment passer plus de 3h par jour devant les écrans. L'usage des écrans et des réseaux sociaux peut exercer une influence négative sur la santé mentale.

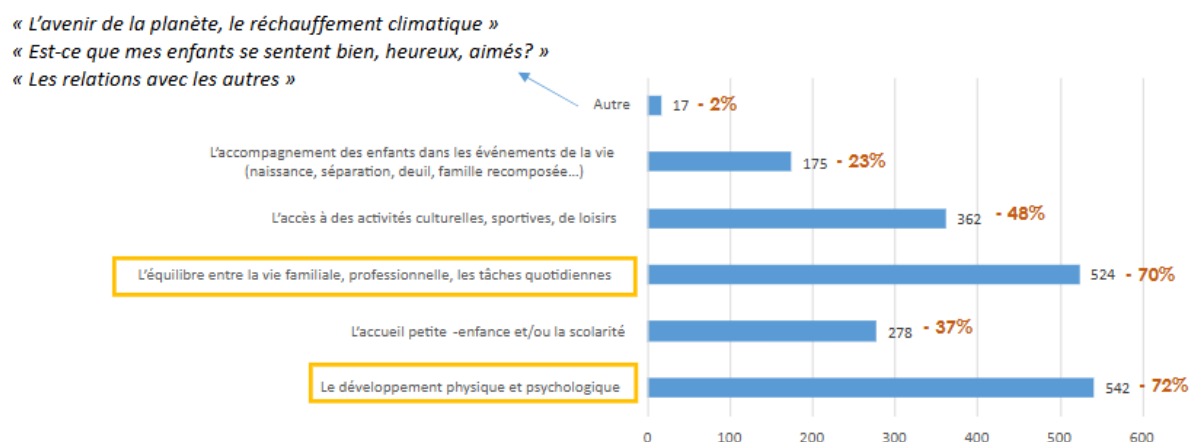
De plus, il est constaté de plus en plus de situations de harcèlement pouvant entraîner des problématiques d'isolement, de phobie sociale. Plus d'1/3 des répondants à la question de l'enquête jeunesse (soit 35% des 135 répondants) affirment avoir déjà été victime de harcèlement. La santé mentale des jeunes est une préoccupation majeure notamment depuis la crise COVID.

L'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes (et particulièrement les notions de consentement, les relations, le rapport au corps), apparaît comme une thématique prioritaire pour les acteurs. Les établissements scolaires du second degré du territoire mettent en place des actions sur ce sujet en partenariat avec des associations comme le Planning Familial ou via les infirmiers scolaires. D'autres problématiques de santé ont pu être mises en avant lors des différents entretiens et ateliers de concertation comme celles des addictions et des conduites à risques liées à l'usage de produits psychoactifs. L'usage de la « puff » (cigarette électronique) est de plus en plus répandu chez les jeunes.

## VI.3 Les parents

Deux enquêtes ont été menées ces dernières années auprès des parents résidant sur la communauté de communes Vie et Boulogne : une enquête du REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)<sup>46</sup> et une enquête du RPE (relais petite enfance)<sup>47</sup>.

Selon l'enquête du REAAP, les principales questions ou préoccupations des parents concernant leur(s) enfant(s) sont liées au développement physique et psychologique des enfants ainsi qu'à l'équilibre entre la vie familiale, professionnelle et les tâches quotidiennes :

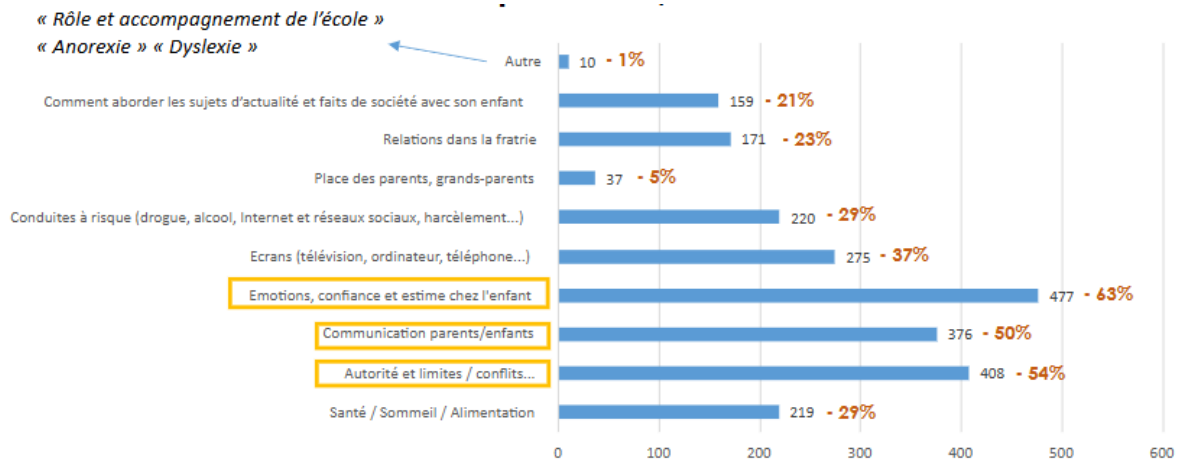


Les thématiques d'actions qui intéressent le plus les parents sont celles autour des émotions, de la confiance et l'estime chez l'enfant (63% des répondants) :

<sup>45</sup> Enquête diffusée en juin et juillet 2023 à laquelle 225 parents et 177 jeunes ont répondu, soit 402 répondants.

<sup>46</sup> Enquête réalisée en avril 2019 à laquelle 756 personnes ont répondu sur un vivier d'environ 5500 familles, soit un taux de participation de 14%

<sup>47</sup> Enquête réalisée entre septembre et octobre 2023 à laquelle 103 parents ont répondu

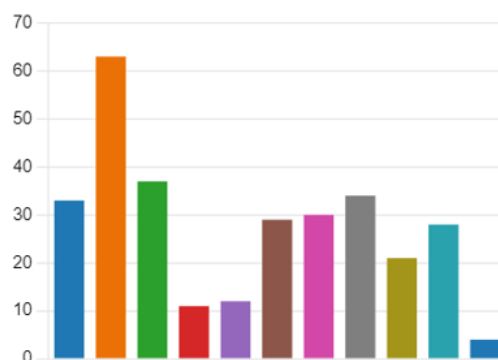


La thématique des émotions apparaît également prioritaire pour les parents ayant répondu à l'enquête du Relais Petite Enfance puisque la majorité d'entre eux souhaitent qu'elle soit abordée lors des temps d'information proposés :

## 12. Quels thèmes souhaiteriez vous aborder lors des prochaines soirées du Relais ?

[Plus de détails](#)

● le sommeil du tout petit	33
● les émotions du tout petit	63
● les neurosciences et le développ...	37
● le portage	11
● l'allaitement maternel	12
● les violences éducatives ordinair...	29
● le développement moteur du je...	30
● L'éveil culturel et artistique du t...	34
● les relations de co-éducation as...	21
● Les relations parents employeur...	28
● Autre	4



Près d'un quart des parents ayant répondu à l'enquête du REAAP ont indiqué ne pas avoir de soutien à proximité.

Les acteurs du territoire, notamment les acteurs de la parentalité, rencontrent de plus en plus souvent des parents en souffrance, en particulier des familles monoparentales ou des parents en congés parentaux.

En France, le burn-out parental concernerait 6% des parents<sup>48</sup>.

## VI.3 Les Gens du voyage

La communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition deux aires d'accueil pour les voyageurs, une de 8 emplacements à Aizenay, une de 6 emplacements au Poiré-sur-Vie.

<sup>48</sup> Source : Santé Publique France, « Entourer les parents pour prévenir l'épuisement parental », 2024

Le diagnostic réalisé dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Vendée 2023-2029<sup>49</sup> a mis en évidence différentes problématiques liées à la santé des personnes vivant en caravane, notamment un réel besoin de prévention. Même si les travailleurs sociaux ont constaté que les jeunes générations vont plus facilement vers le soin, certaines personnes attendent que leur situation se dégrade avant de consulter.

---

<sup>49</sup> Source : Diagnostic global/préconisations – Révision schéma départemental de la Vendée, Tsigane Habitat, avril 2023

## PARTIE 3 : L'OFFRE EN SANTE DU TERRITOIRE

### I. L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Les soins de premiers recours sont définis par l'article L. 1411-11 du code de la santé publique. Ils sont organisés par les agences régionales de santé et comprennent :

- La prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients ;
- La dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux, ainsi que le conseil pharmaceutique ;
- L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social ;
- L'éducation pour la santé.

Les soins de premier recours recouvrent les soins des médecins généralistes et des spécialistes en accès direct (pédiatre, ophtalmologue, psychiatre, gynécologue), les conseils des pharmaciens, les soins infirmiers, de kinésithérapie, les soins dentaires ou encore ceux assurés par les orthophonistes, les orthoptistes ou les psychologues.

Les rendez-vous avec les élus, les partenaires et les ateliers de concertation avec les acteurs en santé du territoire ont mis en avant une offre insuffisante pour répondre aux besoins des habitants de Vie et Boulogne ainsi que des délais de rendez-vous insatisfaisants.

#### I.1. Les médecins généralistes

##### I.1.1 Le zonage ars en vigueur

Afin de favoriser une meilleure répartition géographique des médecins libéraux, les agences régionales de santé identifient les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante sur lesquelles reposent des aides financières individuelles (contrat d'aide à l'installation des médecins, aide au financement des cotisations sociales, rémunération de l'examen de décès, aide à l'emploi d'un deuxième assistant médical...).

Le découpage est effectué en « territoire de vie-santé », construit en fonction des possibilités d'accès à une population donnée aux équipements et services les plus fréquents au quotidien.

Les communes de Vie et Boulogne sont réparties dans 3 « territoires vie-santé » :

Territoire Vie Santé	Communes
AIZENAY	Aizenay, Apremont, La Chapelle-Palluau, Grand'Landes, Maché, Palluau, Saint-Paul-Mon-Pénil + <i>Beaulieu-sous-la-Roche et Coëx</i>
LE POIRE SUR VIE	Beaufou, Bellevigny, La Génétouze, Les Lucs-sur-Boulogne, Le Poiré-sur-Vie, Saint-Denis-la-Chevasse
LEGE	Falleron, Saint-Etienne-du-Bois + <i>Legé et Touvois</i>

Les « territoires vie-santé » déterminés comme sous-denses pour la profession de médecins sont classés en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire en fonction d'un indicateur, l'accessibilité potentielle localisée (APL) à un médecin.

**Les 3 territoires Vie Santé présents sur la communauté de communes sont classés en zone d'action complémentaire dans l'accès aux soins pour la profession de médecin.**

#### Des découpages administratifs multiples et pas toujours compris

Lors de l'atelier de concertation sur l'offre et le recours aux soins, il a été mis évidence la multitude de découpages (CPTS, secteurs de gardes des pharmacies, zonage applicable aux médecins, zonage applicable aux masseurs-kinésithérapeutes...). Ces zonages ne correspondent pas aux limites territoriales des collectivités et de leurs regroupements et peuvent compliquer la compréhension de l'organisation du système de soins et la coordination des démarches.

Par ailleurs, les zonages de l'ARS relatifs aux professionnels de santé libéraux ne reflètent pas le ressenti sur le terrain.

## L'ACCESSIBILITE POTENTIELLE LOCALISEE A UN MEDECIN GENERALISTE SUR VIE ET BOULOGNE (APL)

Cet indicateur, calculé au niveau de la commune, indique le volume de soins accessible pour les habitants de cette commune compte tenu de l'offre disponible et de la demande au sein de la commune et dans les communes environnantes. Plus l'APL est élevé, plus les habitants ont accès à des consultations médicales.

Il prend en compte :

- Le nombre de médecins généralistes jusqu'à 65 ans, pour anticiper les futurs départs à la retraite
- L'activité de chaque praticien, mesurée par le nombre de ses consultations ou visites effectuées dans l'année
- Le temps d'accès aux praticiens
- Le recours aux soins des habitants par classe d'âge

Commune	Accessibilité potentielle localisée 2022	Territoire Vie Santé
Aizenay	2,9	Aizenay
Apremont	1,4	Aizenay
Beaufou	2,94	Le Poiré-sur-Vie
Bellevigny	3,01	Le Poiré-sur-Vie
La Chapelle-Palluau	2,92	Aizenay
Falleron	2,51	Legé
La Genétouze	3,48	Le Poiré-sur-Vie
Grand'Landes	2,63	Aizenay
Les Lucs-sur-Boulogne	2,93	Le Poiré-sur-Vie
Maché	1,95	Aizenay
Palluau	3,06	Aizenay
Le Poiré-sur-Vie	2,59	Le Poiré-sur-Vie
Saint-Denis la Chevasse	1,88	Le Poiré-sur-Vie
Saint-Etienne du Bois	3,02	Legé
Saint-Paul Mont Penit	2,19	Aizenay
Moyenne Territoire Vie Santé Aizenay <sup>50</sup>	2,67	
Moyenne Territoire Vie Santé Legé <sup>51</sup>	2,98	
Moyenne Territoire Vie Santé Le Poiré sur Vie	2,79	
<b>Moyenne Vie et Boulogne</b>	<b>2,71</b>	
<b>Moyenne Vendée</b>	<b>3,1</b>	
<b>Moyenne Pays de la Loire</b>	<b>3,6</b>	
<b>Moyenne France</b>	<b>3,3</b>	

<sup>50</sup> APL Beaulieu-sous-La-Roche=2,50 - Coex=2,85

<sup>51</sup> APL Legé=3,01 - APL Touvois=3,24

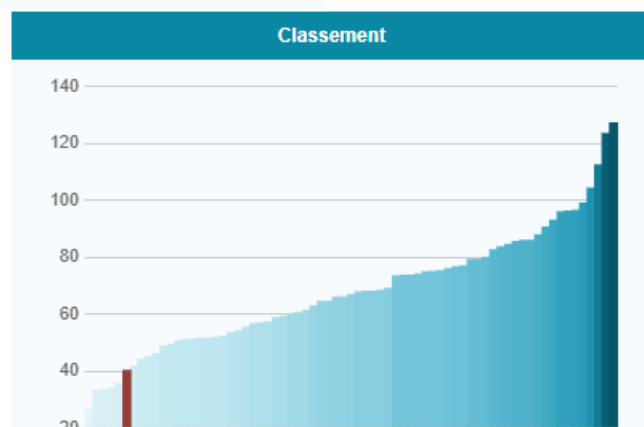
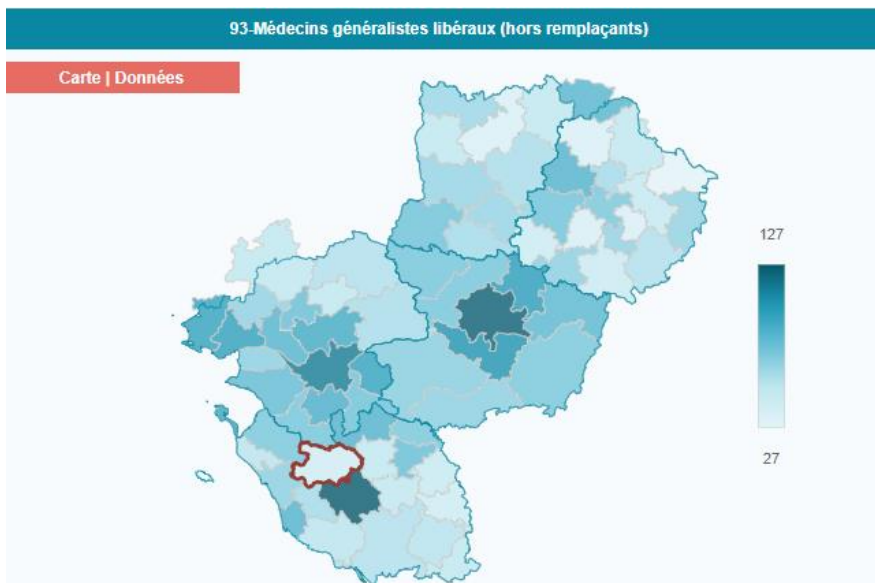
## I.1.2 L'offre en médecine générale du territoire

### DENSITE MEDICALE

En 2024, la communauté de communes Vie et Boulogne compte 15 médecins généralistes sur son territoire, soit 1 médecin généraliste pour 3 057 habitants.

**Vie et Boulogne est la 6<sup>e</sup> communauté de communes des Pays de la Loire qui compte la plus faible densité médicale (0.35 médecin pour 1000 habitants) et celle qui compte le moins de médecins par habitants du département (0.73 médecins pour 1000 habitants en Vendée)<sup>52</sup>.**

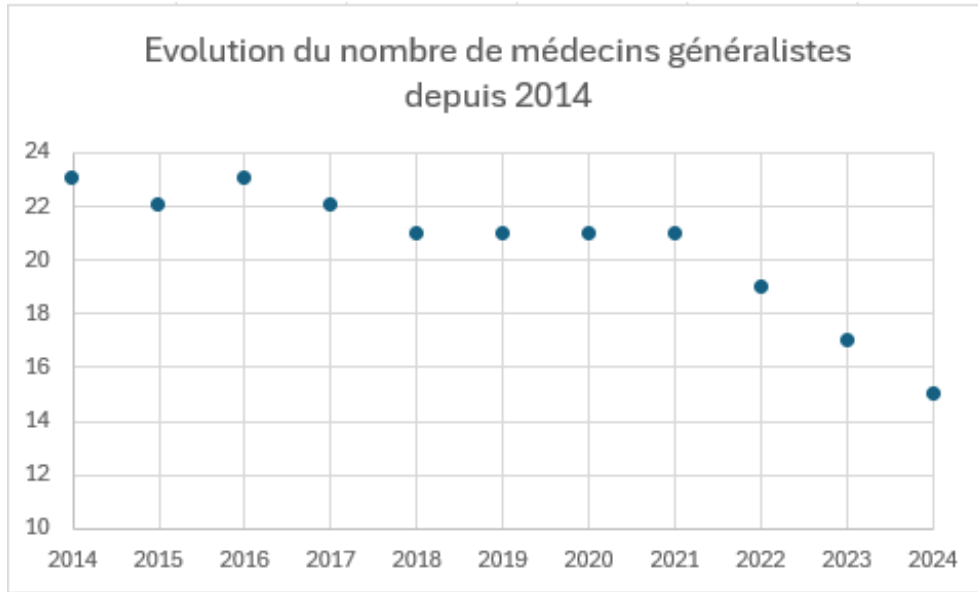
	Nb d'habitants <sup>53</sup>	Nb de médecins généralistes libéraux (hors remplaçants)	Nb d'habitants par médecin	Nombre de médecins pour 1 000 habitants
<b>CCVB</b>	<b>45851</b>	<b>15</b>	<b>3056.73</b>	<b>0,33</b>
Vendée	692705	505	1371,69	0,73
Pays de la Loire	3832120	3167	1210,02	0,83
France	65269154	54960	1187,58	0,84



<sup>52</sup> Source : Données PISSTER 2024

<sup>53</sup> INSEE 2021

Le nombre de médecins généralistes sur le territoire connaît une importante diminution depuis 10 ans. En effet, en 2014, 23 médecins généralistes exerçaient sur le territoire. Dans le même temps, la population a augmenté (+2969 habitants entre 2015 et 2021 selon l'INSEE).



### REPARTITION DES MEDECINS GENERALISTES SUR LE TERRITOIRE

Les médecins généralistes sont présents dans 5 des 15 communes de Vie et Boulogne. Le territoire compte 3 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP).

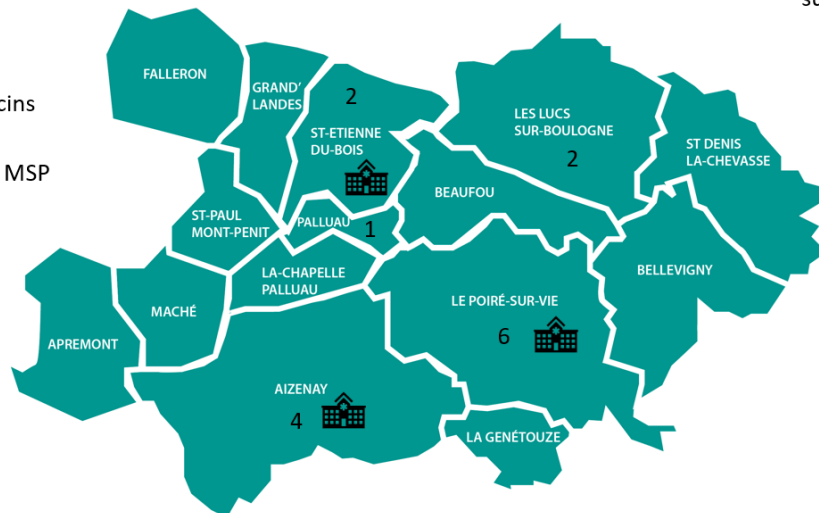
Nombre de médecins généralistes par commune – Novembre 2024

Total: 15 médecins généralistes sur la CCVB

**Légende:**

1: nombre de médecins sur la commune

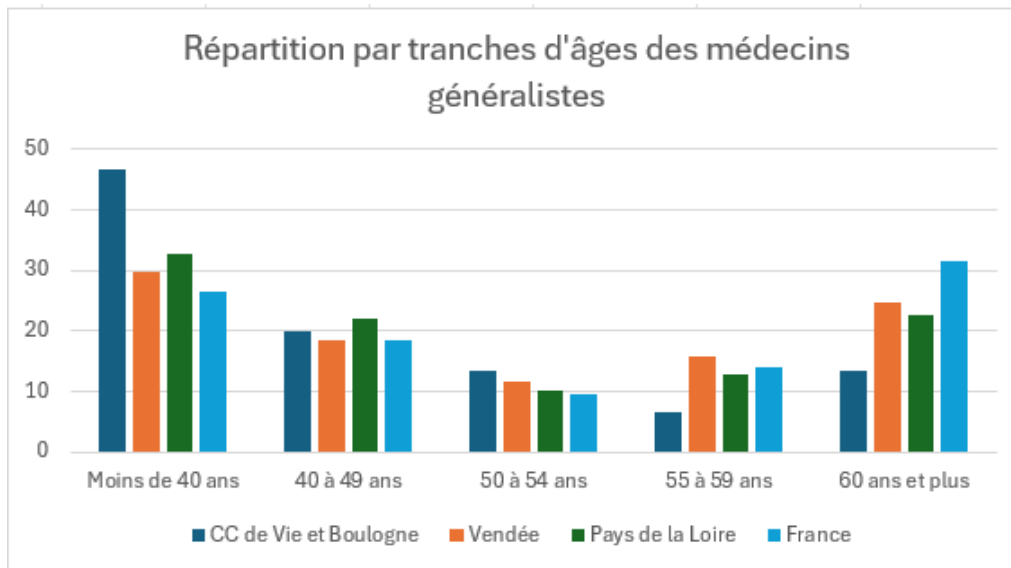
Présence d'une MSP



### REPARTITION PAR TRANCHES D'AGES DES MEDECINS GENERALISTES

Les médecins du territoire sont jeunes puisque 43.75% d'entre eux ont moins de 40 ans. De même, la part des médecins de plus de 60 ans et dont les départs en retraite sont à prévoir est favorable si l'on compare au département ou à la région (18.75% des médecins de Vie et Boulogne ont

plus de 60 ans contre 24.61% au niveau départemental, 22.61% au niveau régional et 31.45% au niveau national).



### ACTIVITE DES MEDECINS GENERALISTES DU TERRITOIRE

En moyenne, en 2023, les médecins généralistes du territoire ont effectué 4 753 actes, ce qui correspond à 4.2 actes par patient par an en moyenne.

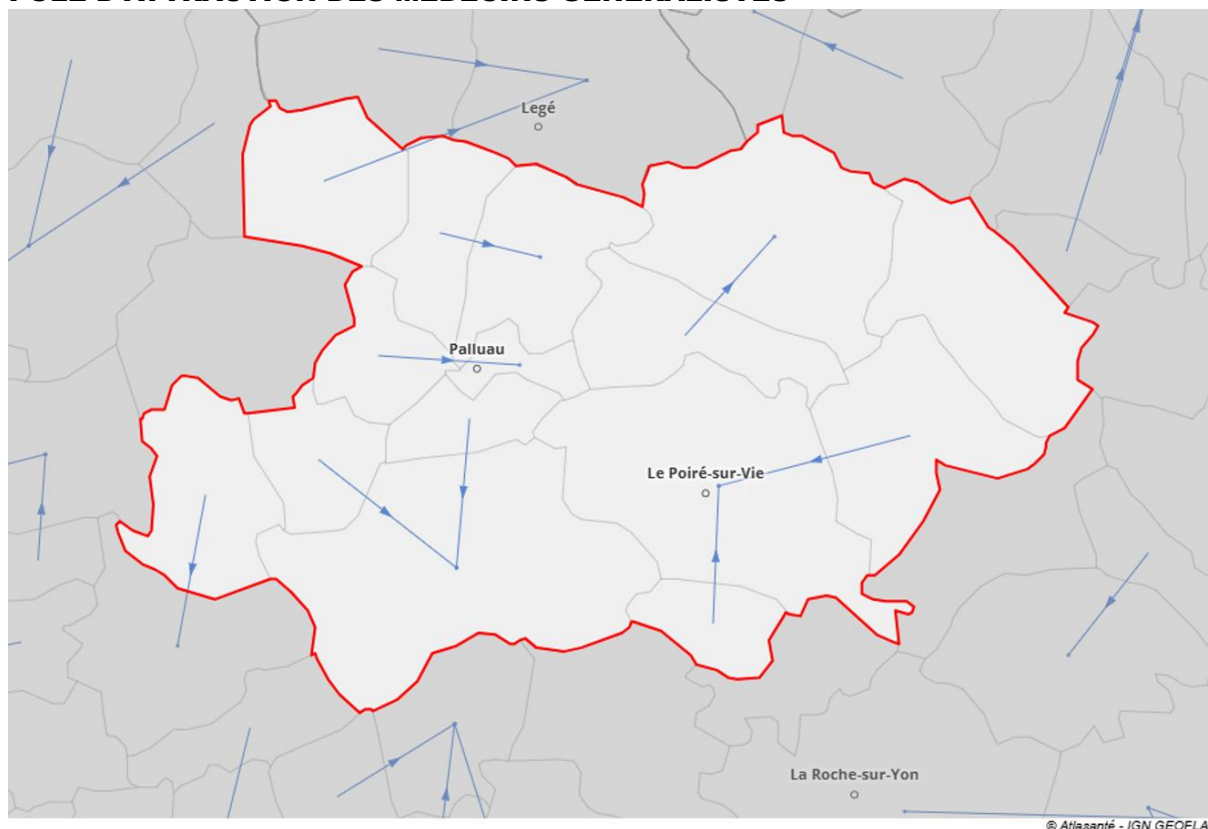
	Activité moyenne par généraliste	Nombre d'actes moyen par bénéficiaire
CCVB	4 753	4,2
Vendée	4 993	4,5
Pays de la Loire	4 515	4,7
France	4 949	5,5

L'activité moyenne par médecin généraliste est en baisse depuis 5 ans. En effet, en 2019, les médecins généralistes effectuaient en moyenne 6 082 actes par an, soit une diminution de 1 329 actes en moyenne par médecin. Les médecins réalisent en moyenne 4.2 actes par bénéficiaires (chiffre stable depuis 2019). Aussi, si l'on se base sur cette moyenne, cela équivaut à une perte de 316 patients par médecin en moyenne en 5 ans.

### L'accueil d'internes

L'accueil d'internes est une opportunité pour les médecins de partager leurs connaissances et leurs savoir-faire, mais c'est également la possibilité de constituer un réseau de jeunes médecins pouvant souhaiter s'installer sur le territoire à la suite de leurs études. Plusieurs médecins généralistes du territoire sont maîtres de stage universitaire. Il est nécessaire toutefois d'inciter davantage de médecins à se former à l'accueil d'étudiants en médecine, notamment avec l'arrivée prévue en novembre 2026 de docteurs juniors.

Le logement pouvant accueillir 3 stagiaires à Aizenay est un atout.

**POLE D'ATTRACTION DES MEDECINS GENERALISTES<sup>54</sup>**

On distingue sur le territoire différents pôles d'attraction des médecins généralistes :

- Saint Etienne du Bois (pour les habitants de Grand'Landes et Saint Etienne du Bois)
- Aizenay (pour les habitants d'Aizenay, Maché et La Chapelle Palluau)
- Le Poiré-sur-Vie (pour les habitants de Bellevigny, La Génétouze et Le Poiré-sur-Vie)
- Les Lucs sur Boulogne (pour les habitants de Beaufou et des Lucs-sur-Boulogne)
- Palluau (pour les habitants de Saint-Paul Mont Penit et Palluau)

2 communes consultent principalement hors territoire : Falleron vers Legé et Apremont vers Coex.

Les données ne sont pas actualisées pour Saint-Denis La Chevasse car elles datent de 2023, alors qu'il y avait 2 médecins généralistes sur la commune.

A noter, très peu d'habitants résidant hors de la communauté de communes consultent un médecin du territoire.

<sup>54</sup> Source : CARTOSANTE, 2023

## NOMBRE DE PATIENTS SANS MEDECIN TRAITANT

L'offre en médecine générale est à rapprocher du nombre de patients sans médecin traitant.

En 2023, 20% des assurés du régime général de plus de 16 ans de Vie et Boulogne sont sans médecin traitant selon l'observatoire des fragilités, soit 6 811 personnes.

Il existe des disparités importantes entre les communes. Ainsi, la part des assurés de plus de 16 ans sans médecin traitant varie entre 10.59% à Saint-Etienne du Bois et 27.30% à Apremont.

	Nb Patients sans médecin traitant	% d'assurés sans médecin traitant <sup>55</sup>
Aizenay	1536	20,24%
Apremont	425	27,30%
Beaufou	200	17,27%
Bellevigny	1158	24,74%
La Chapelle-Palluau	178	21,02%
Falleron	153	12,11%
La Genétouze	207	13,70%
Grand'Landes	69	13,86%
Les Lucs-sur-Boulogne	372	13,92%
Maché	329	25,97%
Palluau	129	14,27%
Le Poiré-sur-Vie	1376	20,72%
Saint-Denis La Chevasse	382	22,71%
Saint-Etienne du Bois	170	10,59%
Saint-Paul Mont Penit	127	19,84%

### Le 116-117

Pour répondre aux besoins de soins non programmés, notamment pour les problèmes médicaux aigus de personnes sans médecin traitant ou dont le médecin traitant est indisponible, un numéro unique, le 116-117 a été mis en place. Les personnes peuvent alors être orientés vers une consultation en cabinet chez un médecin ayant un créneau disponible ou vers un centre de soins non programmé à La Roche sur Yon ou Challans. Les médecins du territoire participent à cette permanence des soins qui permet notamment de réguler les recours aux urgences en limitant les accès non justifiés.

Toutefois, face à la démographie médicale sur l'ensemble du département, les lignes du 116-117 sont parfois saturées et il est très souvent constaté des délais d'attente téléphonique de plusieurs heures.

### Les cabines de téléconsultation

Pour pallier le manque de médecins généralistes, plus de la moitié des pharmacies du territoire ont mis en place des cabines de téléconsultation.

Cette solution n'est pas toujours satisfaisante. Des participants aux ateliers de concertation ont témoigné qu'elle entraînait parfois une hausse de la demande d'actes complémentaires (radiographies, bilans sanguins...) ou d'orientation vers des médecins spécialistes pas toujours justifiés ou possibles. Des erreurs dans les prescriptions ont également été rapportées.

Plutôt que la téléconsultation, les professionnels souhaitent développer la téléexpertise, qui permet à des professionnels de solliciter l'avis à distance d'un autre professionnel spécialisé.

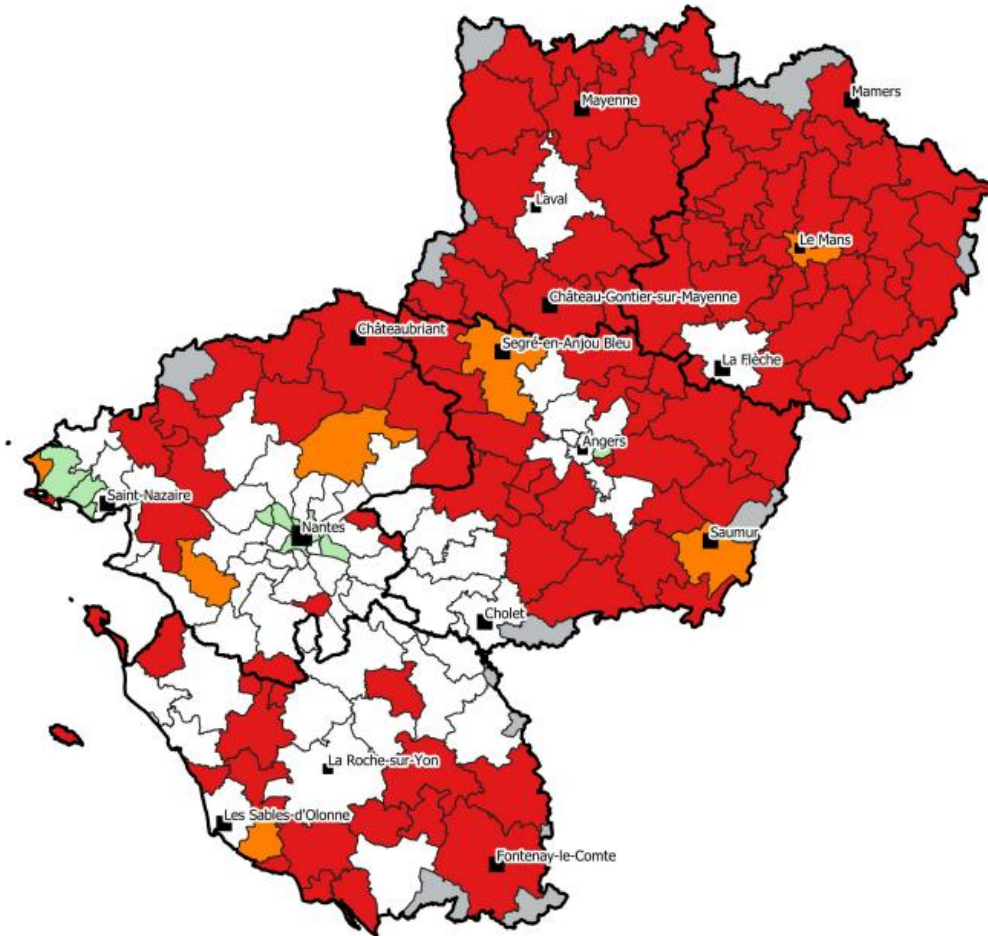
<sup>55</sup> La déclaration de médecin traitant ne concerne que les personnes de plus de 16 ans (exclusion des bénéficiaires de -16 ans pour le calcul de la proportion)

## I.2. Les dentistes

On dénombre 22 chirurgiens-dentistes sur la communauté de communes : 9 à Aizenay, 7 à Bellevigny, 4 au Poiré-sur-Vie, 1 aux Lucs-sur-Boulogne, 1 à Palluau.

Le zonage de l'ARS en vigueur depuis le 01/11/2024 indique que les territoires vie santé d'Aizenay et de Legé sont en zones très sous dotées et que celui du Poiré-sur-Vie est en zone intermédiaire. La densité est 4.8 dentistes pour 10000 habitants (4.7 en Vendée et en Pays de la Loire, 5.4 en France).

### Zonage Chirurgiens-dentistes Pays de la Loire Projet définitif



Source des données : IGN COG2023 - Calcul APL, DREES, données 2022 - ARS-DOS-ASP

Réalisation : VOA - juin 2024

#### Légende

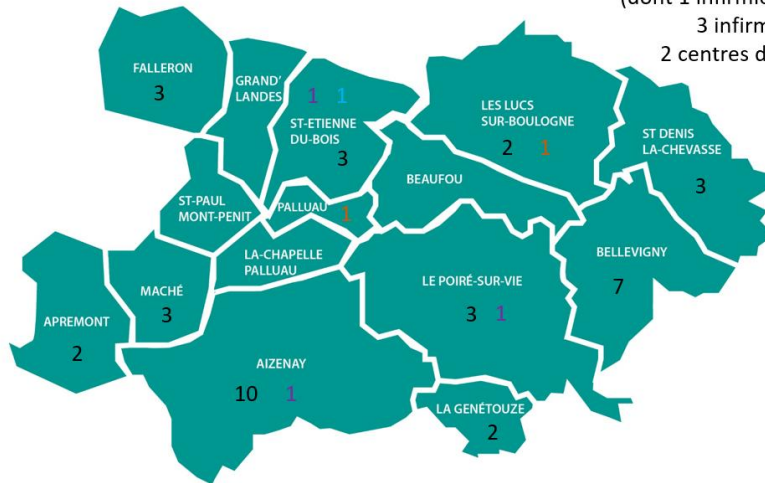
- Territoire de vie santé 2022
- 1. Zone très sous-dotée
  - 2. Zone sous-dotée
  - 3. Zone intermédiaire
  - 4. Zone très dotée
  - Hors région

### I.3. Les infirmiers

La communauté de communes compte plusieurs infirmiers installés en libéral et 2 centres de santé sur son territoire.

Nombre d'infirmiers par commune – Novembre 2024

- Légende**  
 Infirmier libéral  
 Centre de soins infirmier  
 Infirmier en pratique avancée  
 Infirmier ASALEE



Total: 39 infirmiers libéraux  
 (dont 1 infirmier en pratique avancée)  
 3 infirmières ASALEE  
 2 centres de soins infirmiers

**L'ARS classe les 3 territoires vie santé sur la communauté de communes en zone sous dotée.**

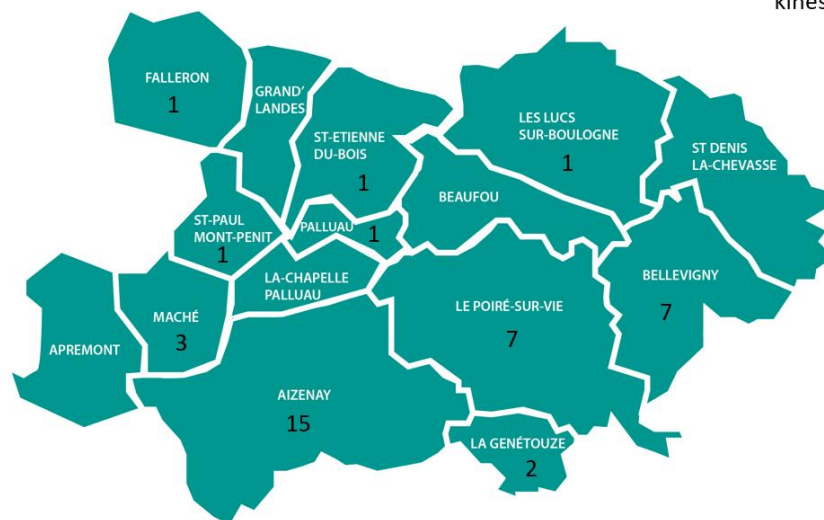
On compte en moyenne 76 ETP infirmiers (libéral et en centre de santé) pour 100 000 habitants sur Vie et Boulogne contre 86 en moyenne en Pays de la Loire et 152 à l'échelle nationale.

La densité est de 8.5 infirmiers libéraux pour 10000 habitants (10.9 en Vendée, 9.5 en Pays de la Loire, 15.3 en France).

### I.4. Les masseurs-kinésithérapeutes

39 masseurs-kinésithérapeutes sont dénombrés en 2024 sur la communauté de communes.

Nombre de masseurs-kinésithérapeutes par commune – Novembre 2024



Total: 39 masseurs-kinésithérapeutes

Le zonage applicable aux masseurs-kinésithérapeutes a été revu en novembre 2024. Le zonage se découpe par bassin de vie. Les communes de Vie et Boulogne sont situées en zone intermédiaire, en zone sous dotée ou en zone très sous dotée. La densité est de 8.1 masseurs kinésithérapeutes pour 10000 habitants (9.9 en Vendée, 10.3 en Pays de la Loire et 12 en France).

Libellé de la commune	Nom du Bassin de vie	Qualification de la zone
Aizenay	Aizenay	3-Zone Intermédiaire
Apremont	Challans	1-Zone très sous dotée
Beaufou	Legé	2-Zone sous dotée
Bellevigny	Bellevigny	3-Zone Intermédiaire
Falleron	Legé	2-Zone sous dotée
Grand'Landes	Aizenay	3-Zone Intermédiaire
La Chapelle-Palluau	Aizenay	3-Zone Intermédiaire
La Genétouze	Le Poiré-sur-Vie	3-Zone Intermédiaire
Le Poiré-sur-Vie	Le Poiré-sur-Vie	3-Zone Intermédiaire
Les Lucs-sur-Boulogne	Legé	2-Zone sous dotée
Maché	Aizenay	3-Zone Intermédiaire
Palluau	Aizenay	3-Zone Intermédiaire
Saint-Denis-la-Chevasse	Bellevigny	3-Zone Intermédiaire
Saint-Étienne-du-Bois	Legé	2-Zone sous dotée
Saint-Paul-Mont-Penit	Aizenay	3-Zone Intermédiaire

## I.5. Les orthophonistes

En 2024, 12 orthophonistes sont installés sur la communauté de communes :

- 3 à Aizenay
- 4 au Poiré-sur-Vie
- 3 à Bellevigny
- 1 aux Lucs-sur-Boulogne
- 1 à Palluau.

L'ensemble du territoire est classé en zone intermédiaire par l'ARS.

## I.6. Les sage-femmes

4 sage-femmes exerçant en libéral sont installées sur Vie et Boulogne, 2 sur Aizenay et 2 au Poiré-sur-Vie. On compte en moyenne 27 ETP de sage-femmes pour 100 000 femmes sur Vie et Boulogne (23 en Pays de La Loire, 20 en France).

Le zonage de l'ARS a été revu en février 2025. Le territoire est classé en zone intermédiaire (communes d'Apremont, Beaufou, Falleron, La Genétouze, Le Poiré sur Vie, Saint Etienne du Bois, Les Lucs sur Boulogne) ou en zone très dotée (pour les autres communes).

## I.7. Autres professionnels de santé

Il a été recensé sur Vie et Boulogne :

- 2 ambulanciers
- 4 diététiciennes
- 2 ergothérapeutes

- 2 laboratoires de biologie médicale
- 1 ophtalmologue
- 3 orthoptistes
- 9 pédicure-podologues
- 11 pharmacies
- 1 psychiatre
- 5 psychomotriciennes
- 15 psychologues.

## I.8. Zoom sur l'exercice coordonné

### I.8.1 L'exercice coordonné sur Vie et Boulogne

Les professionnels de santé aspirent de plus en plus à travailler en équipe pour répondre aux besoins de santé de la population (prise en charge de situation complexe de patients, continuité des parcours de soins). Ce mode d'exercice est également facteur d'attractivité pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels. Selon une enquête de la DREES en 2020, la possibilité de créer ou d'intégrer un regroupement de professionnels est plébiscitée par 73 % des médecins de moins de 40 ans comme déterminant du choix du lieu d'installation des médecins généralistes<sup>56</sup>

Plusieurs formes d'exercice coordonné existent dont les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP). Une MSP est une équipe de soins primaires qui regroupe autour d'une même patientèle différents professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, kiné, orthophonistes...) qui exercent en libéral. Les professionnels s'organisent autour d'un projet de santé qui décrit les objectifs communs et les modalités de coordination. Les MSP peuvent être mono-site ou multisite. En Pays de la Loire, l'ARS a défini le socle minimum pour constituer une équipe de MSP à 4 professionnels de santé (3 médecins généralistes et 1 auxiliaire médical).

Sur Vie et Boulogne, 3 maisons de santé ont été reconnues par l'ARS :

- la MSP multisites d'Aizenay (créée en 2013)
- la maison de santé avicenne à Saint Etienne du Bois (dont l'ARS a reconnu le statut de MSP en 2021)
- la MSP du Poiré-sur-Vie (dont le projet de santé a été reconnu par l'ARS en mars 2025)

A côté des MSP, les équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient (ESP-CLAP) sont une autre forme d'exercice coordonné. Plus souple qu'une MSP, cette coordination doit s'articuler autour d'un médecin généraliste et d'un professionnel paramédical a minima. Sur la communauté de communes, 2 MSP-CLAP ont été reconnues par l'ARS :

- l'ESP CLAP de Bellevigny (en dormance car il n'y a plus de médecin généraliste)
- l'ESP CLAP des Lucs sur Boulogne reconnu en mars 2025

Par ailleurs, même s'ils ne sont pas organisés sous forme de MSP ou d'ESP CLAP, des dynamiques existent entre les professionnels de santé. Certains se sont regroupés en association, comme à Saint Denis La Chevasse où les professionnels de santé ont créé en janvier 2025 l'association Santé Dyo, d'autres partagent les mêmes locaux comme les professionnels des Lucs-sur-Boulogne, Maché ou Falleron.

#### **Les communes, facilitatrices du regroupement des professionnels**

Les communes jouent un rôle facilitateur dans les projets de regroupement des professionnels de santé, en particulier dans le soutien sur les projets immobiliers (projet d'extension des locaux de certaines MSP portés par les communes, prises en charge des loyers des locaux non occupés...). Ce soutien est indispensable selon les professionnels de santé et permet de disposer de capacités d'accueil immédiatement disponibles pour de potentiels nouveaux professionnels de santé sur le territoire ou dans le cadre de l'arrivée des futurs docteurs juniors.

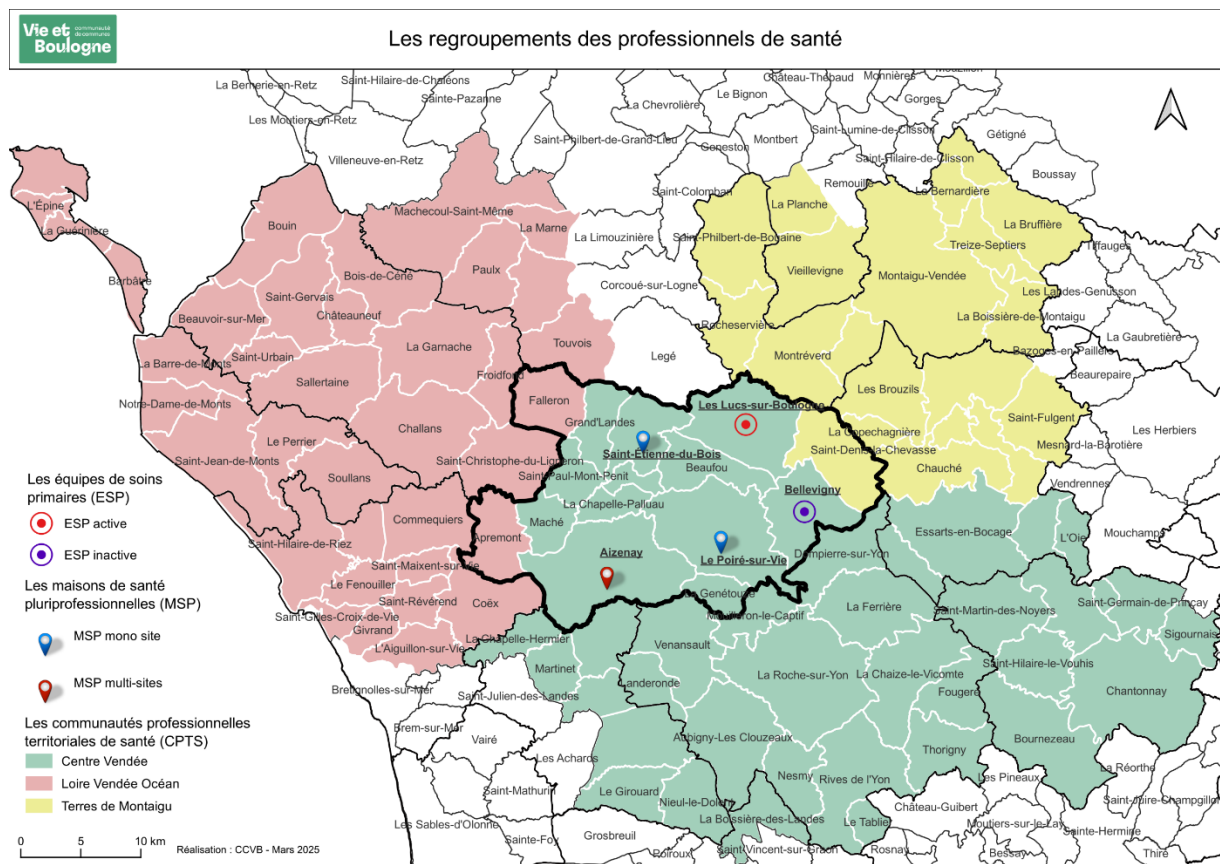
<sup>56</sup> Difficultés et adaptation des médecins généralistes face à l'offre de soins locale – DREES janvier 2020

## I.8.2 Les communautés professionnelles territoriales de santé

Issue de la loi de modernisation de la santé de 2016, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent des professionnels d'un territoire autour d'un projet de santé commun. Elles visent notamment à améliorer l'accès aux soins, développer des actions de prévention, organiser les parcours des patients et répondre aux crises sanitaires. La création de CPTS est à l'initiative des professionnels de santé. Organisées sous forme associative, les CPTS perçoivent des financements de la CPAM après la signature d'un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) dont les montants dépendent de la taille du bassin de population couvert ainsi que des missions développées.

La communauté de communes Vie et Boulogne comprend 3 CPTS :

- La CPTS Centre Vendée (Aizenay, Beaufo, Bellevigny, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs sur Boulogne, Maché, Palluau, Saint-Etienne du Bois, Saint-Paul Mont Penit)
- La CPTS Loire Vendée Océan (Apremont et Falleron)
- La CPTS Terres de Montaigu (Saint Denis La Chevasse)



Les missions socles des CPTS sont articulés autour de l'accès aux soins, des parcours de soins, de la prévention et de la gestion de crises. Les CPTS peuvent également se saisir des missions optionnelles que sont l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire et le développement de la qualité et de la pertinence des soins.

Les CPTS présentes sur le territoire développent de nombreux projets. A titre d'exemple, la CPTS Loire Vendée Océan, en partenariat avec des MSP et les communautés de communes de Challans Gois et Océan Marais de Monts dans le cadre de leur contrat local de santé, a développé le dispositif ESCoRTer qui vise à proposer des consultations aux personnes les plus fragiles sans médecin traitant. Les habitants de Falleron concernés peuvent bénéficier de ce dispositif. La CPTS Centre Vendée développe un projet de liste d'attente commune en ligne pour les patients du territoire sans médecin généraliste. La CPTS Terres de Montaigu a mis en œuvre un système de téléexpertise pour les 3 infirmières de St Denis La Chevasse en lien avec des médecins du territoire de la CPTS pour avoir un avis sur certaines situations.

### I.8.3 Les autres modes de coopération

En dehors des regroupements, différentes coopérations existent entre les professionnels de santé. Ainsi des protocoles de coopération permettent d'améliorer les parcours de santé en réduisant des délais d'accès à l'offre de soins. Les professionnels peuvent s'engager dans des protocoles nationaux (par exemple le dépistage et la prise en charge des angines ou des cystites en pharmacie a fait l'objet d'un protocole de coopération national avant d'être généralisé) ou de protocoles locaux. Le dispositif ASALEE vise l'amélioration de la prise en charge des malades chroniques (comme le diabète par exemple) via des protocoles de délégation des actes des médecins généralistes vers des infirmiers de santé publique, salariés d'une association nationale, au sein du cabinet médical. Sur Vie et Boulogne, on dénombre 3 infirmières ASALEE (Aizenay, Le Poiré-sur-Vie, Saint-Etienne du Bois). Enfin, le développement de la pratique avancée permet à des infirmiers, au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par un médecin, de mener des examens cliniques, prescrire des examens complémentaires, mener certains actes techniques sans ordonnance, renouveler des prescriptions médicales...L'infirmier doit, au préalable, avoir une expérience professionnelle de 3 ans et suivre une formation complémentaire de 2 ans. Il s'agit d'un nouveau mode de coopération qui permet notamment de décharger du temps aux médecins généralistes. Sur Vie et Boulogne, un infirmier en pratique avancée exerce à la MSP de St Etienne du Bois.

#### **L'exercice coordonné, un atout pour le territoire**

Ce travail coordonné entre les professionnels de santé mais aussi avec l'ensemble des acteurs en santé est un atout du territoire. Ces dynamiques de groupe créent un contexte de travail favorable mis en avant par les professionnels présents aux ateliers de concertation.

## II. LE SECOND RECOURS ET L'OFFRE HOSPITALIERE

Le Haut Conseil de la Santé Publique définit les soins de second recours comme les soins assurés par des médecins spécialistes, hors médecine générale, qui peuvent exercer en ambulatoire ou en établissements de santé. Aucun professionnel de second recours n'est installé sur le territoire.

#### **La médecine générale s'adapte au manque de médecins spécialistes**

L'accès à certains médecins spécialistes (dermatologue, pneumologue ou cardiologue par exemple) est difficile pour les habitants du territoire, la pénurie concerne l'ensemble du département.

Les médecins généralistes du territoire ont su s'adapter au manque de médecins spécialistes en développant des compétences nouvelles (médecins correspondants en dermatologie) et en équipant leurs cabinets (ECG, spiromètre...). Le département de la Vendée accorde des aides financières aux professionnels de santé pour l'achat de matériel spécifique (dermatoscope...).

Aucun établissement de santé n'est présent sur le territoire. En cas de nécessité d'hospitalisation ou d'urgence, les habitants sont orientés vers le centre hospitalier départemental de La Roche-sur-Yon, le centre hospitalier de Challans, celui de Montaigu ou encore la clinique Saint Charles, en fonction du lieu d'habitation et des pathologies. Le Centre Hospitalier Universitaire le plus proche se situe à Nantes.

La coordination entre la médecine de ville et l'hôpital est jugée insuffisante par les professionnels du territoire. De façon générale, les participants aux groupes de travail partagent la nécessité de mieux se connaître pour améliorer les prises en charge des patients.

L'hospitalisation à domicile est une forme d'hospitalisation au cours de laquelle les soins sont assurés au domicile de la personne. En Vendée, l'hospitalisation à domicile dépend de l'association HâD Vendée (créée par le CHD, la Clinique Saint Charles et l'ADMR). L'HAD Vendée intervient sur tout le département en partenariat avec les professionnels de santé libéraux, les pharmacies, les établissements de santé, les centres de soins infirmiers, les services de soins infirmiers à domicile, les services d'aides à domicile.

### III. L'OFFRE EN SANTE MENTALE

La santé mentale est une composante essentielle à la santé des individus. Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

3 dimensions de la santé mentale peuvent être distinguées<sup>57</sup> :

- La santé mentale positive (bien-être, ressources psychologiques, capacité d'agir)
- La détresse psychologique réactionnelle qui résulte de situations difficiles et qui n'est pas forcément révélatrice d'un trouble mental
- Les troubles psychiatriques plus ou moins sévère et/ou handicapant.

La santé mentale n'est pas que l'absence de troubles mentaux.

Elle est déterminée par de nombreux facteurs<sup>58</sup> :



#### III.1. Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

Les Projets Territoriaux de Santé Mentale ont été créés par la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016. Ils visent l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Leur mise en œuvre est à l'initiative des professionnels et établissement travaillant dans le champ de la santé mentale.

Les axes prioritaires des PTSM sont inscrits au code de la santé publique :

- Repérage précoce des troubles psychiques, accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements

<sup>57</sup> Source : Santé Publique France

<sup>58</sup> Source : minds, association suisse de promotion de la santé mentale

- Parcours de santé et de vie sans rupture notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale
- Accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins
- Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence
- Respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques
- Action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

Le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale de Vendée ont été arrêtés en décembre 2018 pour une durée de cinq ans. Le PTSM 2018-2022 a fait l'objet d'une évaluation par l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale, étape vers la définition et la mise en œuvre du PTSM 2<sup>e</sup> génération qui aura notamment pour objectif d'être diffuseur de bonnes pratiques sur toute la Vendée.

## III.2. L'offre hospitalière en psychiatrie

Les établissements psychiatriques sont organisés en secteur. La commune de résidence de la personne détermine le secteur dont elle dépend.

### III.2.1 Psychiatrie de l'adulte

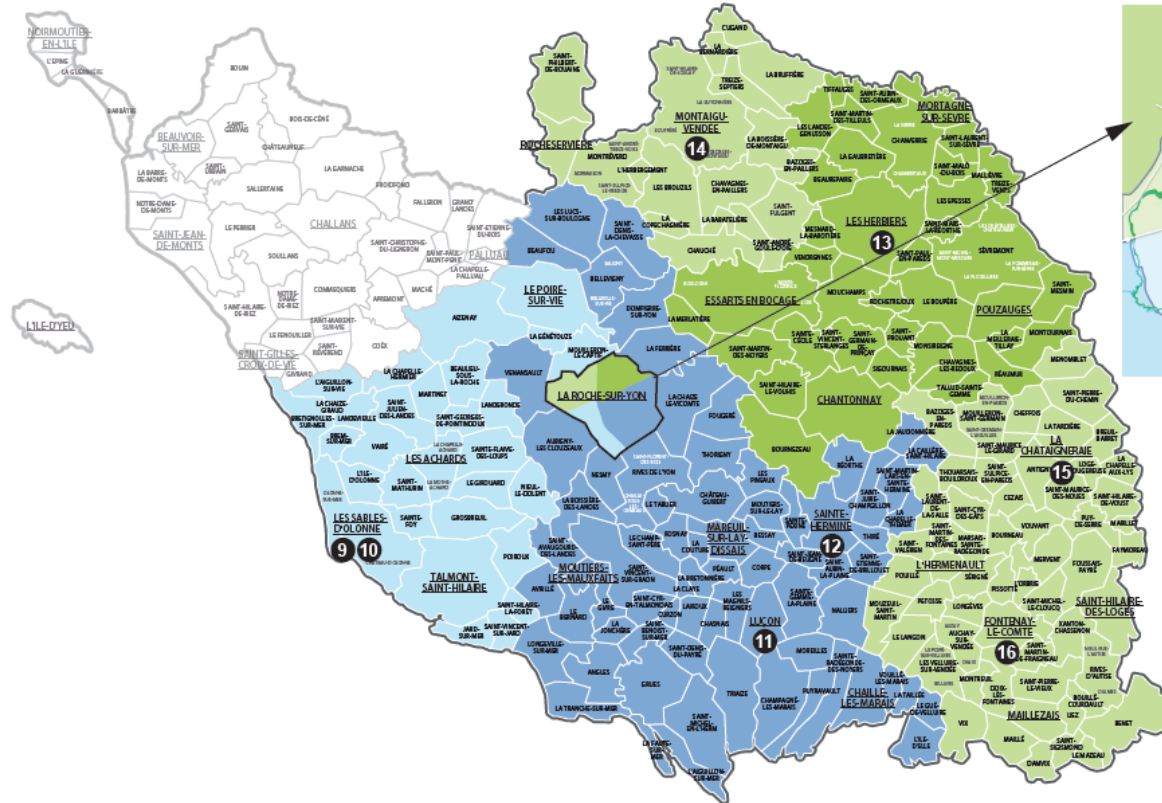
La communauté de communes Vie et Boulogne dépend de 3 secteurs de psychiatrie de l'adulte rattachés à 2 établissements (le Centre Hospitalier Vendée Loire Océan-CHVLO à Challans et l'Etablissement Public de Santé Mentale, EPSM, Georges Mazurelle à La Roche sur Yon) :

- Le secteur de psychiatrie du Centre hospitalier de Challans pour les communes d'Aprémont, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, Maché, Palluau, Saint Etienne du Bois et Saint Paul Mont Penit (rattaché au Centre hospitalier Vendée Loire Océan)
- Le secteur de psychiatrie Vendée Littoral 1 (EPSM Georges Mazurelle) pour les communes d'Aizenay, La Genétouze et Le Poiré sur Vie.
- Le secteur de psychiatrie Vendée Littoral 2 (EPSM Georges Mazurelle) pour les communes de Beaufou, Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne et Saint Denis La Chevasse.

Aucune structure pour adulte n'est implantée sur le territoire.



### Pôles et secteurs de psychiatrie de l'adulte



Sectorisation ville de La Roche-sur-Yon

**Secteur Vendée Littoral 1**

- 1 Centre Médical - 02 51 09 71 32 / 02 51 09 71 42  
Unité d'hospitalisation Littoral 1  
EPSM Georges Mazurelle - La Roche-sur-Yon
- 5 Hôpital de Jour, CMP et CATTIP Le Val Fleuri  
La Roche-sur-Yon - 02 51 37 14 21
- 9 CMP et CATTIP Pasteur  
Les Sables d'Olonne - 02 51 21 07 27
- 10 Hôpital de Jour Printanière  
Les Sables d'Olonne - 02 51 21 10 17

**Secteur Vendée Littoral 2**

- 2 Centre Médical - 02 51 09 71 58 / 02 51 09 72 25  
Unité d'hospitalisation Le Pré Haut  
Hôpital de Jour L'Aquarelle  
EPSM Georges Mazurelle - La Roche-sur-Yon
- 6 CMP et CATTIP Toulouse Lautrec  
Appartements Thérapeutiques La Passerelle  
La Roche-sur-Yon - 02 51 47 30 96
- 11 Hôpital de Jour, CMP et CATTIP Georges Millandy  
Luçon - 02 51 29 00 17
- 12 CMP Sainte Hermine (Fermeture provisoire)  
Sainte-Hermine - 02 51 27 31 06

**Secteur Vendée Bocage 1**

- 3 Centre Médical - 02 51 09 71 48 / 02 51 09 71 58  
Unité d'hospitalisation La Croisée  
Hôpital de Jour L'Interlude - 02 51 09 74 78  
Maison Thérapeutique L'Estran  
EPSM Georges Mazurelle - La Roche-sur-Yon
- 7 CMP et CATTIP Paul Vertaine  
La Roche-sur-Yon - 02 51 46 02 54
- 13 Hôpital de Jour, CMP et CATTIP Les Cytises  
Les Herbiers - 02 51 66 81 06

**Secteur Vendée Bocage 2**

- 4 Centre Médical - 02 51 09 71 17 / 02 51 09 71 31  
Unité d'hospitalisation L'Insula  
EPSM Georges Mazurelle - La Roche-sur-Yon
- 8 CMP et CATTIP Camille Claudel  
La Roche-sur-Yon - 02 51 05 04 37
- 14 Hôpital de Jour, CMP et CATTIP Gaston Chaissac  
Montaigu - 02 51 94 16 60
- 15 CMP Mélusine  
La Châtaigneraie - 02 51 52 61 28
- 16 Hôpital de Jour et CMP Bleu Chevolleau  
Fontenay-le-Comte - 02 51 50 16 76

### III.2.2 Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Concernant la psychiatrie de l'enfant, Vie et Boulogne dépend de 2 secteurs rattachés à l'EPSM Georges Mazurelle :

- Le pôle Vendée Océan pour les communes de d'Aprémont, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, Maché, Palluau, Saint Etienne du Bois et Saint Paul Mont Penit

Les enfants de ces communes nécessitant des hospitalisations de jour, des consultations en CMP ou en CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) sont orientés vers Challans.

- Le pôle Vendée Terre pour les communes d'Aizenay, Beaufou, Bellevigny, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Les Lucs-sur-Boulogne et Saint-Denis La Chevasse

La prise en charge en ambulatoire des enfants résidant sur ces communes peut s'effectuer sur le territoire car un centre médico-psychologique pour enfant est implanté à Aizenay, ainsi qu'un CATTP (qui est un intermédiaire entre le CMP et l'hôpital de jour).

Pour les hospitalisations et autres prises en charge, l'ensemble des enfants concernés de Vie et Boulogne est dirigé vers La Roche-sur-Yon.

#### **Des délais d'attente insatisfaisants**

Actuellement, les délais d'attente pour un rendez-vous au CMP sont très longs. La pénurie de professionnels de la psychiatrie est un enjeu national. De nombreux postes sont non pourvus. L'antenne du CMP d'Aizenay ne peut répondre à toutes les demandes de suivi. Son rôle est parfois méconnu des acteurs qui orientent à tort certains enfants qui ne relèvent pas d'un suivi au CMP (exemple : orientation pour des séances d'orthophonie).

Concernant la psychiatrie de l'adolescent, l'ensemble du département de la Vendée relève d'un même pôle de psychiatrie, dont les structures (unité d'hospitalisation, hôpital de jour, CMP, CATTP) sont géographiquement situées à La Roche-sur-Yon.

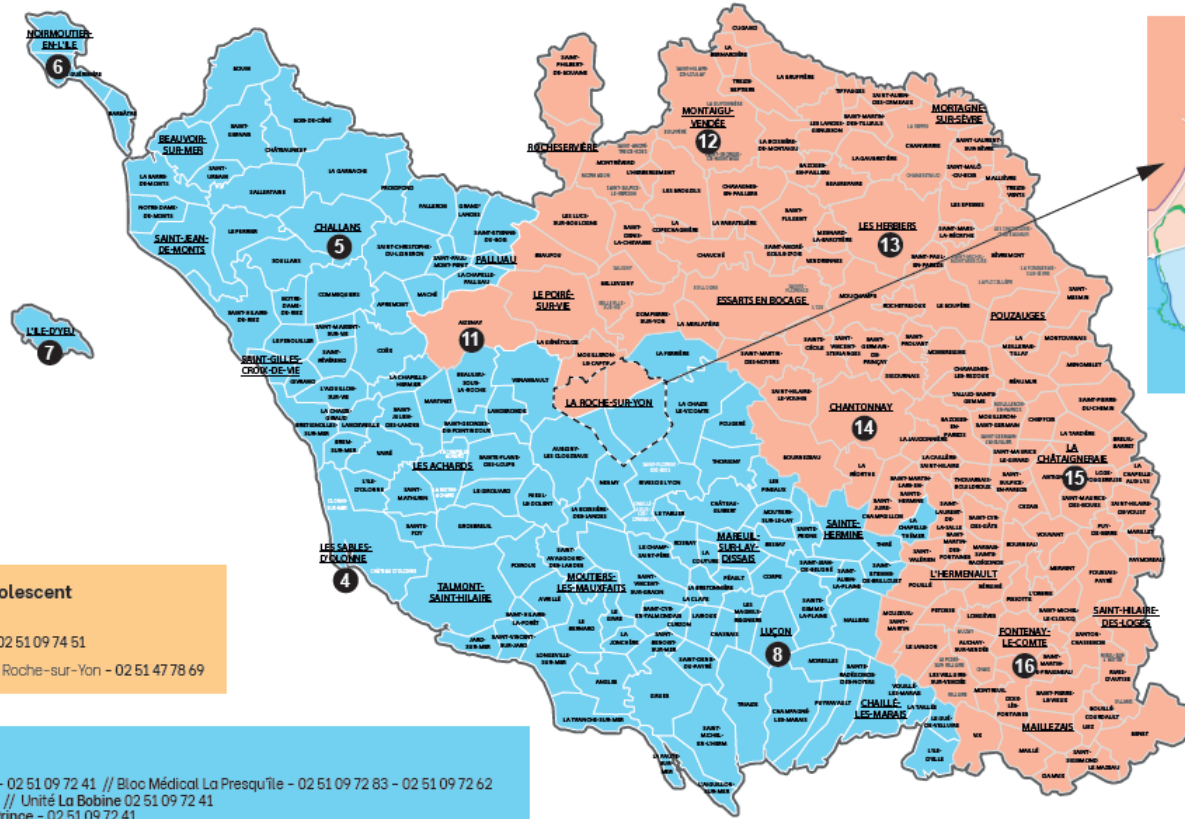
#### **La Maison Départementale des Adolescents de la Vendée**

Les maisons des adolescents (MDA) sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les adolescents (de leur entrée au collège à 21 ans), leur entourage et les professionnels. Elles proposent des accompagnements adaptés aux besoins de chacun par des équipes pluriprofessionnelles (psychologues, infirmières, animateur, assistant social...).

Une antenne de la MDA 85 existe sur Aizenay depuis 2022. Des permanences, assurées par une éducatrice spécialisée ont lieu 1 mercredi sur 2. 58 jeunes ont été accompagnés en 2024.



# Pôles et secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent



Sectorisation ville de La Roche-sur-Yon



### Pôle de Psychiatrie de l'Adolescent

- 17 Centre Médical - 02 51 09 71 26  
Hôpital de Jour Le Sémaphore - 02 51 09 74 51
- 18 CMP et CATT Louis Lumière - La Roche-sur-Yon - 02 51 47 78 69

### Secteur Vendée Océan

- 1 Centre Médical - 02 51 09 72 75 - 02 51 09 72 41 // Bloc Médical La Presqu'île - 02 51 09 72 83 - 02 51 09 72 62  
Unité Petit Hans 1 02 51 09 72 41 // Unité La Bobine 02 51 09 72 41  
Hôpital de Jour Intensif Le Petit Prince - 02 51 09 72 41  
Hôpital de Jour Le Chêne - 02 51 09 72 83  
EPSM Georges Mazurelle - La Roche-sur-Yon
- 2 CMP La Roche-sur-Yon - La Roche-sur-Yon - 02 51 62 11 78
- 3 CMP Le Train Bleu - La Roche-sur-Yon - 02 51 62 11 78
- 4 Hôpital de Jour, CMP et CATT Jean Itard - Les Sables-d'Olonne - 02 51 32 00 81
- 5 Hôpital de Jour, CMP et CATT Les Charmettes - Challans - 02 51 35 44 08
- 6 CMP Noirmoutier - Noirmoutier - 02 51 35 44 08
- 7 CMP Ile d'Yeu - Ile d'Yeu - 02 51 35 44 08
- 8 Hôpital de Jour, CMP et CATT Le Nautilus - Luçon - 02 51 27 91 38
- 1 Accueil Familial Thérapeutique - 06 33 28 95 54
- 1 SSAS (Service de Soins Ambulatoires Spécialisés) - 02 51 09 72 41
- 1 CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles) - 02 51 09 72 99
- 1 UDIA (Unité Diagnostique Intersectorielle de l'Autisme) - 02 51 09 72 75

### Secteur Vendée Terre

- 9 Centre Médical - 02 51 09 72 49 - 02 51 09 71 63  
Hôpital de Jour Intensif à Réponse Rapide - 02 51 09 72 49  
Unité L'Escole - 02 51 09 72 49  
Hôpital de Jour La Vague - 02 51 09 72 49  
EPSM Georges Mazurelle - La Roche-sur-Yon
- 10 Hôpital de Jour CMP et CATT Donald Winnicott, CESTI, Centre du Tout Petit et Winni-à-Dom - La Roche-sur-Yon - 02 51 08 80 07
- 11 CMP et CATT Le Centre des Mille Lieux - Aizenay - 02 51 31 82 70
- 12 Hôpital de Jour, CMP - CATT Les Pt'its K You - Montaigu - 02 51 06 32 49
- 13 Hôpital de Jour, CMP et CATT Le Trioctin - Les Herbiers - 02 51 66 90 02
- 14 Hôpital de Jour, CMP et CATT Chantonay - Chantonay - 02 51 94 43 12
- 15 CMP et CATT La Châtaigneraie - La Châtaigneraie - 02 51 52 60 73
- 16 Hôpital de Jour, CMP et CATT Fontenay-le-Comte - Fontenay-le-Comte - 02 51 69 19 08

### III.3. L'offre libérale en santé mentale sur le territoire

Offre libérale en santé mentale –Janvier 2025



Le territoire Vie et Boulogne compte 1 psychiatre et 15 psychologues exerçant en libéral soit une densité de 33 psychologues pour 100 000 habitants.

En 2022, l'Observatoire Régional de la Santé recensait une densité de 42 psychologues pour 100 000 habitants en Pays de la Loire.

#### Démographie des psychologues en Pays de La Loire – Chiffres-clés- ORS 09/2022

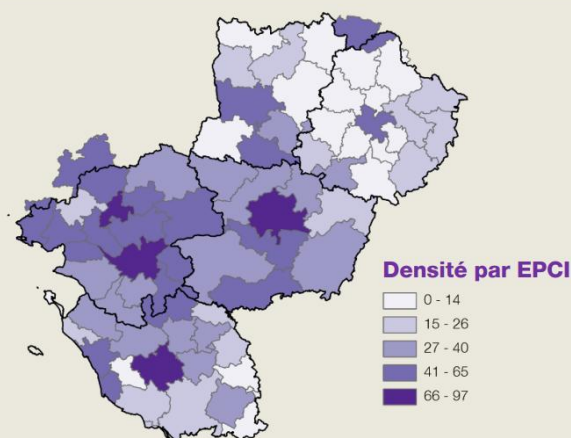
##### Exercice libéral

**1 550** psychologues en 2022

##### Densité

**42** pour 100 000 habitants

**+14%** par rapport à la France



Ces chiffres-clés sont extraits du diaporama "Démographie des psychiatres et psychologues en Pays de la Loire. Éléments d'état des lieux" présenté par l'ORS lors de la deuxième journée régionale en psychiatrie et santé mentale organisée par l'ARS et la CRSA, le 16 septembre 2022 à Angers.

#### Le dispositif Mon Soutien Psy

Le dispositif « Mon soutien psy » permet à toute personne (dès 3 ans) de bénéficier jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique par an pris en charge par l'assurance maladie. Le rendez-vous peut être pris directement avec les psychologues conventionnés. Seules 2 psychologues du territoire ont conventionné avec la CPAM (à Aizenay et Les-Lucs-sur-Boulogne).

### III.4. L'offre en réhabilitation psychosociale

La réhabilitation psychosociale désigne un ensemble de procédés visant à aider les personnes souffrant de troubles psychiques à se rétablir<sup>59</sup>.

Un des enjeux identifiés dans le cadre de l'évaluation du PTSM 2018-2022 de Vendée est de travailler sur la réhabilitation sociale des personnes souffrant de troubles au sein des territoires (logement, intégration des personnes au sein de la vie de la collectivité, accueil dans les associations sportives...). En Vendée, il existe un centre de réhabilitation psychosociale le CRéhaP85 porté par l'EPSM George Mazurelle.

Par ailleurs, le Dispositif Multi-Services Handicap Psychique (DMS-HP) porté par l'ADAPEI-ARIA, vise à permettre aux personnes accompagnées sur l'ensemble de la Vendée, de s'inscrire progressivement dans une démarche de réhabilitation psychosociale.

#### **Le manque d'informations sur les dispositifs existants**

Les usagers n'ont pas la visibilité de l'ensemble des ressources existantes sur le territoire concernant la santé mentale. De même, les professionnels ne savent pas toujours vers quelle structure orienter les personnes confrontées à des difficultés.

### III.5. Les dispositifs de prévention et de promotion de la santé mentale

#### III.5.1 La prévention du suicide

La prévention du suicide fait l'objet d'une stratégie nationale de prévention<sup>60</sup> avec le déploiement de différents dispositifs comme par exemple la création d'un numéro national de prévention du suicide, le 3114 ou la mise en œuvre du système Vigilans pour prévenir les récidives via l'organisation autour de la personne ayant fait une tentative de suicide d'un réseau de professionnels de santé qui assurent une veille et gardent le contact. En Pays de la Loire, le dispositif Vigilans est piloté par le CHU d'Angers, en collaboration avec l'ensemble des établissements de santé.

Au niveau local, la MSA Loire-Atlantique Vendée a mis en place deux dispositifs pour prévenir les risques suicidaires dans le milieu agricole :

- La constitution d'un réseau d'organisations professionnelles agricoles qui a pour objectif de faciliter le repérage et la prise en charge d'exploitants et de salariés agricoles en situation de fragilité
- La formation de personnes issues ou en lien avec le milieu agricole qui constituent un réseau de sentinelles en prévention du suicide.

#### III.5.2 Les premiers secours en santé mentale

La formation premiers secours en santé mentale (PSSM) vise à une meilleure connaissance de la santé mentale afin de permettre au grand public de mieux réagir auprès des personnes atteintes de troubles psychiques, de repérer les troubles en santé mentale et d'acquérir des compétences sur la conduite à tenir en cas de crise. Ces formations jouent également un rôle contre la stigmatisation des personnes atteintes de troubles psychiques. Sur le territoire, les équipes d'encadrants en insertion professionnelle de Tremplin Acemus et les équipes de la mission locale ont bénéficié de cette formation PSSM.

Il existe une formation spécifique concernant le public jeune. 11 animateurs et 2 responsables jeunesse de 6 structures du territoire de Vie et Boulogne en ont bénéficié.

#### **Une augmentation ressentie du mal-être**

Les élus, les agents et les acteurs en santé du territoire constatent un mal-être de plus en plus important chez certaines catégories de la population comme les jeunes, les parents (burn-out parental) ou les aidants.

<sup>59</sup> Source : Centre de ressource de réhabilitation psychosociale

<sup>60</sup> [Stratégie nationale de prévention du suicide - Direction générale de la Santé - Février 2024](#)

### III.5.3 Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale - SISM

Tous les ans, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale, événement national de promotion de la santé mentale, sont organisées sur le département. Le programme des SISM du département est coordonné par le **collectif Santé mentale 85**, collectif regroupant différents acteurs en santé mentale et au sein duquel sont notamment présents les CLS du département. Ce collectif a pour objectif d'informer, de sensibiliser et de déstigmatiser tout au long de l'année avec un temps fort annuel que sont les SISM

Aucune action dans le cadre des SISM n'a été recensée sur le territoire de Vie et Boulogne jusqu'à présent.

#### La stigmatisation

Les participants à l'atelier de concertation sur la santé mentale ont mis en avant le tabou que représente encore la santé mentale. Les personnes présentant des troubles psychiques sont souvent stigmatisées. Dès lors, il est parfois difficile de demander de l'aide pour prendre soin de sa santé mentale, notamment par peur du regard des autres.

### III.5.4. Les associations de pair-aidance

Les groupes d'entraide mutuelle sont des associations portées par et pour les usagers ayant des troubles psychiques. Basés sur l'entraide (la pair-aidance), ils ont pour objet la création de lien social, l'insertion dans la société et la lutte contre l'isolement.

Il existe 5 GEM en Vendée dont 2 à La Roche-sur-Yon et 1 à Challans.

Par ailleurs, une délégation départementale de l'UNAFAM en Vendée est présente à La Roche-sur-Yon. C'est une association qui regroupe les familles de personnes atteintes de troubles psychiques et propose un accompagnement par les pairs.

## IV. L'OFFRE MEDICO-SOCIALE A DESTINATION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### IV.1. L'offre en hébergement

#### IV.1.1. L'hébergement pour les personnes âgées

Selon l'Observatoire des territoires, en 2021, 17.1% des personnes de plus de 75 ans de Vie et Boulogne vit dans des structures d'hébergement dédiées. Cette part est de 12,8% à l'échelle départementale, 11.7% à l'échelle régionale et 8.9% à l'échelle nationale.

Différentes structures d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées sont présentes sur le territoire :



Carte des structures d'hébergement et d'accueil du territoire

📍 Ehpad   
 📍 Résidence autonomie   
 📍 Accueil familial   
 📍 Résidence d'hébergement temporaire   
 📍 Accueil de jour

On compte 8 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qui accueillent 575 personnes dont 72 en unités pour personnes âgées désorientées.

Le taux d'équipement en EHPAD est donc de 183.41 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus. Ce taux est plus important qu'au niveau départemental, régional ou national.

Territoire	Taux d'équipement en EHPAD <sup>61</sup>
Vie et Boulogne	183.41
Vendée	128,4
Pays de la Loire	121,6
France	93

#### Le CIAS Vie et Boulogne

Depuis le 1er janvier 2024, la gestion des EHPAD de Palluau, Falleron et Saint-Etienne du Bois, qui dépendait des CCAS de chaque commune, a été transférée au Centre Intercommunal d'Action Sociale

<sup>61</sup> Source : SIRSé / Drees, Finess (data.gouv.fr) - Insee RP - 2024-03-05

Vie et Boulogne. En 2029, l'EHPAD de Palluau va fermer et les résidents seront transférés au sein de l'EHPAD de Saint-Etienne du Bois qui fait actuellement l'objet d'une réhabilitation et d'une extension. La capacité totale de la résidence Le Colombier sera de 99 places dont 14 en unité Alzheimer et 10 en PASA (pôle d'activités et soins adaptés).

Par ailleurs, il existe sur le territoire une résidence autonomie de 24 logements et une résidence service de 16 logements.

Vie et Boulogne comptabilise également 32 places en hébergement temporaire réparties dans 4 structures et 18 places en accueil de jour dans 3 structures différentes (au sein de 2 EHPAD et au sein d'un dispositif d'accueil familial).

STRUCTURE	CAPACITE D'ACCUEIL PERMANENT	CAPACITE D'ACCUEIL TEMPORAIRE	CAPACITE EN ACCUEIL DE JOUR
EHPAD associatif Charles Marguerite Aizenay	104	6	6
EHPAD privé Korian Apremont	35	/	/
EHPAD public L'orée du bocage Bellevigny	56	/	/
EHPAD public Le Colombier Saint Etienne du Bois	43	/	/
EHPAD public Les Glycines Saint Denis La Chevasse	58	/	/
EHPAD public Les Glycines Falleron	23	/	/
EHPAD public Sainte Anne Les Lucs sur Boulogne	103	1	/
EHPAD public Saint Pierre Palluau	66	/	/
EHPAD public Yves Cougnaud Le Poiré sur Vie	87	1	/
Résidence privée Les Saisonales Aizenay	/	24 <sup>62</sup>	/
Résidence autonomie associative Les Hauts du Ruleau Aizenay	24	/	/
Résidence services Villeneuve Aizenay	16	/	/
Accueil de jour public Les Coquelicots Bellevigny	/	/	6
Maison d'accueil familial Les Agapanthes Le Poiré sur Vie	/	/	6 <sup>63</sup>

### Des EHPAD qui font face à une demande importante

Malgré un taux d'équipement important et une volonté affichée des personnes de rester à domicile le plus longtemps possible, les EHPAD du territoire ont des taux d'occupation importants et affichent des listes d'attente. Ils peinent à répondre aux demandes, notamment aux demandes urgentes, qui sont de plus en plus fréquentes.

### Un manque de médecins qui impacte l'entrée en établissement

Le manque de médecins généralistes impacte les entrées dans les structures. En effet, les EHPAD ne peuvent accueillir les résidents sans médecin traitant.

Par ailleurs, les établissements peinent à recruter des médecins coordonnateurs.

Comme ailleurs, la situation financière des EHPAD du territoire est fragile.

Des projets d'habitat inclusif ou intergénérationnel sont en cours sur le territoire de Vie et Boulogne :

<sup>62</sup> Etablissement non médicalisé

<sup>63</sup> Accueil de jour non reconnu par l'ARS

- Une résidence intergénérationnelle de 15 logements sur la commune de La Genétouze (livraison prévue en 2026)
- Une résidence en habitat inclusif de 8 logements sur la commune des Lucs-sur-Boulogne (livraison prévue en 2025).

### IV.1.2. Les structures à destination des personnes en situation de handicap

Le territoire Vie et Boulogne compte diverses structures à destination des personnes en situation de handicap<sup>64</sup> :

CATEGORIE	STRUCTURE	CAPACITE D'ACCUEIL PERMANENT	CAPACITE D'ACCUEIL TEMPORAIRE
Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes en situation de handicap	EANM LA MAISONNEE Aizenay	8 adultes	/
Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes en situation de handicap	EANM VILLA COTTAGE St Denis La Chevasse	16 adultes	/
Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes en situation de handicap	EANM LE BOIS MARIE Aizenay	8 adultes	/
Etablissement et service d'aide par le travail	LES ATELIERS D'AIZENAY	Adultes	
Foyer d'accueil médicalisé	LE VILLAGE Le Poiré sur Vie	28 adultes	3
Foyer de vie pour personnes handicapées	LES HAUTS DE LA CHEVRERIE Aizenay	23 adultes*	1
Foyer d'hébergement adultes handicapés	LES HAUTS DE LA CHEVRERIE Aizenay	12 adultes	/
Institut médico éducatif (sans internat)	IME AREAMS Aizenay	64 enfants	/
Dispositif des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques	DITEP HENRI WALLON Bellevigny	65 jeunes	/
Service d'accompagnement à la vie sociale	LES HAUTS DE LA CHEVRERIE Aizenay	6 adultes	/

\*parmi ces 23 places, 4 sont destinées à des personnes handicapées vieillissantes

#### Manque de places

Les acteurs du territoire font remonter un nombre de places en structures d'accueil pour personnes en situation de handicap insuffisant pour répondre aux besoins de la population.

<sup>64</sup> Source : Finess, janvier 2025

## IV.2. Les services autonomie à domicile

En 2023, le gouvernement a engagé une réforme du secteur de l'offre de l'aide et du soin à domicile à destination des personnes en perte d'autonomie. Cette réforme consiste à rapprocher les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) pour former les services autonomie à domicile (SAD) :

- Les SAD mixtes dispensant de l'aide et du soin
- Les SAD aide ne dispensant que de l'aide.

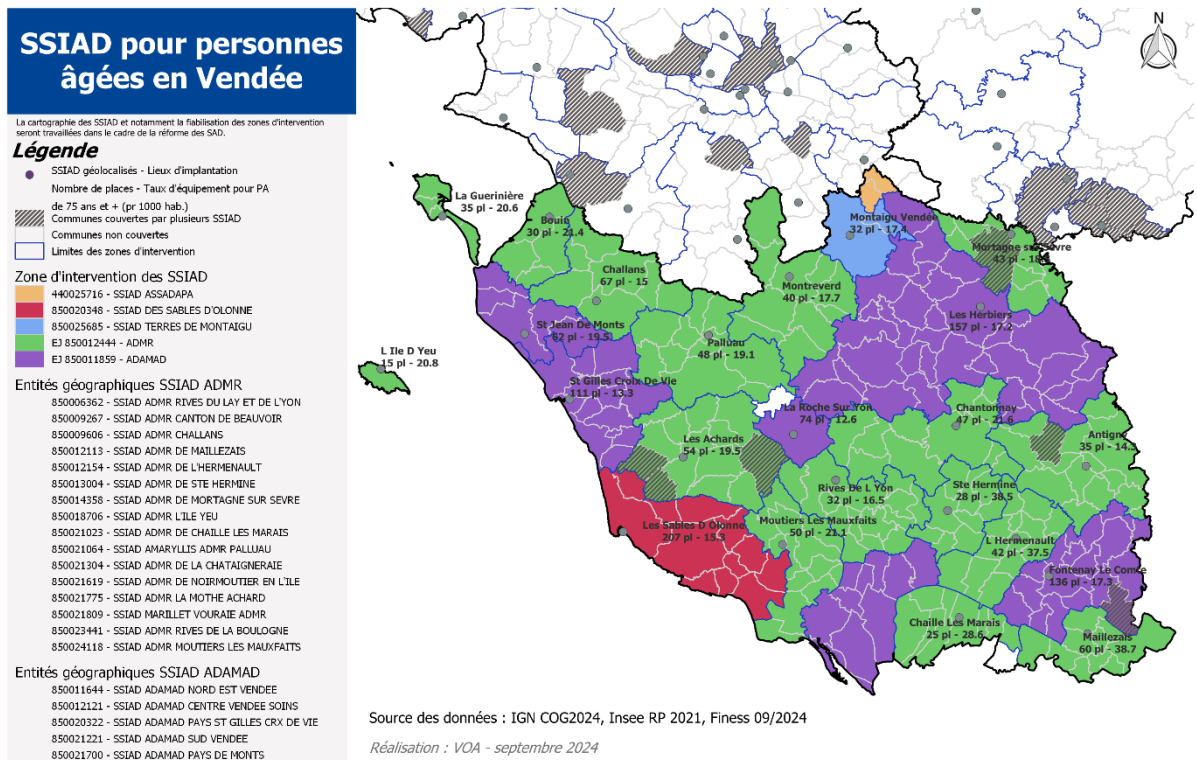
Les SSIAD ont jusqu'au 31/12/2025 pour se regrouper avec des organisations existantes ou intégrer en propre une activité d'aide et d'accompagnement.

A ce jour et en attente de l'application de la réforme, le territoire est couvert par 2 services de soins infirmiers à domicile gérés par l'ADMR :

- Le SSIAD ADMR Rives de la Boulogne (implanté à Montreverd) pour les communes de Beaufou, Bellevigny, Les Lucs-sur-Boulogne et Saint-Denis-la-Chevasse (d'une capacité de 40 places à l'échelle de son territoire)
- Le SSIAD ADMR Amaryllys (implanté à Palluau) pour les communes de Aizenay, Apremont, Le Poiré-sur-Vie, La Genétouze, La Chapelle-Palluau, Maché, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Paul-Mont-Penit, Grand'Landes et Palluau qui compte 48 places à l'échelle de son territoire.

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, le taux d'équipement en places dans les SSIAD est compris en 17.7 et 19.1 places.

Ce taux semble insuffisant pour les acteurs du territoire. A titre comparatif, le taux d'équipement en SSIAD est de 19.2 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus au niveau national et de 18.5 pour 1000 à l'échelle régionale<sup>65</sup>.



<sup>65</sup> Source : Les livrets du PRS 2018-2022 Répartition et accessibilité de l'offre d'accompagnement des personnes âgées

De nombreux services d'aide et d'accompagnement à domicile peuvent intervenir sur le territoire. Ces services sont notamment recensés dans le Guide Seniors édité par la Communauté de communes. 8 de ces SAAD sont domiciliés sur la communauté de communes selon le répertoire Finess :

- 2 SAAD privés à but lucratif (Junior Senior et Bien dans sa maison), 1 SAAD mutualiste (VYV3 Domicile Service) et 1 SAAD associatif (ADMR Aizenay/La Chapelle) sur la commune d'Aizenay
- 1 SAAD associatif à Palluau (ADMR Palluau)
- 1 SAAD associatif au Poiré-sur-Vie (ADMR Le Poiré-sur-Vie)
- 1 SAAD associatif aux Lucs-sur-Boulogne (ADMR des Lucs-sur-Boulogne/Beaufou)
- 1 SAAD associatif à Bellevigny (ADMR Bellevigny).

### IV.3. Les autres structures et dispositifs

#### IV.3.1. La Maison Vendée Autonomie

Créée en 2023, la Maison Vendée Autonomie (MVA) est le rapprochement de la Direction Autonomie du Département et de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) en un guichet unique destiné aux personnes en perte d'autonomie sans critère d'âge. La MVA a pour missions l'information et l'orientation des personnes âgées et/ou en situation de handicap, l'évaluation des besoins, l'élaboration de plan d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) ou de compensation du handicap (PCH), l'attribution des droits et prestations, la coordination.

#### Bénéficiaires de l'APA à domicile<sup>66</sup>

En 2024, 398 personnes de 60 ans et plus ont bénéficié de droits à l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile sur la communauté de communes. Au niveau départemental, 8 640 personnes ont un droit ouvert en 2024. Aussi, les bénéficiaires de Vie et Boulogne représentent 4.61% du total des bénéficiaires de l'APA du département en 2024. En 2021, les personnes âgées de 60 ans et plus de Vie et Boulogne représentaient 4.63% du total des personnes de 60 ans et plus du département.

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	TOTAL Bénéficiaires APA
Aizenay	/	8	16	86	110
Apremont	/	2	3	15	20
Beaufou	/	/	3	4	7
Bellevigny	/	5	4	30	39
La Chapelle Palluau	/	/	2	4	6
Falleron	1	2	2	12	17
La Génétouze	/	2	3	4	9
Grand'Landes	1	/	1	9	11
Les Lucs sur Boulogne	/	5	5	31	41
Maché	/	1	/	10	11
Palluau	/	/	2	10	12
Le Poiré sur Vie	/	8	13	46	67
Saint Denis La Chevasse	/	1	3	22	26
Saint Etienne du Bois	/	/	3	12	15
Saint Paul Mont Penit	/	2	1	4	7
<b>Ensemble CCVB</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>61</b>	<b>299</b>	<b>398</b>
Vendée	84	1256	1604	5696	8640

<sup>66</sup> Source : Département de la Vendée, janvier 2025

## Bénéficiaires d'une prestation liée au handicap

Sur le territoire, en 2024, 703 personnes bénéficient de l'allocation adultes handicapés (AAH), 268 de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), 290 (28 enfants et 262 adultes) de la prestation de compensation du handicap (PCH). De plus, 2 812 personnes sont bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

	AAH		AEEH		PCH Enfant		PCH Adulte		RQTH	
	Nb de bénéficiaires	Part	Nb de bénéficiaires	Part	Nb de bénéficiaires	Part	Nb de bénéficiaires	Part	Nb de bénéficiaires	Part
Aizenay	150	21,34%	55	20,52%	10	35,71%	63	24,05%	437	20,03%
Apremont	35	4,98%	9	3,36%	0	0,00%	16	6,11%	90	4,12%
Beaufou	19	2,70%	12	4,48%	2	7,14%	9	3,44%	76	3,48%
Bellevigny	73	10,38%	27	10,07%	2	7,14%	27	10,31%	257	11,78%
La Chapelle Palluau	19	2,70%	7	2,61%	0	0,00%	4	1,53%	61	2,80%
Falleron	25	3,56%	12	4,48%	0	0,00%	8	3,05%	86	3,94%
La Gênetouze	25	3,56%	10	3,73%	0	0,00%	12	4,58%	101	4,63%
Grand'Landes	17	2,42%	8	2,99%	1	3,57%	7	2,67%	57	2,61%
Les Lucs sur Boulogne	58	8,25%	17	6,34%	1	3,57%	26	9,92%	181	8,30%
Maché	45	6,40%	12	4,48%	3	10,71%	14	5,34%	106	4,86%
Palluau	13	1,85%	9	3,36%	1	3,57%	5	1,91%	69	3,16%
Le Poiré sur Vie	144	20,48%	59	22,01%	4	14,29%	42	16,03%	397	18,19%
Saint Denis La Chevasse	36	5,12%	12	4,48%	2	7,14%	12	4,58%	101	4,63%
Saint Etienne du Bois	34	4,84%	16	5,97%	1	3,57%	15	5,73%	119	5,45%
Saint Paul Mont Penit	10	1,42%	3	1,12%	1	3,57%	2	0,76%	44	2,02%
<b>Ensemble CCVB</b>	<b>703</b>	<b>100%</b>	<b>268</b>	<b>100%</b>	<b>28</b>	<b>100%</b>	<b>262</b>	<b>100%</b>	<b>2182</b>	<b>100%</b>
Vendée	14962		3841		359		4487		33270	
Part CCVB / Vendée	4,70%		6,98%		7,80%		5,84%		6,56%	

### IV.3.2. Les dispositifs d'aide à destination des aidants

#### Le Nid des Aidants

Le Nid des Aidants est une plateforme d'accompagnement et de répit qui intervient sur toute la Vendée. Les plateformes d'accompagnement et de répit sont issues du Plan Alzheimer 2008-2012. Elles sont financées par les ARS.

Le Nid des aidants a pour mission d'accompagner le proche aidant des personnes atteintes de maladies neurodégénératives, en perte d'autonomie (personnes âgées) ou atteintes d'un cancer (en partenariat avec la Ligue contre le cancer). Il s'agit d'une plateforme départementale qui tient des permanences sur 3 communes du territoire : Aizenay (au sein du Pôle social espace Monseigneur Gendreau), Le Poiré sur Vie (à l'Espace du Prieuré) et à Palluau (à France Services). Des actions collectives sont également proposées (ateliers, conférences...).

En 2024, 23 aidants de Vie et Boulogne ont été accompagnés par la structure (dont 13 retraités).

#### Cap Répit

Cap Répit est une plateforme d'aide et de soutien aux aidants de personnes en situation de handicap co-portée l'Adapei-Aria, l'ADMR, le DAPS-85, Handi-Espoir et Orghandi. La plateforme a pour objectif d'accompagner les aidants et de leur permettre d'accéder à des offres de répit en coordonnant leurs mises en place.

## Bulle d'Air

Bulle d'air est un service de répit à domicile pour les aidants de personnes âgées. Également appelé « baluchonnage », ce dispositif, proposé par l'ADMR, permet de remplacer l'aidant à domicile de façon ponctuelle ou régulière, de jour ou de nuit.

Les concertations ont mis en avant le risque d'épuisement de la part des aidants. Le reste à charge lors du recours à des solutions de répit comme l'hébergement temporaire est souvent important.

## IV.3.3. Quelques dispositifs de coordination des parcours

### Le dispositif d'appui à la coordination

Le dispositif d'appui aux professionnels de santé 85 (DAPS 85) porte le dispositif d'appui à la coordination (DAC). Les DAC ont pour mission de venir en appui aux professionnels faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Ils répondent aux demandes d'informations de la part des professionnels et permettent un appui dans la coordination des prises en charge complexes de patients ou usagers.

### Le comité d'orientation et de suivi des situations complexes (COSSC)

Le COSSC est un dispositif du Conseil Départemental de la Vendée ayant pour objectif d'apporter une réponse aux situations individuelles de personnes âgées les plus complexes. Les réunions qui associent les professionnels de la gérontologie (MDSF, SSIAD, assistant social de l'hôpital, CMP...) sont organisées mensuellement sur le territoire de Vie et Boulogne par le service évaluation et accompagnement des personnes âgées du département.

### La communauté 360

Les communautés 360 sont des dispositifs à destination des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Il s'agit d'une porte d'entrée unique pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans un principe d'autodétermination de la personne.

La préfecture, l'ARS et le Conseil départemental sont les co-pilotes de la communauté 360 de Vendée, qui est co-portée par l'Adapei-Aria, l'Areams, le DAPS-85, Handi-Espoir et Mélioris.

### Handisoins 85

Handisoins 85 est un dispositif qui accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés dans l'accès aux soins en raison de leur handicap. Porté par le CHD Vendée, la clinique St Charles et l'EPSM Georges Mazurelle, ce dispositif permet de faciliter et d'organiser les parcours de soins des personnes en situation de handicap qu'ils résident à domicile ou en établissement.

### L'annuaire de l'accessibilité des cabinets médicaux et paramédicaux<sup>67</sup>

Selon l'APF France Handicap, 66% des personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés dans l'accès aux soins. Le service public d'information en santé (SPIS) et APF France Handicap ont mis en place un outil qui recense les professionnels de santé bénéficiant d'équipements adaptés, qui parlent la langue des signes ou sont formés à la prise en charge des différents handicaps dans l'objectif de faciliter l'accès aux soins.

### Une méconnaissance des structures et dispositifs existants

L'enquête Bien Vieillir du Conseil de développement a mis en évidence une méconnaissance des dispositifs d'aides et des structures existantes sur le territoire par les personnes de 60 ans et plus. Par ailleurs, il a été souligné la complexité des démarches et la question de la lisibilité des différents dispositifs pour les usagers mais aussi les professionnels.

Le guide seniors de la communauté de communes est identifié par les partenaires comme une ressource importante pour pallier cette difficulté.

<sup>67</sup> [Annuaire de l'accessibilité des cabinets | Santé.fr](#)

## V. L'OFFRE EN PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

L'OMS définit la prévention comme l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps.

Il est distingué trois types de prévention :

- La prévention primaire qui vise à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population et à réduire les risques d'apparition (campagne de prévention ou de vaccination par exemple)
- La prévention secondaire dont l'objectif est de diminuer la prévalence d'une maladie dans la population et de détecter la maladie à un stade où l'on peut encore intervenir (actions de dépistage par exemple)
- La prévention tertiaire dont l'objectif est de limiter les complications et les séquelles de la maladie (contrôle de la glycémie chez les patients diabétiques par exemple)

La promotion de la santé repose sur une vision globale de la santé et de ses déterminants. Elle a été définie par la charte d'Ottawa comme le processus qui permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur santé et de ses déterminants et, par conséquent, de l'améliorer. Elle se décline en 5 axes : l'élaboration de politiques favorables à la santé, la création d'environnements favorables, le renforcement de l'action communautaire, l'acquisition d'aptitudes individuelles et la réorientation des services de santé.

### V.1 Les acteurs participant à la prévention et promotion de la santé sur le territoire

Outre les professionnels de santé, une pluralité d'acteurs peut participer à la prévention et la promotion de la santé : collectivités, associations, établissements scolaires, établissement de santé, caisses de retraite, caisse de sécurité sociale, mutuelles, structures sociales et médico-sociales, entreprises... Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'accompagnement notamment au niveau méthodologique. L'ARS Pays de la Loire a publié un annuaire des acteurs ressources en prévention et promotion de la santé listant les structures qui proposent un accompagnement méthodologique ou proposent des actions en direction de publics cibles sur différentes thématiques<sup>68</sup>.

#### Promotion Santé Pays de la Loire

Promotion santé Pays de la Loire est une association régionale (qui dispose d'une antenne départementale) qui intervient dans le champ de la promotion pour la santé, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient (ETP). Cette association a notamment pour mission d'informer et de documenter les acteurs de la santé et de la prévention via un centre de ressources documentaires, d'accompagner les porteurs de projets et de déployer des formations en promotion de la santé à destination des professionnels.

Les communes accompagnent également certains acteurs de la prévention et promotion de la santé, notamment par la mise à disposition de locaux pour tenir des permanences, par l'octroi de certaines subventions et par le partenariat pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

### V.2. Les actions de prévention et promotion de la santé menées sur le territoire

De nombreuses actions de prévention et promotion de la santé sont menées sur le territoire. Il n'est pas possible de les recenser de manière exhaustive, aussi il a été privilégié l'analyse de la base de données OSCARS (où figurent les actions pour lesquelles un financement de l'ARS a été accordé), les données

<sup>68</sup> [PPS\\_2025\\_annuaire\\_acteurs.pdf](#)

relatives aux actions financées par la conférence des financeurs, ainsi que les actions mises en avant lors des différents temps de concertation (entretiens et ateliers).

### V.2.1 Les actions recensées sur OSCARS

L'outil OSCARS (Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé) est une base de données dans le domaine de la prévention et de la santé publique recensant les acteurs, actions et outils existants dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé sur une région donnée.

Entre 2019 et 2023, 33 actions sont recensées sur l'outil OSCARS. Les actions ont porté sur différentes thématiques de santé (certaines actions concernent plusieurs thématiques).

Les actions se sont déroulées dans 7 communes différentes du territoire : Aizenay, Bellevigny, Falleron, Le Poiré sur Vie, Palluau, Saint-Denis-La-Chevasse et Saint-Etienne-Du-Bois.

Les actions menées sont diverses : elles sont portées par différents acteurs (associations, EHPAD, professions libérales...), concernent divers publics (jeunes, personnes âgées, salariés...)

A titre d'exemple, on peut citer :

- 1 programme d'éducation thérapeutique du patient autour de l'activité physique (Programme Multipathologies) par l'association des professionnels de santé du Poiré-sur-Vie 2023-2027
- Des interventions auprès des jeunes de l'ITEP de Bellevigny menées l'association Addictions France Pays de la Loire en 2021
- 1 accompagnement sur la qualité de l'air intérieur dans des établissements recevant du public par l'association Elise à Bellevigny en 2021
- 1 réunion de sensibilisation autour de l'Ambroisie auprès des agents de la commune des Lucs-sur-Boulogne par l'association Polleniz en 2021
- 1 action Mois sans tabac auprès des salariés de Beneteau en 2023
- 1 action de prévention des troubles des apprentissages portée par la MSP d'Aizenay en 2022
- 1 accompagnement des conseillères en insertion professionnelle d'ACEMUS dans la mise en place d'actions de prévention auprès des salariés bénéficiaires de la structure par Addictions France Pays de la Loire en 2022
- Des actions de promotion de l'activité physique adaptée dans plusieurs EHPAD du territoire

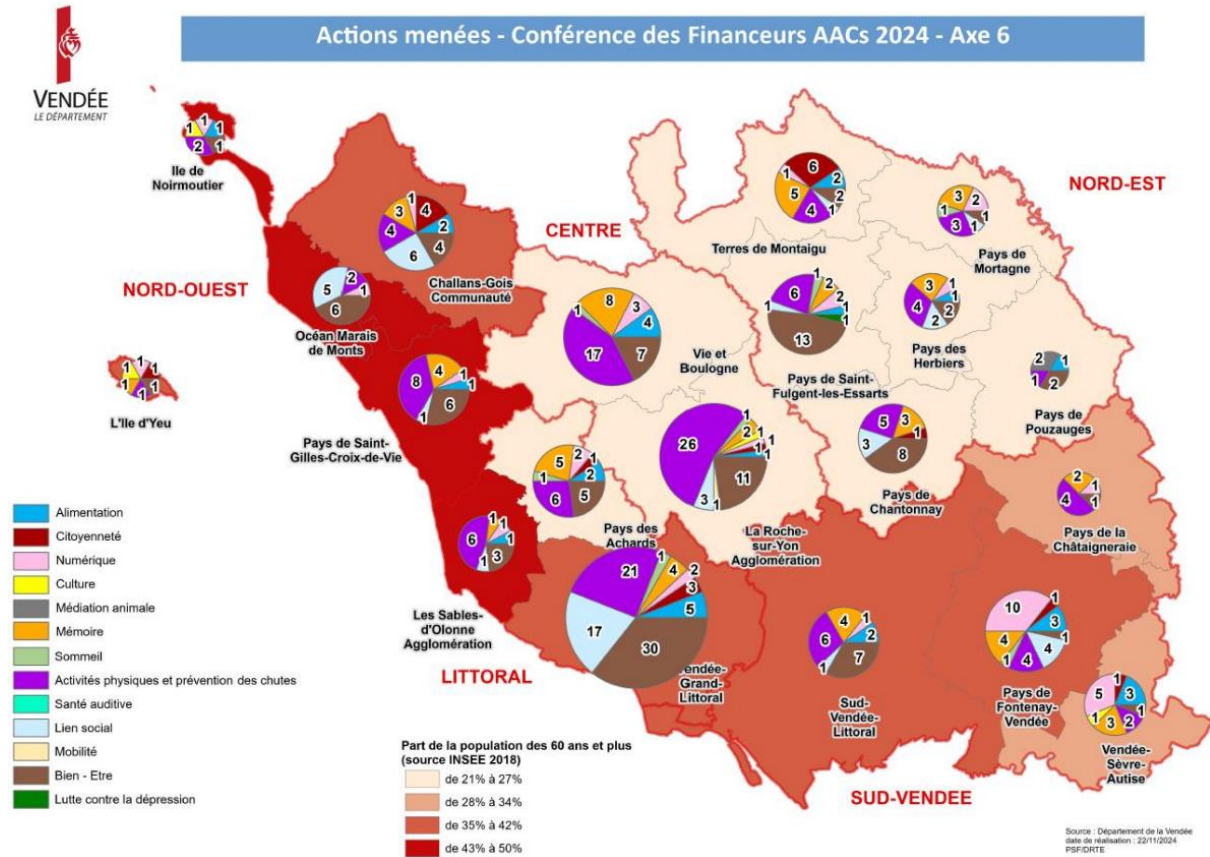
Thématiques des actions	Nombre d'actions concernées
Conduites addictives	5
Environnement	3
Maladies chroniques	1
Nutrition (alimentation et activité physique)	22
Précarité	2
Périnatalité/Parentalité	1
Santé scolaire	2
Vieillesse	21

### V.2.2 Les actions de prévention à destination des seniors

Plusieurs acteurs interviennent sur le territoire dans le développement d'actions de prévention à destination des personnes âgées, notamment les communes et les CCAS, les associations de retraités ou la communauté de communes. En effet, depuis 2018, avec la suppression des CLIC et l'internalisation par le département des missions d'information, d'orientation et de coordination, la prévention auprès des seniors est une compétence de la communauté de communes. Aussi, Vie et Boulogne propose chaque année, en complémentarité des communes, un programme d'actions collectives (conférences, ateliers, spectacles, forum...).

Les actions collectives de prévention à destination des seniors financées en 2024 par la conférence des financeurs<sup>69</sup> :

Certaines actions collectives de prévention peuvent faire l'objet de financements de la part de la Conférence des financeurs. La conférence des financeurs est une instance, issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 qui vise à définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Ce programme s'articule autour de 6 axes, dont un dédié aux actions collectives. En 2024, 40 actions collectives ont été financées sur Vie et Boulogne.



**V.2.3. Les actions identifiées lors des concertations**

Lors des entretiens avec les différents acteurs et les ateliers de concertation différentes actions ont été mises en avant notamment :

- Les actions de dépistage comme le Colon tour à Aizenay en partenariat les professionnels de la MSP et La Ligue contre le cancer ou le programme de dépistage de la fragilité chez la personne âgée ICOPE mis en œuvre par les CPTS
- Le Forum Bien Vieillir organisé par la communauté de communes
- Les conférences sur la parentalité organisées dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
- Les ateliers autour de la gestion des émotions ou sur l'alimentation proposés dans les écoles
- Les activités proposées par les CCAS et les centres sociaux (marche nordique, Semaine Bleue, ateliers cuisine...)
- Les actions menées durant le mois Octobre rose
- Les ateliers proposés par la PMI lors de la semaine mondiale de l'allaitement
- Les actions éducatives en ligne auprès des jeunes comme le dispositif Les Promeneurs du Net

<sup>69</sup> Source : Département de la Vendée

- Les actions de prévention proposées par les associations du territoire comme les ateliers de prévention des chutes mis en place par certains clubs de retraités
- La prévention effectuée par les services de médecine du travail et les centres d'examen de santé comme celui de la CPAM
- Les actions menées par le Relais Petite Enfance autour du sommeil, de l'alimentation, de la motricité libre...
- Les ateliers dédiés aux aidants proposés par le Nid des aidants
- Les actions de promotion de l'activité physique, notamment les séances d'activité physique adaptées proposées par l'association Siel Bleu, l'antenne de la Maison Sport Santé d'Aizenay et les clubs sportifs.

#### **L'antenne de la Maison Sport Santé d'Aizenay**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée a ouvert en 2022 une antenne de la maison sport santé à Aizenay. Des permanences sont assurées une demi-journée par semaine.

Depuis 2022, 62 personnes de 5 communes du territoire (Aizenay, Beaufou, Falleron, La Genétouze et Le Poiré-sur-Vie) ont bénéficié d'entretiens individuels ou de séances d'activité physique adaptée en groupe.

#### **Les enjeux relatifs à l'offre en prévention et promotion de la santé**

Les nombreuses actions déployées sur le territoire ne sont pas toujours coordonnées. Lors des ateliers de concertation, un réel besoin de coordination entre les acteurs a été soulevé. L'amélioration de la coordination permettrait de favoriser l'échange d'informations entre professionnels et la communication autour des actions, communication qui est jugée insuffisante aujourd'hui. Les différents acteurs font part d'un besoin de plus d'interconnaissance et regrettent un manque de visibilité des intervenants en prévention et promotion de la santé.

L'importance d'associer les habitants à la construction des actions les concernant, de les rendre acteurs de leur santé et la nécessité d'aller vers tous les publics au plus près des habitants a été mise en avant.

# LA PROMOTION DE LA SANTÉ

C'EST ...



# ... ET PLUS ENCORE



Idee originale : Promotion de la santé Nouvelle Aquitaine

© 2024 by Chloe Kossmann is licensed under CC BY-NC-ND 4.0

<sup>70</sup> Source : [Promotion de la santé | Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé](#)

## CONCLUSION : LES AXES PRIORITAIRES POUR VIE ET BOULOGNE

Le comité de pilotage, composé de l'Agence Régionale de Santé, les élus de la communauté de communes et des 15 communes, a validé le 17 avril 2025 le diagnostic partagé et les axes prioritaires pour le Contrat Local de Santé de Vie et Boulogne.

- 5 axes thématiques :
  - Améliorer l'accès aux soins pour les habitants du territoire
  - Accompagner les parcours de santé
  - Coordonner et développer des actions de prévention et de promotion de la santé
  - Sensibiliser les acteurs locaux et la population à la santé mentale
  - Développer un cadre de vie favorable à la santé des habitants
  
- Un axe transversal : favoriser l'interconnaissance et la coordination des acteurs

Enfin, la démographie du territoire et les enjeux identifiés concernant la jeunesse justifient de porter une attention particulière à la santé des enfants et des adolescents qui deviendront les adultes de demain, au sein du futur contrat local de santé, en articulation avec la deuxième convention territoriale globale.